

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. Questions au Gouvernement (p. 3).

SOMMET DE FLORENCE (p. 3)

Mme Nicole Ameline, M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères.

PRODUCTIONS LÉGUMIÈRES (p. 4)

MM. Arnaud Cazin d'Honinchtun, Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.

ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS (p. 4)

MM. Laurent Dominati, Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances.

RESTRUCTURATION DE MOULINEX (p. 5)

MM. Pierre Gascher, Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales.

JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES (p. 6)

MM. Gilbert Baumet, Jacques Toubon, garde des sceaux, ministre de la justice.

AIDE AUX PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT (p. 7)

MM. François Guillaume, Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères.

PRISE EN CHARGE DES PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (p. 7)

Mme Monique Rousseau, M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales.

TRANSPORT SANITAIRE HÉLIPORTÉ DES SAMU (p. 8)

MM. François Vannson, Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale.

SOUS-TITRAGE DE LA RETRANSMISSION TÉLÉVISÉE DU TRAVAIL PARLEMENTAIRE (p. 9)

MM. Bernard Accoyer, Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture.

CONTRÔLE DE L'UTILISATION DES FONDS PUBLICS (p. 9)

MM. Maxime Gremetz, Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales.

RÉÉVALUATION DU SMIC (p. 10)

MM. Henri Emmanuelli, Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales.

LICENCIEMENTS (p. 10)

MM. Michel Fromet, Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales.

RELANCE ÉCONOMIQUE (p. 11)

Mme Martine David, M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales.

FARINES ANIMALES (p. 12)

MM. Gilbert Barbier, Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.

2. Allocution de M. le président (p. 13).

M. le président.

M. Alain Juppé, Premier ministre.

Suspensions et reprises de la séance (p. 18)

3. Saisine du Conseil constitutionnel (p. 18).

4. Convention sur les pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest. – Discussion, selon la procédure d'adoption simplifiée, d'un projet de loi (p. 18).

Article unique. – Adoption (p. 18)

5. Entreprise nationale France Télécom. Suite de la discussion d'un projet de loi adopté par le Sénat après déclaration d'urgence (p. 19).

DISCUSSION DES ARTICLES (*suite*) (p. 19)

AVANT L'ARTICLE 1^{er} (*suite*) (p. 19)

Amendement n° 25 de Mme Royal : Mme Ségolène Royal, MM. Claude Gaillard, rapporteur de la commission de la production ; François Fillon, ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. – Rejet.

Amendement n° 26 de Mme Royal : Mme Ségolène Royal, MM. le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 27 de Mme Royal : Mme Ségolène Royal, M. le rapporteur. – Rejet.

Amendement n° 28 de Mme Royal : MM. Christian Bataille, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 29 de Mme Royal : MM. Christian Bataille, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 30 de Mme Royal : MM. Christian Bataille, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 31 de Mme Royal : Mme Ségolène Royal, MM. le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 32 de Mme Royal : Mme Ségolène Royal, MM. le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 67 de Mme Royal : Mme Ségolène Royal, MM. le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 73 de Mme Royal : MM. Christian Bataille, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 57 de Mme Royal : MM. Emile Zuccarelli, le rapporteur, le ministre. – Rejet de l'amendement n° 57 rectifié.

Amendement n° 58 de Mme Royal : Mme Ségolène Royal, MM. le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 59 de Mme Royal : MM. Christian Bataille, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 18 de Mme Royal : Mme Ségolène Royal, MM. le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 17 de Mme Royal : MM. Christian Bataille, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 36 de Mme Royal, avec le sous-amendement n° 562 de M. Grandpierre : Mme Ségolène Royal, MM. Michel Grandpierre, le rapporteur, le ministre. – Rejet du sous-amendement et de l'amendement.

Amendement n° 16 de Mme Royal : MM. Christian Bataille, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

M. le président.

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD

Amendement n° 14 de Mme Royal : Mme Ségolène Royal, MM. le rapporteur, le ministre, Julien Dray. – Rejet.

Amendement n° 15 de Mme Royal : MM. Christian Bataille, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 68 de Mme Royal : Mme Ségolène Royal, MM. le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 70 de Mme Royal : MM. Julien Dray, le rapporteur, le ministre, Louis Mexandeau. – Rejet.

Amendement n° 64 de Mme Royal : Mme Ségolène Royal, MM. le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Mme Ségolène Royal.

Suspension et reprise de la séance (p. 40)

Amendement n° 65 de Mme Royal : MM. Julien Dray, le rapporteur, le ministre, Henri Emmanuelli, Mme Ségolène Royal. – Réserve.

Amendement n° 66 de Mme Royal : Mme Ségolène Royal, MM. le rapporteur, le ministre, Julien Dray. – Rejet.

Amendement n° 49 de Mme Royal : MM. Christian Bataille, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 50 de Mme Royal : Mme Ségolène Royal, MM. le rapporteur, le ministre, Henri Emmanuelli. – Rejet.

Amendement n° 51 de Mme Royal : MM. Henri Emmanuelli, le rapporteur, le ministre. – Rejet par scrutin.

Amendement n° 52 de Mme Royal : MM. Augustin Bonrepaux, le rapporteur, le ministre, Henri Emmanuelli, Jean Besson. – Rejet par scrutin.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

6. **Dépôt d'une proposition de loi organique** (p. 52).

7. **Dépôt de rapports** (p. 52).

8. **Dépôt d'une proposition de loi modifiée par le Sénat** (p. 53).

9. **Ordre du jour** (p. 53).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTICE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous rappelle qu'après les questions au Gouvernement et avant la suspension de séance, je prononcerai l'allocution de fin de session.

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par le groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

SOMMET DE FLORENCE

M. le président. La parole est à Mme Nicole Ameline.

Mme Nicole Ameline. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.

Quatre sujets figuraient à l'ordre du jour du sommet de Florence : l'emploi, la conférence intergouvernementale, l'union monétaire et économique et les questions liées aux affaires intérieures et à la justice, notamment Europol et la lutte contre la drogue.

Mais, à l'évidence, un important sujet a dominé le sommet de Florence : il s'agissait, naturellement, de la crise de la vache folle. Au-delà des préoccupations très légitimes suscitées par cette crise en termes de santé publique et de sécurité des consommateurs, au-delà des inquiétudes sur l'avenir de la filière bovine et le sort des éleveurs, le fonctionnement même de l'Europe était en cause, du fait de l'attitude d'obstruction adoptée par le Royaume-Uni.

Plusieurs enseignements positifs peuvent être tirés de cette crise et de ce sommet. Le premier, ce fut d'abord la solidarité nouvelle qui a rallié les quatorze pays autres que la Grande-Bretagne. C'est aussi la solidité de l'Europe et le fait que la France ait réussi avec ses partenaires à faire accepter à M. Major un plan d'éradication de la maladie plus conforme aux intérêts des consommateurs européens.

Le second enseignement de cette crise, c'est qu'il nous faut non pas moins d'Europe, mais mieux d'Europe. Ce n'est pas, en effet, avec moins d'Europe, mais avec une Europe mieux organisée, plus efficace, que l'on assurera dans la confiance et la sécurité des consommateurs la libre circulation des produits.

Dans le domaine de l'emploi, monsieur le ministre, quelles conclusions positives peuvent être tirées du sommet de Florence, sachant que, avec 18 millions de chômeurs, ce sujet était naturellement au cœur de la politique européenne ?

Enfin, sur l'état d'avancement de la conférence intergouvernementale, chaque pays s'était jusqu'à présent plutôt borné à exprimer son point de vue sur l'approfondissement institutionnel, sans avancée commune réelle. Plus que jamais, nous avons besoin de l'Europe politique. La France a des idées fortes sur ce sujet. L'une d'elles a été reprise par le Président de la République et vous-même : il s'agit de la meilleure association des parlements nationaux à la construction de l'Europe.

Monsieur le ministre, je vous remercie par avance de me répondre sur ce sujet important. L'Europe doit commencer à Paris et non à Bruxelles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères. Madame le député, la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement à Florence, qui a marqué la fin de la présidence italienne, a, en effet, été également l'occasion de faire progresser notre démarche européenne sur un certain nombre de points.

On attend généralement les sommets européens comme des événements majeurs où de très grandes décisions doivent être prises. La vérité, c'est que ce sont souvent des réunions de gestion dans lesquelles les chefs d'Etat et de gouvernement à la tête de la machine européenne ont à gérer, à prendre des décisions, certes, mais rarement à bousculer les événements.

Nous avons en tout cas la satisfaction d'avoir mis un terme à la crise politique qui était en train de naître au sein de l'Union européenne depuis la prise de position pour le moins hasardeuse, il faut bien le dire, du gouvernement de Grande-Bretagne cherchant à prendre en otage le dispositif européen, alors que, chacun le sait ici, cette crise est principalement due aux décisions qui n'ont pas été prises en temps utile par les Britanniques.

M. Didier Boulaud. De Charette nous mène en carrosse !

M. Jean-Pierre Brard. Ce n'est pas un carrosse, c'est une chaise à porteurs !

M. le ministre des affaires étrangères. Nous avons donc fixé un certain nombre de lignes et d'orientations fondées sur le principe de la santé et de la sécurité de nos concitoyens, qui permettaient dans le même temps de fournir au gouvernement britannique des raisons de retirer l'opposition qu'il avait marquée à nos décisions.

Pour les éleveurs bovins, il y a lieu d'être particulièrement satisfait de la décision prise d'ajouter 200 millions d'écus, soit près de 1,4 milliard de francs, pour le soutien aux éleveurs qui, dans votre département, madame, comme dans le mien, se trouvent dans une situation profondément tragique. A l'heure où nous sommes, les ministres de l'agriculture doivent décider de l'emploi de ces fonds. Chacun sait que nos éleveurs ont besoin d'être soutenus et encouragés.

Nous avons essayé de donner une impulsion nouvelle à la conférence intergouvernementale qui, il faut bien le dire, n'avait guère progressé au cours de ces derniers mois. Nous avons pris des décisions concernant la monnaie européenne qui avance d'un pas désormais déterminé et sûr vers l'échéance du 1^{er} janvier 1998. Enfin, nous avons encouragé le président Santer à poursuivre sa démarche en faveur d'un pacte de confiance européen pour l'emploi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

PRODUCTIONS LÉGUMIÈRES

M. le président. La parole est à M. Arnaud Cazin d'Honincthun.

M. Arnaud Cazin d'Honincthun. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation ; elle concerne l'avenir des productions légumières qui constituent l'un des piliers de l'économie du Nord-Bretagne. Mon collègue Yvon Bonnot s'associe d'ailleurs à cette question.

Une nouvelle fois, ces productions sont en crise. Ces crises se manifestent par des déversements de légumes auxquels nous sommes malheureusement habitués ; elles expriment un désarroi profond des producteurs agricoles, au nombre de 6 000 dans le Nord-Bretagne.

La cause de cette crise tient tout d'abord aux différences de charges sociales au sein de l'Union européenne dans des productions où elles représentent à peu près 50 p. 100 de la valeur des produits.

Ensuite, ce sont les dévaluations sauvages au sein de l'Europe qui ont donné un avantage de compétitivité à l'Italie ou à l'Espagne d'au moins 30 p. 100 par rapport à nous.

Enfin, les importations, par le biais de contrats conclus par l'Union européenne avec des pays tiers font chuter les cours en début de campagne.

Cette crise a valeur d'exemple dans ce secteur comme dans d'autres. Ma question est donc double : avons-nous au sein de l'Union les moyens de faire la lumière sur les contrats d'importation conclus avec les pays tiers et de mettre en place un mécanisme d'alerte, en termes de calendrier d'importation ? Avons-nous les moyens de mettre un peu de discipline dans tous ces contrats si l'on veut que les productions légumières auxquelles nous sommes attachés cessent de servir de monnaie d'échange à notre commerce international ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.

M. Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement. Monsieur le député, votre question est particulièrement d'actualité : en effet, si je vous réponds au nom du Gouvernement, c'est parce que le ministre de l'agriculture est en ce moment même à Bruxelles pour une négociation qui porte sur l'organisation commune de marché des fruits et légumes.

Vous avez raison de rappeler l'importance de cette production pour beaucoup de régions françaises, dont la Bretagne, ainsi que ses caractéristiques : elle est marquée par des aléas importants et le poids des charges sociales.

Le Gouvernement agit sur plusieurs fronts. Il fallait d'abord mieux connaître, en vue de les maîtriser, les importations en provenance de pays tiers. C'est la raison pour laquelle le ministre de l'agriculture a demandé et obtenu de la Commission européenne la mise en place de ce qu'on appelle les certificats d'importation, qui nous permettront de mieux repérer les importations en provenance des pays tiers.

Ensuite, il faut négocier avec ces pays des calendriers d'importation afin d'éviter que les produits venant de l'extérieur n'arrivent à une saison où ils concurrenceront dans des conditions anormales nos propres productions. Ces négociations sont en cours.

Parallèlement, il faut réformer l'organisation commune de marché – on y travaille en ce moment même à Bruxelles. L'une de nos demandes porte sur l'introduction d'une clause de sauvegarde nous permettant de prendre des mesures en cas de crise agüe sur le marché.

Enfin, nous devons améliorer les mesures nationales, de compétence française ; pour cela, nous nous inspirerons du rapport, actuellement en cours d'examen, préparé par l'un de vos collègues, M. Jean-Michel Ferrand, député de Vaucluse.

Le Gouvernement souhaite être en mesure, sitôt que sera bouclée la négociation sur l'organisation commune de marché des fruits et légumes, de proposer un plan d'ensemble de soutien à la production légumière. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

M. le président. La parole est à M. Laurent Dominati.

M. Laurent Dominati. Monsieur le ministre de l'économie et des finances, les Français découvrent mois après mois les pertes considérables enregistrées dans les entreprises publiques, notamment dans les établissements financiers contrôlés – mal contrôlés – par l'Etat. Je rappelle pour mémoire le Crédit Lyonnais...

M. Didier Boulaud. Et la mairie du III^e !

M. le président. Monsieur Boulaud, je vous en prie !

M. Laurent Dominati. ... avec de 100 à 150 milliards de pertes, le Comptoir des entrepreneurs, avec 10 milliards, le Société marseillaise de crédit, le Crédit foncier de France. Ces sommes colossales pèsent sur tous les contribuables français et intéressent des ministères parmi les plus importants.

La question qui se pose est celle de la responsabilité. Un ancien Premier ministre, unanimement respecté sur ces bancs, M. Raymond Barre, a indiqué qu'en la matière l'Etat devrait peut-être réviser sa doctrine et envisager notamment le dépôt de bilan de sociétés ; surtout, il a posé la question des sanctions liées à la responsabilité de certains dirigeants dans des opérations hasardeuses. Vous-même, monsieur le ministre, lorsqu'est venu devant l'Assemblée le cas du Crédit Lyonnais, vous avez indiqué que vous aviez engagé des poursuites vis-à-vis de plusieurs responsables.

Ma question est simple : quelle est la doctrine du Gouvernement ? Avez-vous engagé des poursuites ? Où en sont-elles ? Prévoit-on des sanctions ?

M. Didier Boulaud. Dialogue et fermeté !

M. Laurent Dominati. Bref, quelles sont les responsabilités et quelles sont les sanctions envisagées dans ces différents scandales ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances. Monsieur le député, contrairement aux pratiques passées, il doit être clair que l'entreprise publique n'est ni un terrain vague ni les coulisses de l'exploit politique.

M. Christian Bataille. Vous ne savez pas ce que vous dites !

M. le ministre de l'économie et des finances. Il convient de mettre un terme aux ambiguïtés de l'Etat actionnaire.

M. Jean-Claude Lefort. Il faut mettre un terme à ce gouvernement !

M. le ministre de l'économie et des finances. Il est vrai que les dirigeants exercent un mandat qui leur a été conféré par le pouvoir politique. Il est permis de penser que, dans le passé, certains de ces mandats ont parfois constitué des « services » qui auraient pu s'apparenter à des abus de biens sociaux ou à des détournements d'objet social. Il convient de mettre un terme aux ambiguïtés de l'Etat-actionnaire. C'est précisément l'une des actions que M. le Premier ministre a retenues dans le cadre de la réforme de l'Etat.

M. Christian Bataille. Vous allez privatiser ?

M. le ministre de l'économie et des finances. Si des fautes sont communes...

M. Jean-Claude Lefort. Commises !

M. Jean-Pierre Soisson. Communément commises !

M. le ministre de l'économie et des finances. Si des fautes sont commises, elles doivent faire l'objet de poursuites et de sanctions.

J'ai demandé à M. Rouger, en sa qualité de président du consortium de réalisation, c'est-à-dire l'instance de cantonnement des actifs douteux du Crédit lyonnais, d'engager des poursuites pour préserver les intérêts moraux et matériels de l'Etat. (*« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) A ce jour, quarante-deux poursuites sont engagées, dont vingt-sept en France et quinze à l'étranger. L'Etat se portera partie civile dans les instances pénales. Ce qui se réalise depuis un an, monsieur le député, c'est la remise en ordre des finances des entreprises publiques. C'est l'étanchéité entre le patrimoine des entreprises publiques et le patrimoine de l'Etat.

M. Christian Bataille. Arthuis, l'insubmersible !

M. le ministre de l'économie et des finances. C'est le contrôle des filiales et c'est le respect de normes comptables.

On s'est livré dans le passé à des divagations comptables dans les entreprises publiques...

M. Charles de Courson. Hélas !

M. le ministre de l'économie et des finances. ... pour dissimuler la réalité des bilans de ces entreprises. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il s'agit aussi de redonner aux conseils d'administration la plénitude de leurs prérogatives et de leurs responsabilités.

Qu'il soit bien clair que la finalité, c'est la privatisation...

M. Jean-Claude Lefort. Voilà ! C'est clair !

M. Christian Bataille. Il fallait le dire tout de suite !

M. le ministre de l'économie et des finances. ... car l'Etat n'est pas un actionnaire comme les autres. Ce que nous avons choisi, monsieur le député, c'est un principe fondamental de transparence.

M. Christian Bataille. Vous êtes au service des banquiers !

M. le ministre de l'économie et des finances. L'heure est venue de mettre un terme à l'opacité.

M. Christian Bataille. Et l'OPAC ?

M. le ministre de l'économie et des finances. La transparence est le gage de la régulation démocratique, de la régulation républicaine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Oui, mesdames, messieurs les députés, les années du triptyque opacité-irresponsabilité-laxisme, c'est terminé ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe République et Liberté.

RESTRUCTURATION DE MOULINEX

M. le président. La parole est à M. Pierre Gascher.

M. Pierre Gascher. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre du travail et des affaires sociales. Elle concerne le plan de restructuration de la société Moulinex, dont les conséquences sont inacceptables.

Nommé il y a seulement quatre mois, l'actuel président-directeur général a d'ores et déjà décidé, sans aucune concertation, la fermeture de deux sites : Argentan et Mamers.

M. Jean-Claude Lefort. Il faut privatiser !

M. Louis Mexandeau. Quatre sites sont touchés en tout !

M. Pierre Gascher. Solidaire des salariés, des élus locaux et des populations concernées, je ne peux admettre cette décision. Elle plonge dans le désarroi près de 700 familles. Elle frappe de plein fouet le potentiel industriel de deux bassins de vie déjà durement touchés par la crise.

Moulinex, à Mamers, est non seulement le premier employeur, mais aussi l'une des deux seules activités industrielles de cette ville de 6 000 habitants. Sa fermeture marquerait sans nul doute le déclin inexorable de toute une partie du nord de la Sarthe. C'est pourquoi il est impératif que la mobilisation soit forte.

Je sais, monsieur le ministre, votre détermination. Je ne méconnais pas les contraintes économiques auxquelles sont soumises les entreprises. Mais ces entreprises ont aussi une dimension sociale que d'aucuns oublient un peu trop facilement.

M. Jean-Claude Lefort. Mais il faut privatiser !

M. Pierre Gascher. Je rappellerai le mot du général de Gaulle : « Le seul combat qui vaille est celui de l'homme. »

Monsieur le ministre, je puis vous assurer de mon total soutien. Ma question est double : que comptez-vous faire contre les prémices du plan social annoncé par Moulinex et pour le redéploiement du tissu économique mamertin ? (*Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Louis Mexandeau. Moulinex n'intéresse pas le ministre, ni M. Juppé !

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Gascher, j'ai reçu longuement hier le président de Moulinex. Il est bien évident qu'avant même de discuter, de débattre d'un plan social, il faut parler stratégie, et stratégie d'avenir.

J'ai demandé au président de Moulinex d'explorer, avant de présenter un plan social, toutes les possibilités autres que celles du licenciement.

Nous avons parlé aménagement du temps de travail, reclassement interne et externe. Nous avons parlé création d'activités nouvelles,...

M. Didier Boulaud. C'est du pipeau !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... actions de formation ou de reconversion.

Une première réunion de négociation aura lieu demain entre la direction et les partenaires sociaux sur les mesures d'aménagement et de réduction du temps de travail permettant de diminuer le nombre de licenciements.

M. Laurent Cathala. C'est du pipeau !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Gascher, je mesure la gravité, pour le site de Mamers, de la décision d'arrêter la production. Il faut tout faire pour maintenir une activité sur le site. Je l'ai demandé au président de Moulinex. Certes, les salariés de Mamers doivent se voir proposer des postes dans d'autres usines...

M. Louis Mexandeau. Où ?

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... mais ce qui importe, de manière générale, c'est de permettre à une activité de se maintenir (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe communiste*), de préserver un socle solide, à partir duquel nous pourrions bâtir une réindustrialisation.

Il est regrettable, que des entreprises comme Moulinex n'aient pas défini, depuis quelques années, une gestion prévisionnelle de l'emploi (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) et qu'on ait repoussé les problèmes d'année en année. Voilà les vraies causes de la situation actuelle. Mais nous allons, tous ensemble, essayer de trouver des solutions ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES

M. le président. La parole est à M. Gilbert Baومت.

M. Gilbert Baومت. Monsieur le garde des sceaux, les juridictions administratives connaissent depuis plusieurs années un accroissement du contentieux qu'elles doivent traiter. A plusieurs reprises, lors de vos interventions publiques et, notamment, au cours de l'inauguration du tribunal administratif de Montpellier, vous avez déclaré que vous apporteriez au statut des conseillers de tribunal administratif et de cours administratives d'appel les aménagements rendus nécessaires par des conditions de travail de plus en plus difficiles.

Les retards cumulés sont importants, tant en moyens qu'en infrastructures. Il s'agit donc d'une œuvre de longue haleine. Une réelle attente existe de la part des magistrats. Toutefois, compte tenu des incertitudes budgétaires, cette réforme semble devoir être retardée.

Monsieur le garde des sceaux, les magistrats de l'ordre administratif sont inquiets. Pouvez-vous informer la représentation nationale du calendrier que vous comptez adopter pour cette réforme indispensable, en particulier concernant la refonte des grades du corps des magistrats administratifs ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe République et Liberté.*)

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Jacques Toubon, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le député, je vous remercie d'appeler l'attention de l'Assemblée sur ce sujet effectivement important.

En 1987, une réforme progressive du contentieux administratif a été mise en œuvre.

M. Pierre Mazeaud. Une très bonne réforme !

M. le garde des sceaux. La situation s'en est trouvée améliorée, à tous les niveaux : tribunaux administratifs, cours administratives d'appel – qui ont été créés en 1987 –, Conseil d'Etat. Celui-ci s'est d'ailleurs séparé, le 1^{er} octobre dernier, du contentieux qu'il traitait encore directement.

Cette réforme a donc porté ses fruits concernant l'écoulement des affaires, et les délais de traitement. Mais il ne fait aucun doute qu'elle serait menacée si la carrière de magistrat administratif n'était pas plus attractive qu'aujourd'hui et si l'on ne pouvait pas combler les vacances de postes dans certaines cours administratives d'appel.

M. Jean-Pierre Soisson. En effet !

M. le garde des sceaux. Pour parer à ce risque et pour moderniser un statut particulièrement archaïque – qui comporte, par exemple, sept grades différents –, mon prédécesseur, Pierre Méhaignerie, a confié, en 1993, une étude à une commission présidée par le conseiller d'Etat Henri Roson.

Cette commission a élaboré un avant-projet que j'ai repris l'année dernière et mené à bien jusqu'à la concertation interministérielle que nous avons engagée il y a quelques mois avec les ministères des finances et de la fonction publique, avant que M. le Premier ministre ne prenne la décision définitive.

Ce document prévoit d'améliorer le déroulement de la carrière des magistrats administratifs de façon à lui donner plus d'attrait, en réduisant notamment de sept à trois le nombre des grades. Il prévoit aussi de rapprocher les statuts des magistrats de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire, de manière à renforcer la place de la juridiction administrative dans l'édifice administratif.

Monsieur Baume, cette réforme ne pose pas que des problèmes budgétaires. D'autres problèmes, de fond, ont surgi.

J'espère que nous pourrons aboutir. Je suis attaché à ce que notre juridiction administrative continue à améliorer son travail. La réforme du statut des magistrats administratifs y contribuera.

M. Pierre Mazeaud. Et la cinquième cour ?

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

AIDE AUX PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

M. le président. La parole est à M. François Guillaume.

M. François Guillaume. Monsieur le Premier ministre, à la fin de cette semaine se réuniront à Lyon les chefs d'État ou de gouvernement des sept pays les plus riches du monde.

A leur programme figure à nouveau le problème des pays en voie de développement. Certains d'entre eux continuent à s'appauvrir, ce qui crée une situation moralement intolérable et politiquement dangereuse, et alimente l'immigration clandestine, en Europe et tout particulièrement dans notre pays.

Il faut bien se rendre à l'évidence. Faute d'aider les populations à vivre sur place, elles viendront toujours plus nombreuses chercher chez nous ce qu'elles ne trouvent pas chez elles.

Pour redresser des situations économiques et sociales très inquiétantes, en Afrique notamment, on nous propose à nouveau d'user du remède trop classique de l'allègement de la dette. Or ses effets ne seront que temporaires, si on néglige de s'attaquer à la cause profonde de la dette, à savoir l'anarchie des prix mondiaux des matières premières, qui pénalise les pays producteurs exportateurs.

Conscient de la nécessité d'aller au-delà des mesures traditionnelles, je soutiens de longue date un plan d'organisation des marchés mondiaux des produits agricoles. Les pays producteurs de café s'en sont inspirés pour réguler l'offre de leur production, retrouver des prix plus rémunérateurs et, par là même, des recettes d'exportation leur donnant accès à des importations de biens d'équipement, gage de retour à la prospérité.

Monsieur le Premier ministre, l'autorité qu'a acquise en peu de temps le Président de la République sur la scène internationale...

M. Michel Grandpierre. N'exagérons rien !

M. François Guillaume. ...l'autorise à mon sens, au nom de la France, à défendre mieux que jamais la cause du tiers monde lors du sommet de Lyon.

La France entend-elle présenter une proposition originale allant dans le sens d'un développement durable et coordonné au profit des pays les plus pauvres de la planète ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Hervé de Charette, *ministre des affaires étrangères.* Monsieur le député, vous avez raison d'exprimer ici avec force à quel point, dans le monde d'aujourd'hui,

l'égoïsme croissant des nations riches devient insupportable pour les nations les plus pauvres du monde. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Le fait est que, aujourd'hui, l'aide aux pays du tiers monde, de la part des nations riches, décroît année après année.

Quelques chiffres témoignent de la vérité tragique que j'exprime devant vous.

L'aide de l'Union européenne, en incluant la contribution de chacune des nations, représente 31 milliards de dollars. Celle du Japon, 14 milliards de dollars. L'aide des États-Unis, 7,5 milliards de dollars. La part propre de la France, au sein de l'Union européenne, est de 8,5 milliards de dollars.

La France et le Japon sont les deux nations qui consacrent la part la plus importante de leur PNB aux pays les plus pauvres du monde.

M. Jean-Claude Lefort. 0,5 p. 100 pour la France !

M. le ministre des affaires étrangères. Tous les autres sont derrière ; en particulier, la part américaine ne cesse de se réduire d'année en année.

M. Christian Bataille. Vous aurez du mal à nous convaincre !

M. le ministre des affaires étrangères. Cet égoïsme est devenu insupportable. C'est la raison pour laquelle le Président de la République a décidé d'inscrire l'aide au tiers monde à l'ordre du jour de la réunion du G7. Et je signale au groupe socialiste qui s'agite que, de son temps, telle n'était pas la dimension de l'action internationale de la France. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

L'un des grands sujets du G7 à Lyon sera donc la reconstitution de la capacité des pays riches à soutenir l'action des pays pauvres, qu'il s'agisse de prêter, de régler le sort des pays les plus endettés ou, évidemment, de s'occuper du niveau des prix des matières premières.

J'ai bien noté l'importance que vous-même attachiez à ce problème. Sachez que l'ensemble de ces questions constituera l'un des axes majeurs de la présidence française au G7 à Lyon, à partir de jeudi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Claude Lefort. Nous voilà rassurés !

PRISE EN CHARGE DES PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES

M. le président. La parole est à Mme Monique Rousseau.

Mme Monique Rousseau. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail et des affaires sociales et porte sur la nécessité d'améliorer la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées.

Le Gouvernement avait déposé, à l'automne dernier, un projet de loi tendant à introduire une prestation autonomie. Mais, pour des raisons liées à l'insuffisance de la croissance, celle-ci n'a pu être mise en œuvre dans les

délais prévus. Cependant, les besoins de nos aînés demeurent. Monsieur le ministre, comment le Gouvernement compte-t-il donc améliorer dès maintenant la situation des personnes âgées dépendantes ?

L'allocation compensatrice pour tierce personne, conçue pour les handicapés, n'est pas adaptée à la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées.

L'intérêt d'une approche globale et cohérente de la situation des personnes âgées dépendantes est évident. L'expérimentation en cours dans douze départements a d'ailleurs confirmé que la coopération entre les départements et les caisses de retraite était un gage d'efficacité.

Enfin, les structures d'hébergement des personnes âgées dépendantes sont insuffisamment médicalisées. L'âge moyen d'entrée en établissement s'est nettement élevé, alors que de nombreux lits de sections de cure autorisée ne sont toujours pas financés.

Comment le Gouvernement entend-il engager la nécessaire mise à niveau de la médicalisation, en cohérence avec une réforme de la tarification qui permette enfin de ne plus faire dépendre la prise en charge de la personne âgée de la nature juridique de la structure qui l'accueille, mais bien de l'importance de sa perte d'autonomie ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Madame Rousseau, vous travaillez depuis fort longtemps sur ce dossier, que vous connaissez bien. Il est vrai que les personnes âgées dépendantes exigent aujourd'hui une aide accrue. Il est vrai aussi que si la prestation autonomie ne peut pas être réalisée immédiatement,...

M. Jean-Pierre Brard. Promesse non tenue !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... nous devons progresser par étapes. M. le Premier ministre a répondu clairement au cours du débat sur la motion de censure.

M. Claude Bartolone. C'est bien ce qui nous inquiète !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Je voudrais vous confirmer, à la suite de ce qu'il a dit,...

M. Laurent Cathala. Vous avez trois ans de retard ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme Suzanne Sauvaigo. Qu'avez-vous fait, messieurs les socialistes ?

M. le président. Un peu de calme, mes chers collègues ! Poursuivez, monsieur le ministre.

M. le ministre du travail et des affaires sociales. On pourrait commenter les actes promis et non tenus des uns et des autres !

M. Laurent Cathala. Trois ans de retard ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Je confirme que, d'ici à la fin de l'année, deux réformes interviendront.

Premièrement, l'allocation compensatrice qui, vous l'avez souligné, avait été conçue pour les personnes handicapées et n'est pas adaptée aux personnes âgées, sera servie en nature. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Nous tiendrons compte des expérimentations menées pour arrêter les modalités d'aide des caisses de retraite en faveur des personnes à domicile.

Quant aux maisons de retraite, les 14 000 lits de cure médicalisée autorisée seront financés. La réforme de tarification est pratiquement établie.

M. Christian Bataille. Ce sera pour 1999 !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Nous la présenterons au Sénat, qui a été saisi du dossier.

M. Didier Boulaud. C'est du bla-bla !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Madame Rousseau, si vous le souhaitez, je viendrai devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Claude Bartolone. Si vous êtes encore là !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Les étapes sont maintenant définies. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) D'ici à la fin de l'année, un pas décisif sera franchi vers une meilleure prise en charge des personnes dépendantes. J'ajoute qu'il y aura des créations d'emplois à la clef. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

TRANSPORT SANITAIRE HÉLIPORTÉ DES SAMU

M. le président. La parole est à M. François Vannson.

M. François Vannson. Monsieur le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale, en qualité d'élu de la troisième circonscription des Vosges, je souhaite vous interroger sur le transport sanitaire hélicoptéré assuré par les SAMU, service d'urgence incontournable en zones de montagne.

Avec plus de 20 000 missions effectuées par an, le transport de malades par hélicoptère des SAMU est devenu une pièce maîtresse du traitement de l'urgence pré-hospitalière.

Pour autant, le 1^{er} juillet prochain, les hélicoptères des SAMU risquent de rester cloués au sol, comme ils l'ont déjà été le 1^{er} mars 1995.

La nouvelle réglementation aérienne rend désormais obligatoire le recours à des hélicoptères bimoteurs. Or la majeure partie du parc existant ne dispose pas de cet équipement. La transformation en bimoteurs ne pourra que progressivement se réaliser, pour des raisons essentiellement budgétaires.

Les hélicoptères des SAMU ont bénéficié jusqu'à présent d'un régime dérogatoire, mais cette dérogation prendra fin le 30 juin prochain.

Monsieur le secrétaire d'Etat, pourriez-vous faire connaître à la représentation nationale les mesures que compte prendre le Gouvernement, afin de permettre que les hélicoptères des SAMU continuent à voler au-delà de la date butoir du 30 juin et d'équiper en bimoteurs le parc existant, selon un rythme réaliste et financièrement supportable ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale.

M. Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale. Monsieur le député, le transport sanitaire hélicoptéré est un maillon essentiel de la chaîne des

urgences, partout dans notre pays, et notamment dans les zones de montagne. Je pense, entre autres, à la montagne vosgienne, à laquelle vous êtes très attaché.

Une réglementation internationale impose que nous ayons désormais des hélicoptères biturbines, plutôt que monoturbines.

Nous sommes actuellement dans une phase transitoire, qui durera jusqu'au 30 juin 1996. Mme le secrétaire d'Etat aux transports et moi-même allons prolonger cette phase transitoire, pour trouver les voies et moyens d'appliquer cette réglementation. Les hélicoptères ne resteront donc pas cloués au sol le 30 juin prochain, je puis vous l'assurer. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Au-delà de cette période transitoire, il faudra bien traiter le problème. Nous devons à la fois assurer une sécurité sanitaire maximale et prendre en compte les capacités financières de nos hôpitaux.

Avec Mme le secrétaire d'Etat aux transports, nous nous sommes engagés dans un travail de fond. Dans les semaines qui viennent, après concertation, nous serons en mesure d'annoncer selon quel calendrier ce dossier très important sera progressivement réglé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

SOUS-TITRAGE DE LA RETRANSMISSION TÉLÉVISÉE DU TRAVAIL PARLEMENTAIRE

M. le président. La parole est à M. Bernard Accoyer.

M. Bernard Accoyer. Ma question s'adresse à M. le ministre de la culture.

La délégation du bureau de l'Assemblée nationale chargée de la communication a récemment décidé de mettre en place un sous-titrage de tous les documents vidéo d'information présentés au public lors des visites. Cette décision constitue une avancée pour les sourds et les trois millions de malentendants français. Elle constitue également un progrès vers un meilleur fonctionnement de nos institutions.

Le travail parlementaire et plus précisément les questions d'actualité sont retransmis par la télévision nationale et sont très suivies. Après l'avancée accomplie par notre assemblée, il serait intéressant que la télévision nationale fasse elle aussi un pas supplémentaire en direction du public malentendant et envisage, à l'occasion des retransmissions que j'ai citées, un sous-titrage, voire une traduction simultanée en langue des signes.

Monsieur le ministre, j'aimerais connaître votre sentiment sur ce problème. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture.

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture. Monsieur le député, vous avez raison de souligner que les chaînes de télévision ne font pas suffisamment pour les malentendants.

Comme vous le savez, il existe deux possibilités techniques pour adapter les émissions aux malentendants : l'usage de la langue des signes ou, comme vous le proposez, celui du sous-titrage par télétexte. A la suite de votre question, avec le président de l'Assemblée nationale et le

président du Sénat, je demanderai aux dirigeants de France Télévision de retransmettre les questions d'actualité avec un sous-titrage par télétexte.

Je profite de votre question pour rappeler que le Gouvernement a récemment augmenté les obligations des chaînes publiques dans ce domaine. Ainsi, en 1995, France 2 a diffusé 1 048 heures d'émissions sous-titrées, soit en moyenne vingt heures par semaine, et France 3 488 heures, soit en moyenne dix heures par semaine.

Mais, vous avez raison, si des progrès ont été accomplis récemment, il faut faire plus encore pour que tous nos concitoyens, sans exclusion, y compris, donc, les malentendants, puissent avoir accès à la télévision et surtout à l'information démocratique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en venons à une question du groupe communiste.

CONTRÔLE DE L'UTILISATION DES FONDS PUBLICS

M. le président. La parole est à M. Maxime Gremetz.

M. Maxime Gremetz. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail.

L'INSEE montre que les revenus de la propriété et de l'entreprise explosent, que la masse salariale baisse. Et vous osez, monsieur le ministre, refuser une réelle augmentation du SMIC ! Et vous laissez les plans de licenciements se multiplier : 5 000 au Crédit lyonnais, 4 500 dans la construction navale !

Le groupe Moulinex annonce 2 600 suppressions d'emploi quand ses actions grimpent de 21 p. 100.

M. Jean Glavany. Mais tout va bien !

M. Maxime Gremetz. Cette entreprise a pourtant bénéficié de millions de francs de fonds publics.

Avec de telles pratiques, comment s'étonner si les 138 milliards d'aides à l'emploi prévus dans le budget se traduisent par 163 000 chômeurs de plus en un an ?

L'examen par la cour régionale des comptes du budget de la région Picardie est révélateur : 61 millions de francs, soit la moitié des crédits régionaux, ont été engagés pour des opérations n'ayant aucune incidence positive en termes de création d'emplois. La région a subventionné en toute connaissance de cause, et à plusieurs reprises, des entreprises distribuant des dividendes importants. Le rapport ajoute que le comité technique attribue des fonds publics à des entreprises ne rencontrant aucune difficulté, qui sont le plus souvent surcapacitaires, au détriment d'entreprises confrontées à des besoins de financement.

Monsieur le ministre, quand votre gouvernement va-t-il enfin décider de mettre en place, comme nous le proposons, aux niveaux régional, départemental et local, des commissions de contrôle afin que les fonds publics aillent bien aux petites et moyennes entreprises qui veulent développer l'emploi et la formation et améliorer les salaires et les conditions de travail ?

Quand allez-vous permettre aux organisations salariales et patronales, aux élus et aux usagers, d'agir de façon démocratique pour la transparence et l'efficacité économique et sociale ?

Quand allez-vous, enfin, répondre à cette mesure de justice sociale et de relance économique qu'est l'augmentation du SMIC ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Laurent Cathala. Ah non !

M. le président. Monsieur Cathala, je vous en prie !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Gremetz, nous avons déjà débattu ensemble de votre proposition.

Les moyens par lesquels nous accompagnons, dans les situations douloureuses, les restructurations – chômage partiel, préretraites progressives permettant à des salariés de quitter l'entreprise plus tôt, sans qu'il y ait licenciements – je sais bien que vous en comprenez l'usage.

Vous avez évoqué les autres aides. Il me semble que les préfets et les chambres régionales des comptes sont là pour veiller à ce qu'il n'y ait pas détournement des moyens utilisés. C'est bien plus au niveau des régions, à travers des débats au sein des conseils régionaux, que l'on peut s'assurer que les dispositifs mis en place sont efficaces. Créer une commission de plus ne me paraît pas à la mesure du problème. Il faut que nous nous mobilisions tous pour faire en sorte que soient utilisées les aides les plus efficaces pour l'emploi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

RÉÉVALUATION DU SMIC

M. le président. La parole est à M. Emmanuelli.

M. Henri Emmanuelli. Monsieur le Premier ministre, on disait le chômage en légère baisse : il remonte ! On croyait le taux de chômage à 11,9 p. 100 de la population active : il était à 12,3 p. 100 fin avril, ce qui représente 3 145 000 chômeurs répertoriés !

Malgré les efforts permanents de l'ANPE pour brouiller les chiffres (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*), ceux-ci font aujourd'hui irruption dans la réalité comme un désaveu cinglant de votre politique économique, caractérisée par un prélèvement sans précédent de 130 milliards de francs sur les ménages qui a entraîné un effondrement de la consommation et, par voie de conséquence, une chute de notre taux de croissance, lequel n'atteindra que 1 p. 100 cette année.

Ne croyez-vous pas, monsieur le Premier ministre, qu'il est temps de réagir, de vous souvenir,...

M. Jean-Luc Reitzer. Vous aussi !

M. Henri Emmanuelli. ... entres autres, que « la feuille de paie n'est pas l'ennemie de l'emploi », comme le proclamait M. Chirac, de vous en souvenir en réévaluant le SMIC, qui concerne aujourd'hui 2 370 000 personnes, bien au-delà du strict seuil légal ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste. – « Démagogie ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Emmanuelli (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*)...

M. le président. Je vous en prie, chers collègues ! Si le ministre du travail ne devait pas répondre sur les problèmes d'emploi, qui devrait le faire ?

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... vous me donnez l'occasion d'expliquer comment, chaque année – et vous ne l'ignorez pas – l'INSEE, à la suite d'une enquête auprès de 75 000 ménages, fait une estimation du nombre de Français travaillant ou voulant travailler. Il s'agit d'un autre mode de calcul que celui pratiqué par l'ANPE...

M. Christian Bataille. Donnez-nous le mode d'emploi !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... qui, en effet, ne prend en compte que les personnes effectivement inscrites.

M. Christian Bataille. Vous avouez !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Quel est le premier enseignement de cette enquête de l'INSEE ? Que la population présente sur le marché du travail a très fortement augmenté entre mars 1995 et mars 1996.

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est faux !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Comment cela s'explique-t-il ?

D'abord, l'évolution démographique amène naturellement 140 000 personnes de plus sur le marché du travail tous les ans. Et, comme l'année 1994 a été une année de reprise, 160 000 personnes ont en outre souhaité s'inscrire dans l'espoir de trouver un emploi.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Ce n'est pas vrai !

M. Christian Bataille. Vous ne le croyez pas vous-même !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Les chiffres de l'INSEE prouvent donc que nous avons globalement plus de personnes qui, compte tenu de l'amélioration constatée en 1994, ont exprimé le souhait d'avoir un emploi. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Mes chers collègues, laissez le ministre s'exprimer, je vous en prie !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Cela étant, monsieur Emmanuelli, dans le même sondage, il est dit que l'on a créé 220 000 emplois salariés de mars 1995 à mars 1996. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Il faut lire les rapports de l'INSEE entièrement ! Et il faut me laisser répondre, parce que c'est un sujet important qui intéresse les Français et que ceux-ci préfèrent des réponses claires au brouhaha provoqué par ceux qui oublient qu'entre 1991 et 1993 il y a eu 600 000 chômeurs de plus ! (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

LICENCIEMENTS

M. le président. La parole est à M. Michel Fromet.

M. Michel Fromet. Monsieur le Premier ministre, les chiffres du chômage marquent une nette dégradation et les explications alambiquées que vient de donner le

ministre du travail ne rassureront malheureusement personne. (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Il suffit de lire dans la presse nationale et locale la triste litanie des suppressions d'emplois annoncées ces derniers jours :

Moulinex : 2 100 suppressions, avec les sites de Mamers et d'Argentan rayés de la carte.

M. Jean-Paul Anciaux. Et vous, qu'avez-vous fait ? Rien !

M. Michel Fromet. GIAT-Industries : 2 700 suppressions d'emplois, avec une ville comme Tarbes frappée de plein fouet.

Les arsenaux : 6 200 suppressions en comptant le non-remplacement des départs à la retraite, avec des villes sinistrées comme Brest, Cherbourg, Lorient.

Le Crédit lyonnais (*Vives exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République*)... 5 000 suppressions d'emplois après les 3 000 annoncées il y a quelque temps.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Tapie ! Tapie !

M. Michel Fromet. Et je ne cite que les plus importantes ! (*Exclamations et claquements de pupitres sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Un peu de calme, chers collègues ! On a compris !

Continuez, monsieur Fromet.

M. Michel Fromet. Dans le département de Loir-et-Cher, les grandes entreprises – laboratoire Lachartre, GIAT, imprimerie Del Duca, Nacam, laiterie Bel et Industries mécaniques – annoncent 1 000 suppressions sur 31 000 emplois industriels. Pour un petit département comme celui-ci, c'est un véritable drame, que j'ai qualifié récemment de « Waterloo pour l'emploi ». (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Et je n'évoque pas, parce qu'elles sont plus dispersées, mais non moins réelles, les suppressions d'emplois dans les PME frappées par le marasme du secteur du bâtiment.

Monsieur le Premier ministre, c'est votre politique économique qui est en cause ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Et le chômage qui ne cesse d'augmenter, c'est bien votre échec majeur ! (*Mêmes mouvements.*)

Que comptez-vous faire pour que villes et départements sinistrés puissent faire face à ces suppressions d'emplois ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Rien, rien !

M. François Grosdidier et M. Jean-Claude Abrioux. Pas vous, pas ça !

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales. (*Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste. – Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Fromet, ma réponse tiendra en trois points.

D'abord, ma réponse n'était pas alambiquée ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. Un peu de calme, chers collègues !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Nous publions chaque mois le nombre des demandeurs d'emploi inscrits à l'agence pour l'emploi. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste...*)

M. le président. Laissez parler le ministre !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... tandis que l'INSEE mesure la population présente sur le marché du travail. Ce ne sont pas tout à fait les mêmes notions et le rapport de l'INSEE...

M. Claude Bartolone. Toujours la même chose !

M. le président. Monsieur Bartolone, s'il vous plaît !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... montre que nous avons créé plus de 210 000 emplois salariés au cours de la période considérée. (*Bruit sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. Un peu de silence, chers collègues !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Ensuite, monsieur Fromet, ne faites pas trop d'amalgame, parce qu'on pourrait remonter aux origines...

M. Jean-Claude Lefort. De l'homme ?

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... des difficultés de certaines entreprises que vous avez citées, et vous n'y seriez peut-être pas pour rien ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Enfin, s'il y a des problèmes dans le Loir-et-Cher, qu'il s'agisse de municipalités socialistes, communistes ou de la majorité, je les traiterai avec le même soin ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

RELANCE ÉCONOMIQUE

M. le président. La parole est à Mme Martine David.

Mme Martine David. L'agressivité choquante (*Vives protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*)...

M. le président. Un peu de calme, mes chers collègues.

Mme Martine David. ... dont font preuve les ministres est révélatrice de l'embarras du Gouvernement et de son incapacité à apporter des réponses sérieuses et crédibles aux Français en matière d'emploi ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Charles Ehrmann. Vous pouvez parler !

M. le président. Monsieur Ehrmann !

Mme Martine David. Pis, l'autosatisfaction affichée par M. le Premier ministre est tout à fait déplacée et confine au cynisme quand chaque jour nos régions connaissent des suppressions d'emplois.

C'est ainsi que, dans ma circonscription, l'entreprise Ilford-Anitec annonce la fermeture du site de Saint-Priest et 93 licenciements ; l'entreprise Gallino dépose son bilan, et condamne 80 emplois. A Décines, les entreprises Laut, RBB, MTIA cessent leur activité en laissant des dizaines de salariés sans travail.

Les raisons d'une telle situation sont pourtant connues. Les Français, accablés de prélèvements, ne consomment pas !

M. Claude Bartolone. Eh oui !

Mme Martine David. Les dirigeants d'entreprises n'ont pas confiance, n'investissent pas et donc ne créent pas d'emploi !

M. Jean-Pierre Kucheida. Il n'y a pas de quoi être fier !

Mme Martine David. Ma question est donc simple, monsieur le Premier ministre : entendez-vous prendre des mesures fortes et crédibles pour redonner un nouveau souffle à l'économie française ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Je fais mon travail, madame David, en vous répondant : votre question concerne le ministre du travail ! (*Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. On a compris, chers collègues, que vous n'étiez pas contents ! Mais le ministre du travail va vous répondre.

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Vous êtes député du Rhône. Les dossiers que vous avez évoqués sont suivis de près par notre direction régionale et par moi-même. Quelles que soient les difficultés dont vous avez fait état (*Protestations ininterrompues sur les bancs du groupe socialiste*)...

M. le président. Ecoutez le ministre ! Monsieur Boulaud, monsieur Glavany, monsieur Bonrepaux !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... et que je ne cherche pas à nier, la région Rhône-Alpes vient d'enregistrer deux mois consécutifs de diminution du nombre de demandeurs d'emploi. La baisse a été de 0,3 p. 100 en mars et de 1,9 p. 100 en avril.

Cela ne doit pas nous dispenser, bien sûr, d'évoquer les problèmes les uns après les autres. Il serait cependant plus constructif, plutôt que d'en faire un élément de polémique, d'essayer de voir ensemble comment les résoudre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en revenons à une question du groupe UDF.

FARINES ANIMALES

M. le président. La parole est à M. Gilbert Barbier.

M. Gilbert Barbier. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

M. Claude Bartolone. Mais il y a Barrot !

M. Gilbert Barbier. Au lendemain du sommet de Florence, où les Quinze sont parvenus à un accord,...

M. Jean-Pierre Kucheida. Barrot, au micro !

M. Gilbert Barbier. ... il est nécessaire de faire toute la lumière sur ce qui s'est passé depuis huit ans dans l'affaire de la « vache folle ». La confiance du consommateur ne sera restaurée qu'au prix d'une transparence complète.

Or, à ce jour, un certain nombre de questions sont toujours sans réponse : par qui et vers qui les importations massives de farines d'origine animale ont-elles été faites en France à partir de 1988 ? N'est-il pas possible de dresser la liste des importateurs ?

A partir de l'interdiction de 1989, que sont devenus les stocks sur le territoire français ? Les importations ont-elles été totalement stoppées ?

On parle d'utilisation de ces farines en tant que fertilisant. Cette destination peut-elle être confirmée par les services de l'agriculture ? Dans la mesure où l'infectiosité des prions n'est pas entièrement explorée à ce jour – il n'est pas démontré que des particules n'aient pas conservé 50 p. 100 d'infectiosité dans le sol après trois ans – leur incorporation dans les engrais ne constituerait-elle pas une prise de risque inconsidérée ?

Voilà une série de questions, monsieur le ministre, qui appelle des réponses claires si l'on veut retrouver la confiance du consommateur.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.

M. Didier Boulaud. On veut Barrot !

M. Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement. Monsieur Barbier, voici quelques éléments de réponse précis.

M. Christian Bataille. On veut Barrot !

M. le ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement. C'est à partir de 1988 que la Grande-Bretagne, compte tenu de la déclaration sur son sol de la maladie de la « vache folle », a décidé l'interdiction de l'usage des farines animales dans l'alimentation du bétail, et notamment des ruminants.

A partir de 1989, la France a fait de même pour ce qui la concerne, puis l'ensemble de l'Union européenne et, à compter du 3 août 1989, a été interdite en France l'importation des farines d'origine bovine pour l'alimentation des ruminants.

Il n'était pas anormal que se poursuivent les importations de farines venues d'ailleurs que du Royaume-Uni, à condition qu'elles servent à alimenter d'autres animaux que les ruminants, c'est-à-dire les porcs, les volailles et les animaux de compagnie.

Par la suite, le dispositif a encore été durci avec l'interdiction, en 1992, d'utiliser ces produits pour la fabrication des engrais – je réponds au passage sur ce sujet – et, enfin, le 21 mars dernier, avec l'interdiction de toute importation de produits bovins en provenance du Royaume-Uni.

Nous avons, pendant toute cette période, multiplié les contrôles.

Contrôle des navires susceptibles d'importer ce genre de productions : une vingtaine de contrôles ont été réalisés l'année dernière.

Contrôle de tous les fabricants français d'aliments de bétail. Il y a 385 fabricants. Nous avons procédé à 371 vérifications approfondies en 1994 et à plus de 220 pour les cinq premiers mois de 1996.

Contrôle, enfin, de tous les camions apportant de la marchandise du Royaume-Uni. Depuis le 21 mars dernier, nous avons procédé à plus de 15 000 contrôles.

Nous n'avons relevé qu'un tout petit nombre d'infractions qui, toutes, ont été sanctionnées.

Je puis vous renouveler la garantie que le Gouvernement ne prendra aucun risque en ce qui concerne le traitement de la maladie de la vache folle, et nous pouvons nous réjouir que l'accord passé au dernier Conseil européen nous mette enfin, sur la voie d'une solution de ce douloureux problème. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

2

ALLOCUTION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le président. Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, nous arrivons au terme de la première session organisée en application de la réforme constitutionnelle du 4 août 1995. On ne s'étonnera donc pas que mon propos soit principalement consacré à une première évaluation des changements intervenus depuis lors.

Deux des innovations n'appellent pas, au demeurant, de longs développements.

Les premières applications du nouveau régime de l'immunité ont montré que celui-ci parvenait à garantir, à la fois, une opportune banalisation de la situation du parlementaire exposé à des poursuites et la nécessaire protection des conditions d'exercice du mandat.

Sont en tout état de cause désormais évités des débats en séance publique qui s'apparentaient de plus en plus à un préjugement aux yeux de l'opinion publique.

S'agissant, par ailleurs, de la faculté désormais ouverte à notre assemblée par l'article 48, alinéa 3, de la Constitution de fixer elle-même, chaque mois, l'ordre du jour de l'une de ses séances, tous les groupes ont pu en user dès la présente session.

Trois débats ont été organisés à ce titre, sur la mise en œuvre des accords de Schengen, la reprise des essais nucléaires et la politique d'investissement.

S'agissant des propositions de loi qui ont pu être ainsi débattues, quatre émanant du Sénat et trois de notre assemblée ont vu leur examen parvenir à un vote définitif.

Pour autant, des problèmes de mise au point demeurent : la nécessité de concilier le respect de l'article 40 de la Constitution et celui de l'esprit de la réforme a conduit en plusieurs circonstances à des acrobaties procédurales dont il conviendra d'éviter qu'elles ne se reproduisent.

M. Jean-Claude Lefort. Très juste !

M. le président. Mais, chacun en conviendra, l'essentiel de la réforme était ailleurs. Il tenait à l'instauration de la session unique.

Au terme de neuf mois d'expérience – à cette réserve près que la discussion budgétaire fut entamée et conduite à son terme dans le cadre des anciennes règles –, de premières conclusions se dégagent.

Il apparaît ainsi que, si les conditions générales sont désormais réunies pour que le Parlement puisse tenir tout le rôle qui lui revient au sein des institutions, l'objectif ne sera atteint que pour autant qu'existera une volonté partagée de plus grande participation à ses fonctions. (*« Très bien ! » et applaudissements sur plusieurs bancs.*)

A l'évidence, en effet, la session unique peut être un facteur puissant de revalorisation du Parlement, et ce pour quatre raisons au moins.

Première raison : elle permet à celui-ci de travailler dans la durée et de mieux assumer ainsi ses fonctions de contrôle.

La montée en puissance du contrôle est d'ailleurs la conséquence probablement la plus significative et la plus heureuse de la session unique.

Elle s'apprécie d'abord à l'évolution du contenu de la séance publique proprement dite – hors loi de finances.

La part consacrée aux activités de contrôle est ainsi passée de 175 heures sur un total de 1 015 en 1993-1994, dernière référence à prendre en considération pour les raisons que vous savez, à 234 heures sur 960 au cours de la présente session.

Il est vrai qu'à la faveur de l'institution d'une deuxième séance de questions au Gouvernement, ce sont 804 questions qui auront pu être posées au cours de la session, contre seulement 436 en 1993-1994.

De même, pour les questions orales sans débat, leur nombre a pu être porté de 315 à 464.

Les conditions de réponse aux questions écrites, renforcées par les modifications apportées à notre règlement, ont elles-mêmes continué de s'améliorer. Ce sont ainsi 810 réponses à des questions écrites signalées qui ont été données au cours de la session, contre 300 en 1994-1995.

Au cours de la session, seize débats, représentant quatre-vingt-trois heures de séance publique, ont été organisés, dont un – c'était une première – dans le prolongement du rapport de la commission d'enquête sur les sectes.

M. Jean-Pierre Brard. Parlons-en !

M. le président. Au cours de l'année parlementaire 1993-1994, je le rappelle, neuf débats avaient eu lieu, ne représentant que soixante et une heures de séance.

Les commissions d'enquête laissent apparaître un bilan plus mitigé. Certes, trois commissions d'enquête ont siégé au cours de la présente session : sur les sectes, sur l'immigration clandestine et sur les aides à l'emploi. Il est clair cependant que nous n'avons pas encore trouvé, en ce domaine, la méthode et le rythme, et en particulier les conditions d'un accès satisfaisant de l'opposition à la formule. (*« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Il est vrai que le recours à la procédure plus souple – et souvent mieux adaptée – des missions d'information communes à plusieurs commissions en a connu un regain d'intérêt... Ces missions ont fort utilement préparé des

débats appelés à se dérouler ensuite dans notre enceinte ; tel fut le cas de la réforme de la sécurité sociale, de la préparation de la révision constitutionnelle sur les lois de financement de la sécurité sociale et, en dernier lieu, du service national. Le principe d'une nouvelle mission a été retenu, il y a quelques jours à peine, concernant l'ensemble des problèmes posés par l'épidémie d'encéphalopathie spongiforme bovine. Elle devrait apporter à l'opinion publique les éléments de réponse qu'elle attend.

Le rôle décisif dans l'information du public des travaux des commissions d'enquête et des missions d'information se mesure d'ailleurs à la diffusion de plus en plus importante de certains rapports. Celui qui était consacré aux sectes a ainsi dépassé les 20 000 exemplaires.

Enfin, je me garderai d'omettre qu'au terme d'un long cheminement nous disposons enfin de deux nouveaux offices communs avec le Sénat, portant respectivement sur l'évaluation des politiques publiques et l'évaluation de la législation. Ils constitueront un moyen d'expertise qui devrait renforcer la capacité de contrôle du Parlement et représenter une aide significative à son activité législative.

Deuxième raison de l'utilité de la session unique : elle permet de mieux lier l'activité du Parlement à celle du pays, à celle des autres institutions et à l'activité européenne, à laquelle l'Assemblée doit de plus en plus s'intéresser.

M. Pierre Lellouche. Très bien !

M. le président. Qu'on songe, en effet, chers collègues, qu'au cours de cette session les assemblées auront été saisies de 167 propositions d'actes communautaires,...

M. Pierre Mazeaud. C'est trop !

M. le président. ... c'est-à-dire presque le triple du nombre des propositions et projets de loi dont elles auront eu à connaître, si l'on excepte les conventions internationales.

M. Pierre Mazeaud. Cela devient fou ! Ce n'est plus possible !

M. le président. D'autant que ce contrôle a été opportunément étendu au-delà même de la lettre de l'article 88-4 de la Constitution. Il s'exerce désormais avec l'accord du Gouvernement, que je remercie, sur les deuxième et troisième piliers du traité de Maastricht...

M. Pierre Mazeaud et M. Pierre Lellouche. Très bien !

M. le président. ... dans des conditions proches de celles des actes concernant le premier pilier de ce traité, et notre assemblée a déjà été saisie de trente-sept actes à ce titre.

M. Pierre Mazeaud. Et demain, on ne fera plus que ça !

M. le président. Un même traitement sera désormais réservé aux actes résultant des accords de Schengen.

M. Pierre Mazeaud. Vive l'Europe !

M. le président. La réserve d'examen parlementaire que le Gouvernement, relayant une forte demande du Parlement, a instituée depuis deux ans est maintenant systématiquement invoquée par la France au sein du COREPER et du Conseil.

M. Pierre Lellouche. Très bien !

M. le président. Cette procédure permet d'éviter désormais que les assemblées soient privées de la possibilité matérielle d'émettre leurs avis et, ainsi, de prévenir la reproduction d'incidents regrettables constatés dans le passé.

Nous devons savoir gré au Gouvernement d'avoir fait en sorte que les assemblées puissent ainsi s'exprimer sur l'ensemble des actes, de nature législative, d'origine européenne et que, par ce dialogue entre le Gouvernement et le Parlement, les préoccupations de la représentation nationale puissent être répercutées jusqu'au sein du Conseil des ministres et auprès de la Commission.

Je voudrais également, à cette occasion, souligner le rôle exemplaire que joue notre délégation pour l'Union européenne,...

M. André Fanton. Un rôle admirable !

M. le président. ... à la fois dans l'examen des textes qui nous sont transmis et dans l'information de l'Assemblée comme dans celle du public. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Pierre Mazeaud. Très bien, Pandraud !

M. le président. Troisième raison : la session unique permet une activité législative de meilleure qualité, en favorisant le travail de planification amorcé par le Gouvernement et en évitant la bousculade législative des fins de session.

L'inflation législative que certains avaient pu craindre ne s'est pas vérifiée. Le nombre des lois définitivement votées s'élèvera à 109, dont 51 conventions internationales, contre 125 dont 49 conventions au cours de l'année parlementaire 1993-1994.

Cette activité législative aura été favorisée par un effort de prévision louable du Gouvernement. Conformément aux dispositions de notre règlement, il a ainsi communiqué à la conférence des présidents du 20 février 1996 son programme législatif prévisionnel pour les mois qui suivent, programme qui a d'ailleurs été publié au *Journal officiel*.

Cette voie est incontestablement la bonne, et il convient d'y persévérer : outre qu'elle conduit le Gouvernement à mieux évaluer le nombre et l'objet des textes qu'il se propose de soumettre à l'examen du Parlement, et donc à établir de vraies priorités, elle contribue à une meilleure cohérence de l'activité législative et à une organisation adaptée du travail parlementaire.

Il suffit par ailleurs de comparer les conditions dans lesquelles nous allons, cette semaine, terminer nos travaux avec celles, habituelles, des fins de session pour constater combien, sur ce plan, l'apport de la session unique aura été décisif.

Enfin, quatrième et ultime raison de l'utilité de la session unique : elle doit permettre aux députés de partager plus rationnellement leur activité entre l'Assemblée et leur circonscription puisque, sauf cas rare, ils sont assurés de pouvoir disposer de quatre jours pour se ressourcer chaque semaine sur le terrain.

Notre assemblée s'est généralement bien conformée au régime des trois jours hebdomadaires de séance, puisque, si l'on excepte la dernière discussion budgétaire qui, faute de temps, n'avait pu être adaptée, elle n'aura siégé en séance publique que cinq vendredis et un lundi. Depuis le début de l'année, elle n'aura siégé aucun samedi, ni aucun dimanche.

Sauf pendant la période de discussion budgétaire, les nouveaux horaires fixés par le règlement et prévoyant que la séance se termine à vingt heures, avec une possibilité de prolongation, ont été largement respectés. Depuis le début de l'année, nos travaux n'ont été prolongés jusqu'à

vingt-trois heures qu'à deux reprises seulement. Ce résultat a pu être obtenu grâce à la tenue de séances le mardi matin, à la fixation à neuf heures du début des séances et à la prolongation des séances jusqu'à vingt et une heures trente lorsque l'ordre du jour l'exigeait.

La session unique et la réorganisation de la semaine de travail n'ont rien enlevé à la disponibilité de notre assemblée.

En effet, même si la discussion budgétaire a été menée sur les anciennes bases, nous avons siégé 118 jours au cours de la présente session, contre 132 jours au cours de l'année parlementaire 1993-1994, soit 960 heures contre 1 015 heures, 118 jours, je le répète, alors que nous avons siégé, par exemple, 121 jours au cours de l'année 1992, 123 jours en 1991, et plus encore par le passé.

On observera que, ce faisant, nous arrivons pour la présente session, au cours de laquelle nous avons siégé trente-trois semaines, à une moyenne hebdomadaire de vingt-neuf heures de séance, contre près de trente-deux heures pendant l'année parlementaire 1993-1994, au cours de laquelle nous avons siégé trente-deux semaines – en comptant, cela va sans dire, les sessions extraordinaires.

C'est dire que les objectifs qui étaient poursuivis ont été largement atteints.

Il reste que la session unique ne saurait suffire à revaloriser le rôle du Parlement.

M. Pierre Lellouche. C'est vrai !

M. le président. Il nous faut, en effet, améliorer encore bien de nos méthodes et de nos comportements.

La modestie alléguée de nos prérogatives ne saurait être un alibi, d'autant que celles-ci sont bien réelles et que nos possibilités d'intervention se sont trouvées singulièrement élargies avec, je le souligne, l'accord du Gouvernement. Qu'on songe au débat d'orientation budgétaire, qu'on songe aux lois de financement de la sécurité sociale.

Mes chers collègues, je ne saurais évidemment mêler ma voix aux critiques habituellement formulées, sans nuances, sur l'absentéisme.

Il faut dire en effet, haut et fort, que les députés qui ne sont pas en séance ne sont généralement ni au cinéma ni en villégiature (*Sourires et applaudissements sur divers bancs*) et je veux, au contraire, témoigner de l'investissement personnel que représente le mandat parlementaire. Lorsque les députés ne sont pas dans l'hémicycle, ils n'en contribuent pas moins souvent au travail législatif par leur présence dans les autres instances de l'Assemblée ou se consacrent dans leur circonscription à l'exercice de leur mandat. Celui-ci ne se confond pas en effet, loin s'en faut, avec la seule présence dans la salle des séances. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Au demeurant, imagine-t-on la discussion des articles d'un projet de loi avec 577 députés en séance ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs.*)

En fait, les députés ont à être présents aux grands rendez-vous de la séance publique que constituent les questions au Gouvernement, les votes solennels, les débats de confiance ou de censure.

Pour le reste, il leur revient de se relayer dans l'hémicycle en fonction des textes, de leurs compétences, de leur spécialité et de la part qu'ils ont prise à leur prépara-

tion. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Pierre Brard. Très bien !

M. le président. Pour autant, cette conception et cette défense et illustration du rôle du député n'ont de sens que si un minimum de fréquentation de la séance est toujours observé. J'ai le regret de dire que ce n'est pas le cas.

Mais ce n'est pas le seul effort à faire.

Ainsi, même si des progrès ont été accomplis, notamment par une plus grande participation des députés à des commissions dont ils ne sont pas membres, le déséquilibre entre le temps de travail en commission et celui en séance publique reste excessif.

On ne le répétera jamais assez : la séance publique ne doit pas être le lieu de la discussion des détails techniques, et la règle d'or devrait être de ne débattre en séance publique que des problèmes politiques induits par les textes. Convenons que nous sommes encore bien loin du compte.

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Oui !

M. le président. De même, il serait souhaitable que les différends de nature technique entre le Gouvernement et l'Assemblée soient préalablement réglés dans le cadre du travail de commission, avant la discussion dans l'hémicycle (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*), pour éviter à la fois de l'encombrer et de multiplier les suspensions de séance destinées à des concertations qui, à ce stade, ne devraient plus s'imposer.

M. François-Michel Gonnot. Tout à fait !

M. le président. Par ailleurs, force est de constater qu'une part non négligeable des amendements déposés ne sont pas soutenus en séance, ou ne sont défendus, par complaisance, que par des députés qui n'en sont pas les auteurs. Cette situation, outre qu'elle souligne le mauvais usage qui est ainsi fait d'un droit essentiel, ne contribue évidemment pas à alléger le cours de nos discussions législatives.

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

M. le président. Enfin, l'Assemblée doit pouvoir disposer de tout le temps nécessaire à l'examen des projets de loi.

M. François-Michel Gonnot. Très bien !

M. le président. Il conviendrait de planifier encore plus rigoureusement le travail législatif, car c'est la seule solution qui permettra véritablement une meilleure organisation du travail parlementaire.

M. Pierre Mazeaud. C'est vrai !

M. le président. Il serait souhaitable que le Gouvernement fasse en sorte, sauf extrême urgence, qu'aucun texte ne soit inscrit à l'ordre du jour en première lecture s'il n'a été déposé depuis au moins six semaines. (« Très bien ! » et applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Jean-Claude Lefort. Comme pour la programmation militaire !

M. le président. Par ailleurs, l'effort amorcé, et amorcé de manière significative, de réduction du nombre de textes de loi doit être poursuivi, de même que doivent être

encore plus vigoureusement pourchassées – et d'abord par le Gouvernement – toutes les dispositions réglementaires...

M. Pierre Mazeaud. Oui !

M. le président. ... ou sans aucune portée normative dans les projets de loi. Le président de la commission des lois a souvent exprimé à ce sujet des préoccupations fort légitimes. (*« Très bien ! » et applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Enfin, le Gouvernement doit être bien conscient que la mise en œuvre efficace de l'action de l'Etat passe par une collaboration permanente du Gouvernement et des assemblées et, lorsqu'il s'agit de réformes importantes, par une concertation amorcée très en amont. Et ce n'est pas le seul recours à des parlementaires en mission – quel que soit l'intérêt de la formule – qui pourrait servir de substitut à ce dialogue nécessaire.

Tous les moyens existent donc bien pour une revalorisation du Parlement.

La clé, désormais, c'est la confiance des parlementaires dans leur institution.

Elle la mérite, pour peu qu'on comprenne où sont les vraies vocations d'un Parlement moderne au lieu de s'abîmer dans on ne sait quelle nostalgie.

Notre assemblée, en tout cas, continue d'intéresser les pays étrangers, pour lesquels nos traditions parlementaires et notre capacité d'adaptation constituent souvent une référence.

En dehors de la troisième réception officielle qui a eu lieu dans l'hémicycle, j'ai eu l'occasion, moi-même, de faire les honneurs de notre assemblée, au cours de la session, à onze chefs d'Etat, quatre chefs de gouvernement et quinze présidents d'assemblée.

L'activité des groupes d'amitié a été particulièrement importante, de même que l'a été celle du Bureau de notre assemblée dans le domaine international.

L'Assemblée a notamment été présente à l'extérieur à travers de nombreuses missions de contrôle des élections : pas moins de onze de ces missions ont été ainsi effectuées. De même, les opérations de coopération internationale se sont non seulement accrues, mais aussi diversifiées sous toutes leurs formes : visites de travail, réception de députés et de fonctionnaires de parlements étrangers, missions techniques, cycles de formation, organisation de séminaires et réalisation d'expertises.

L'un des points forts de la coopération en 1995 aura porté sur les relations entre notre Assemblée et la Douma d'Etat de la Fédération de Russie, l'assemblée nationale du Québec et le Bundestag.

L'Assemblée continue aussi à intéresser les Français, qui lui vouent, n'en doutons pas, un attachement profond, même s'il est de bon ton de le cacher sous un anti-parlementarisme ancestral.

M. André Fanton. Et injuste !

M. le président. Elle a ainsi accueilli, au cours de la session, la visite de 62 121 personnes réparties, en 1 809 groupes.

L'exposition permanente de Versailles, ouverte au public le 2 novembre dernier, a connu un excellent départ. Elle a accueilli, à ce jour, plus de 36 000 visiteurs.

Pour la troisième fois, le Parlement des enfants s'est tenu au Palais-Bourbon, au début du mois. Ce sont plus de 1 200 personnes qui ont participé à cette manifestation.

M. Jean-Guy Branger. Belle réunion !

M. le président. Au-delà de la Journée du patrimoine, nous avons également organisé huit journées « portes ouvertes », qui ont attiré plusieurs milliers de visiteurs.

Il est sans doute inutile de vous rappeler que les débats de l'Assemblée sont retransmis en direct sur la chaîne câblée de l'Assemblée nationale, ainsi que certains travaux importants qui s'y déroulent. Ce fut récemment le cas des auditions de la mission d'information sur le service national.

Au cours de cette session, nous avons ouvert Canal Assemblée nationale au Sénat, expérimentant une programmation commune et préfigurant ainsi la chaîne civique et parlementaire.

Enfin, l'Assemblée nationale est devenue, depuis le 19 janvier, site Internet. Elle met ainsi à disposition une information, actualisée quotidiennement, sur ses travaux, ses activités internationales et sur l'activité de chacun des députés. Comme l'a souhaité le Bureau, l'Assemblée va se mettre en mesure d'utiliser toutes les possibilités techniques d'Internet, sans exclure la diffusion du son et des images.

Nous avons ainsi, mes chers collègues, beaucoup travaillé et, j'ose le dire, mieux travaillé.

Mes remerciements les plus vifs vont au personnel qui a su adapter son rythme de travail à ces nouvelles conditions (*Applaudissements sur tous les bancs*) et qui l'a fait comme toujours avec une disponibilité exemplaire.

Je veux y associer les membres du Bureau de l'Assemblée, Bureau qui a veillé à la bonne application de ces diverses innovations et qui a apporté, comme chaque année, une contribution importante au bon fonctionnement de notre assemblée.

Mes remerciements s'adressent également à vous tous, mes chers collègues, qui avez accepté les nouvelles règles de la session unique et les rythmes qui lui sont associés.

Ils vont aussi au Gouvernement, sans la coopération duquel cette réforme n'aurait pas pu être mise en œuvre dans des conditions aussi favorables. Monsieur le Premier ministre, c'est là encore une illustration de ce que le régime parlementaire repose bien sur une collaboration des pouvoirs, et, à cet égard, je ne peux que rendre hommage à l'action toujours efficace de M. Roger Romani, ministre des relations avec le Parlement (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*)...

M. Pierre Lellouche. Debout ! (*Sourires.*)

M. le président. ... dont chacun apprécie la disponibilité et la courtoisie.

Je ne voudrais pas oublier les représentants de la presse – tant écrite qu'audiovisuelle – qui ont assuré le compte rendu de nos débats.

A vous toutes et à vous tous, je souhaite, par avance, d'excellentes vacances et un repos mérité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

La parole est à M. le Premier ministre.

M. Alain Juppé, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, « il faut remettre le Parlement à sa vraie place, une place centrale, permettant de restaurer les liens entre les citoyens et leurs diri-

geants » : ainsi s'exprimait, vous vous en souvenez, M. le Président de la République dans le message qu'il adressait au Parlement le 19 mai 1995.

Moins de trois mois plus tard, la révision constitutionnelle du 4 août permettait la mise en œuvre rapide de cet engagement solennel.

Alors que s'achève la première session unique de la IV^e République...

M. Jean-Pierre Brard. De la V^e ! (*Rires.*)

M. le Premier ministre. De la V^e République ! Merci de cette vigilance, mais chacun aura rectifié.

M. Jean-Pierre Brard. Nous attendons la VI^e ! (*Rires.*)

M. le Premier ministre. Il apparaît, dis-je, que cette année parlementaire marque incontestablement un tournant dans l'histoire du fonctionnement de nos institutions, qui s'est traduit notamment par un nouveau rythme de travail parlementaire, sur neuf mois, qui a pu s'harmoniser avec les préoccupations gouvernementales.

Je souligne, à cet égard, que le Gouvernement a strictement respecté l'encadrement du nombre de jours de séance voulu par les assemblées.

De même, le recours à des séances en dehors des mardis, mercredis et jeudis est resté exceptionnel.

Il en est résulté une répartition des séances plus équilibrée et plus harmonieuse ; plus efficace aussi, puisque le programme de travail du Parlement est désormais fixé par le Gouvernement trois semaines à l'avance. Je remercie le président de l'Assemblée nationale d'avoir bien voulu le souligner tout à l'heure.

Il reste bien évidemment des progrès à accomplir dans cette direction.

Dans ces nouvelles conditions de travail, l'Assemblée nationale a pu voter de très importantes dispositions législatives.

De vastes réformes qui touchent à l'organisation et à la vie de notre pays ont été adoptées. Il était d'abord vital de mettre un terme à la dérive de nos finances publiques. La loi de finances pour 1996 a permis d'accomplir un progrès significatif.

De grandes réformes de structure qui, là encore, avaient été trop longtemps différées, ont été entreprises. Je remercie la majorité d'y avoir apporté son soutien sans faille.

Je pense à la réforme de notre protection sociale, à la réforme des règles concernant la loyauté de la concurrence, qui permet d'assainir l'environnement de nos PME et de l'artisanat ; je pense au pacte de relance pour la ville, à la loi de programmation militaire, qui va nous permettre de faire face aux nouvelles données stratégiques.

Je pense, enfin, à la réforme de nos entreprises publiques, qui aurait dû être engagée depuis bien longtemps et qui concerne, par exemple, France Télécom – vous y avez pris une part active, mesdames, messieurs les députés – ou encore la SNCF, qui a fait ici l'objet d'un débat très fructueux.

Il s'agit là de réformes concrètes, qui permettent d'adapter notre pays aux temps futurs et qui amélioreront, j'en suis sûr, la vie quotidienne des Français.

Dans tous ces domaines, et dans bien d'autres, votre assemblée a effectué un énorme travail. Son bilan est déjà prometteur, et l'on perçoit ici ou là des résultats positifs et encourageants, qui me confortent dans ma détermination à maintenir le cap.

Jamais, je crois, la concertation et la collaboration n'auront été aussi fortes entre le législatif et l'exécutif. Le dialogue a joué pleinement. L'œuvre réformatrice s'est faite avec vous. Et j'ai bien senti à quel point votre implication était grande.

Il est vrai que l'Assemblée a beaucoup et bien travaillé.

En matière d'initiative, de contrôle et d'information, elle a joué un rôle essentiel. Je voudrais l'en remercier. Elle a ainsi contribué à rendre notre démocratie plus vivante encore.

S'agissant de l'initiative parlementaire, vous avez fait preuve d'un constant souci d'améliorer les textes qui vous ont été soumis.

Lors de mon arrivée à la tête du Gouvernement, je vous avais demandé de ne pas freiner ce mouvement. Mon vœu s'est trouvé largement exaucé.

Près de 2 000 amendements ont ainsi été adoptés au cours de cette session.

Mais vous n'avez pas seulement amélioré les textes, vous en avez aussi proposé. L'innovation constitutionnelle, voulue par les parlementaires, a permis un rééquilibrage de l'initiative législative, puisque, dans le cadre de la séance mensuelle réservée par priorité à l'ordre du jour de votre assemblée, douze propositions de loi ont été examinées, dont cinq ont été définitivement adoptées.

Je pense notamment à une proposition très concrète sur la réduction du temps de travail ou à celle qui améliore considérablement la fiscalité des dons.

Vous avez, en outre, acquis de nouvelles compétences qui répondaient à des demandes déjà anciennes formulées dans vos rangs. Je veux parler du contrôle de la sécurité sociale ; désormais, vous pourrez examiner et adopter les textes relatifs à son financement ; vous déterminerez les conditions générales de son équilibre. Vous fixerez les objectifs de dépenses compte tenu des prévisions de recettes. C'est, je crois, un progrès considérable dans l'exercice du contrôle des représentants de la nation sur l'activité du pays.

L'institution d'un débat d'orientation budgétaire a également permis d'enrichir la prochaine loi de finances de réflexions et de propositions parlementaires. Ce type de débat était nouveau. Il a été, je crois, universellement apprécié. Il revêt, à mes yeux, une grande importance. Il était utile d'y avoir recours, à l'instar d'ailleurs de ce que font les collectivités territoriales.

De nombreux débats consécutifs à des déclarations du Gouvernement ont été organisés dans cet hémicycle. Je pense à la politique européenne de la France, à notre politique de défense, à l'avenir de la SNCF, aux débats sur les états généraux de l'Université. Là encore, ces débats vous ont permis de formuler des propositions novatrices.

Tout cela témoigne de la densité du travail accompli, non seulement en séance, mais aussi, comme l'a rappelé le président tout à l'heure, en commission.

Vous avez développé votre pouvoir de contrôle. Plus de 800 questions d'actualité auront été posées durant cette session ; 464 questions orales sans débat ; un nombre très important de questions écrites, auxquelles il est désormais répondu dans les délais, autant qu'il est possible.

Quatre missions d'information communes ont été lancées, deux commissions d'enquête ont été constituées.

Enfin, à deux reprises, vous avez eu la possibilité de recourir à la sanction suprême que peut utiliser l'Assemblée nationale, c'est-à-dire le dépôt d'une motion de cen-

sure. Ces motions de censure ont permis au Gouvernement de s'expliquer sur son action et à la majorité de réaffirmer son unité.

Je vois dans ces formes multiples de contrôle le signe de la bonne santé de notre démocratie.

Cette session, enfin, aura été caractérisée par une amélioration très sensible de l'information de votre assemblée.

Outre les débats généraux que j'évoquais tout à l'heure, vous savez que, désormais, les projets de loi déposés sur le Bureau de l'Assemblée sont systématiquement accompagnés d'une étude d'impact. Ce dispositif correspond à la volonté de mieux légiférer. Ces études d'impact, notamment sur l'emploi, permettent de donner une meilleure lisibilité aux textes qui vous sont proposés.

De même vous sont désormais transmis les projets d'actes communautaires relevant des second et troisième piliers du traité sur l'Union européenne,...

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. le Premier ministre. ... ainsi que ceux qui sont pris en application des accords de Schengen.

Enfin, vous avez adopté récemment deux lois créant un Office parlementaire d'évaluation de la législation et un Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques.

Ces deux offices permettront, j'en suis convaincu, de renforcer de façon significative l'information du pouvoir législatif et constitueront des instances de proposition et de contrôle.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je voudrais rendre hommage aujourd'hui à la qualité du travail accompli tout au long de ces neuf mois. Vous voilà presque « en vacances », si j'ose dire, car je sais ce que sont des vacances parlementaires pour un député qui est sans cesse sur le terrain.

L'Assemblée nationale a pris une part active à l'œuvre de redressement du pays. Monsieur le président, je sais la part personnelle qui fut la vôtre. Vous avez, notamment, su conduire ses travaux avec toute l'autorité et toute la sagesse requises et respectées par l'ensemble de l'Assemblée.

Je tiens à remercier aussi la majorité parlementaire, qui a, sans défaillance, accompagné le Gouvernement dans son action réformatrice.

M. Alain Bocquet. Et l'opposition ?

M. le Premier ministre. Je remercie également l'opposition de s'opposer ! *(Sourires.)*

M. Jean-Pierre Brard. Il n'y a pas de quoi ! *(Sourires.)*

M. le Premier ministre. Je remercie le ministre des relations avec le Parlement, Roger Romani, dont je salue, à mon tour, la disponibilité et la capacité d'écoute sans limite. *(Vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

J'associe enfin à mes remerciements tous les fonctionnaires de cette assemblée, ainsi que les personnels des groupes politiques, dont la compétence et le dévouement sont bien connus, et enfin la presse parlementaire, qui se fait régulièrement l'écho de nos travaux.

De grands chantiers législatifs nous attendent à l'automne, telles la réforme du service national, la réforme de notre système fiscal, la loi de finances, bien sûr, qui viendra confirmer les résultats déjà atteints en matière d'assainissement de nos comptes publics. Je sais

que, là encore, je pourrai compter sur le travail de toute votre assemblée et sur le soutien de la majorité parlementaire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Suspensions et reprises de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures trente-cinq, est reprise à seize heures cinquante.)

M. le président. La séance est reprise.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue, est reprise à seize heures cinquante-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

3

SAISINE DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

M. le président. J'ai reçu de M. le président du Conseil constitutionnel une lettre m'informant qu'en application de l'article 61, alinéa 2, de la Constitution, plus de soixante sénateurs ont saisi le Conseil constitutionnel d'une demande d'examen de la conformité à la Constitution de la loi de réglementation des télécommunications.

4

CONVENTION SUR LES PÊCHES DE L'ATLANTIQUE DU NORD-OUEST

Discussion, selon la procédure d'adoption simplifiée, d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi autorisant l'adhésion de la République française à la convention sur la future coopération multilatérale dans les pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest (ensemble trois annexes) (nos 2877, 2907).

Je rappelle que ce texte est examiné selon la procédure d'adoption simplifiée.

Article unique

M. le président. « Article unique. – Est autorisée l'adhésion de la République française à la convention sur la future coopération multilatérale dans les pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest, faite à Ottawa le 24 octobre 1978, qui institue l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest (OPANO), et dont le texte est annexé à la présente loi. »

Je mets aux voix l'article unique du projet de loi.
(*L'article unique du projet de loi est adopté.*)

5

ENTREPRISE NATIONALE FRANCE TÉLÉCOM

Suite de la discussion d'un projet de loi adopté par le Sénat après déclaration d'urgence

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat après déclaration d'urgence, relatif à l'entreprise nationale France Télécom (n^{os} 2884, 2891).

Discussion des articles (*suite*)

M. le président. Hier, l'Assemblée a commencé l'examen des articles et s'est arrêtée à l'amendement n^o 25 portant article additionnel avant l'article 1^{er}.

Avant l'article 1^{er} (*suite*)

M. le président. Mme Royal, MM. Emmanuelli, Bataille, Dray et Bartolone ont présenté un amendement, n^o 25, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Le service public des télécommunications satisfait au principe de continuité. »

La parole est à Mme Ségolène Royal.

Mme Ségolène Royal. Nous avons défendu hier une série d'amendements qui nous paraissent essentiels pour renforcer notre conviction quant à la volonté du Gouvernement de maintenir ou de ne pas maintenir le service public. Nous souhaitons qu'un débat de fond s'engage sur l'ensemble des principes qui constituent la tradition du service public à la française.

Cet amendement vise à affirmer que le service public des télécommunications satisfait au principe de continuité. Le Gouvernement, en souhaitant privatiser partiellement France Télécom, avec les risques d'évolution vers une privatisation totale que cela comporte, ainsi que nous l'avons démontré hier, ne nous dit pas quelles dispositions il entend prendre pour que la continuité du service public soit assurée, du fait des conséquences que cette réforme aura sur le niveau des factures qui seront payées par les consommateurs les plus modestes.

Que se passera-t-il lorsque les usagers constateront une augmentation du prix de l'abonnement et des communications locales à courte distance, et qu'ils ne pourront pas payer leurs factures ?

Nous pensons qu'une menace pèse sur le principe de continuité des services publics. C'est si vrai que, lorsqu'il y a eu un débat sur la nécessité ou non de faire émerger des services publics à l'échelle européenne, ce principe a été mis en avant. Il serait donc paradoxal que la France défende certains principes au plan européen et n'en tienne pas compte lorsqu'il s'agit d'organiser ses propres services publics.

En effet, le principe de continuité est complémentaire des autres principes qui fondent le service public : prise en compte de l'intérêt général, des préoccupations de long terme, des investissements d'infrastructure que le marché ne peut satisfaire, souci de la cohésion sociale et de l'équilibre du territoire. Le principe de continuité s'applique à la totalité du territoire.

Si les opérateurs privés estiment que certaines parties du territoire sont plus difficiles à desservir et à équiper que d'autres, la rentabilité des équipements sera remise en cause et, par voie de conséquence, le principe de continuité territoriale.

Mais il convient de ne pas oublier non plus le principe de citoyenneté, qui assure l'égalité des citoyens devant le service public.

La promotion de la recherche s'inscrit également dans le principe de continuité, puisqu'il s'agit, au fond, d'assurer que le service public sera rendu de la même façon, à court, moyen et long terme, ce qui nécessite des investissements que le marché ne peut pas prendre en compte.

Nous souhaitons que le Gouvernement accepte cet amendement afin de montrer qu'il a vraiment l'intention de défendre le service public.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur de la commission de la production et des échanges, pour donner l'avis de la commission sur l'amendement n^o 25.

M. Claude Gaillard, rapporteur de la commission de la production et des échanges. Cet amendement ne peut avoir pour but de savoir si nous avons la volonté de défendre le service public puisque nous avons clairement affirmé, dans la loi de réglementation, notamment à propos de la définition du service public, les principes de continuité, d'égalité et d'adaptabilité, qui ont été approuvés par le Conseil d'Etat.

Cette loi a même permis de financer le service public, et nous n'avons donc pas à démontrer notre attachement au service public.

La commission a donc repoussé cet amendement qui n'apporte rien, non plus qu'un certain nombre d'autres, de même nature, qui vont suivre.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace, pour donner l'avis du Gouvernement sur cet amendement.

M. François Fillon, ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Mme Royal ne l'ignore pas pour avoir participé à la plupart de nos débats sur la nouvelle réglementation des télécommunications, l'article L. 35 du nouveau code des télécommunications, réformé par la loi votée la semaine dernière par l'Assemblée nationale et le Sénat, précise : « Le service public des télécommunications est assuré dans le respect des principes d'égalité, de continuité et d'adaptabilité. » Il n'y a donc pas lieu d'adopter cet amendement qui n'ajoute rien à la législation.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n^o 25.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Mme Royal, MM. Emmanuelli, Bataille, Dray et Bartolone ont présenté un amendement, n^o 26, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Le service public des télécommunications satisfait au principe d'adaptation. »

La parole est à Mme Ségolène Royal.

Mme Ségolène Royal. Cet amendement prévoit que le service public des télécommunications satisfait au principe d'adaptation. En effet, en aucun cas il ne saurait être réduit à ce que vous avez appelé le « service universel ». Nous sommes bien évidemment en désaccord avec votre réforme qui correspond à une conception indigente du service public.

Préciser que le service public satisfait au principe d'adaptation signifie qu'il ne doit pas être réduit à la portion congrue et qu'il doit intégrer les nouvelles technologies. En effet, l'un des enjeux de l'égalité des citoyens devant ces nouvelles technologies, c'est précisément qu'elles entrent dans le service public au fur et à mesure de leur invention et de leur mise au point et qu'elles ne soient pas automatiquement écrimées par les groupes privés qui ne s'intéresseront qu'aux services les plus rentables.

Hier, nous avons abondamment rappelé les seuls aspects riches et complémentaires du service public, fruits de l'histoire, sans même rechercher l'origine de certaines insuffisances réelles. La réforme que vous nous proposez n'a retenu que des aspects superficiels que vous avez repris sous le terme de « service universel ». Or, la relative, facilité d'accès au téléphone pour des catégories sociales ou des agents économiques moins favorisés n'est pas le service public ; c'est seulement l'un de ses effets. De même, assurer certaines fonctions sociales peu susceptibles de procurer des recettes commerciales ne constitue qu'un aspect de l'utilité générale, de l'usage massif et durable, l'appel d'urgence, notamment et parfois l'une de ses conditions, service de l'annuaire, par exemple.

Nous souhaitons que cet amendement soit adopté car cela contribuerait à donner un autre contenu au service public et à en assurer une évolution conforme à la satisfaction des besoins des citoyens.

En tout état de cause, nous souhaitons que le service public soit caractérisé par une souplesse d'adaptation et qu'il ne soit pas rigidifié comme vous l'avez imaginé dans la loi de réglementation. Or, cette loi sur la modification du statut ne fera que renforcer la rigidité dans la définition du service universel. Nous souhaitons que, au fur et à mesure des nouvelles découvertes, le service public puisse s'adapter aux nouveaux besoins, aux nouvelles attentes, et qu'il soit petit à petit, non pas réduit à la portion congrue, mais au contraire étendu à toutes les possibilités qu'offrent les nouvelles technologies de communication.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Claude Gaillard, rapporteur. La pédagogie, c'est l'art de répéter. Je vais donc encore me répéter.

La loi de réglementation intègre déjà clairement la définition, le contenu du service public, du service universel, les missions obligatoires, les missions d'intérêt général. Tout cela y est explicité, de même que l'adaptabilité. Mais sans doute devrais-je offrir ce texte à Mme Royal ! Un réexamen est même prévu tous les quatre ans pour s'assurer que l'évolution technologique a bien été suivie. Toutes ces dispositions ont donc déjà été largement débattues et adoptées. C'est pourquoi la commission a repoussé cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Le Gouvernement ne peut que suivre la commission.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 26. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Mme Royal, MM. Emmanuelli, Bataille, Dray et Bartolone ont présenté un amendement, n° 27, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Le service public des télécommunications satisfait au principe de neutralité. »

La parole est à Mme Ségolène Royal.

Mme Ségolène Royal. Cet amendement prévoit que le service public des télécommunications satisfait au principe de neutralité.

Nous souhaitons que la qualité du service public reste la même quel que soit le niveau de revenus du consommateur. Or, les réformes que vous mettez en œuvre vont aboutir à l'abandon de la péréquation financière. Cela signifie que le service ne sera plus le même pour tous et, en tout cas, que le même service ne sera pas rendu au même prix. Nous pensons que cela porte atteinte au principe de neutralité.

Comme s'il s'agissait de préoccupations humanitaires, vous avez prévu, dans votre précédent projet, un financement du service universel sous forme de cotisation obligatoire prélevée sur les recettes commerciales des autres types de services. Mais d'autres dispositions laissent à prévoir qu'à brève échéance une hausse de l'abonnement téléphonique et du prix des communications locales permettra de baisser au minimum ces cotisations pour ne plus avoir à prendre en charge que les nécessiteux reconnus et les coûts de péréquation géographique pourvu qu'ils soient démontrés, au motif d'un prétendu déséquilibre résultant de la structure actuelle des tarifs téléphoniques. C'est inscrit dans la loi.

Cette perspective confirme que le Gouvernement s'éloigne de toute stratégie d'intérêt général ou confond les conséquences, c'est-à-dire des conditions tarifaires égalitaires d'accès au service de télécommunications, avec une pratique de tarification sans laquelle les télécommunications n'auraient jamais connu le développement qu'elles ont atteint aujourd'hui, *a fortiori* avec une telle rapidité.

Pour schématiser, la fourniture des services de télécommunications repose sur des coûts fixes prépondérants – équipements électroniques, lignes, entretien – qui sont fonction des tarifs de pointe à écouler mais relativement indépendants de l'usage par les utilisateurs. Même la consommation électrique des infrastructures est quasi indépendante du volume du trafic instantané. De plus, il serait d'autant plus vain de tenter de rapporter la plupart des coûts à l'usage effectif que cet usage est collectif. Il faut être au moins deux pour communiquer et les réseaux assurent la mise en relation de millions d'utilisateurs les uns avec les autres. Cet amendement est nécessaire et nous demandons à l'Assemblée de l'adopter.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Claude Gaillard, rapporteur. Je n'ai pas bien compris en quoi la démonstration de Mme Royal concernait la neutralité, mais enfin !

S'agissant du financement, je précise encore une fois qu'il y a un fonds pour le financement du service universel et une taxe additionnelle à l'interconnexion pour la péréquation géographique et la péréquation tarifaire. Pour s'assurer que tout cela ira dans le bon sens et que le système sera égalitaire, le Gouvernement a accepté un amendement explicitant clairement qu'une baisse s'appliquerait à l'ensemble des catégories d'utilisateurs en faisant le cumul de l'abonnement et de la tarification. La loi de

réglementation que nous avons votée il y a quelques jours répond donc clairement à vos préoccupations, madame Royal. C'est pourquoi la commission a repoussé cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 27.

M. Jean-Claude Lefort. Et l'avis du Gouvernement !

M. le président. J'avais cru comprendre d'un signe qu'il était de l'avis du rapporteur, mais j'aurais dû le lui demander. Je vous en donne acte, monsieur Lefort !

Je mets aux voix l'amendement n° 27.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Mme Royal, MM. Emmanuelli, Bataille, Dray et Bartolone ont présenté un amendement, n° 28, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Le service public des télécommunications satisfait au principe de laïcité. »

La parole est à M. Christian Bataille.

M. Christian Bataille. Nous proposons d'inscrire dans la loi que le service public satisfait au principe de laïcité.

On a l'habitude de considérer, de façon historique, traditionnelle, que ce principe correspond avant tout à l'école de la République. Celle-ci est en effet l'institution qui l'a le mieux traduit. L'Etat garantit le respect du principe de laïcité et, surtout, assure l'indépendance de chacun dans l'expression de ses opinions, qu'elles soient politiques ou religieuses.

Nous avons cette année des raisons d'être inquiets. Nous sommes en 1996 et certains dans la majorité veulent commémorer avec faste l'année Clovis.

M. Yves Coussain. Cela ne veut rien dire !

M. Christian Bataille. Qu'est-ce que l'année Clovis ? Ce n'est pas la célébration d'un chef franc, un peu plus brutal que les autres d'ailleurs ; c'est la commémoration de la France fille aînée de l'église, comme l'a dit le pape Jean-Paul II. Et l'opposition a des raisons de s'inquiéter, car nous ne voyons pas *a priori* de raison pour que ce principe, auquel semblent adhérer avec enthousiasme de nombreux membres de la majorité, ne s'applique pas au service public des télécommunications. Nous voulons qu'il soit inscrit dans la loi que celui-ci satisfait au principe de laïcité car nous n'avons pas la garantie que les citoyens français seront traités de la même façon quels que soient leurs choix religieux, idéologiques, ou autres.

La tarification inégale que va entraîner la privatisation du service des télécommunications s'appliquera d'emblée au niveau de l'aménagement du territoire : le tarif du même service sera plus ou moins élevé selon le lieu de résidence.

M. Jean Besson. Cela n'a rien à voir !

M. Christian Bataille. Il n'est alors pas interdit de penser que l'on pourrait payer plus ou moins cher selon la religion que l'on pratique, pour prendre un exemple. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

En effet, à partir du moment où des éminences de cette République, qui a toujours considéré le principe de laïcité comme un principe inaliénable, considèrent que la France est la fille aînée de l'église catholique, on ne peut savoir où s'arrêtera cette approche inégale des choses.

Par cet amendement, nous entendons donc affirmer notre attachement à la laïcité. C'est un principe qui a rassemblé la République il y a un siècle et nous entendons

qu'il en soit toujours de même. Nous n'avons pas la garantie que la majorité de cette assemblée y soit autant attachée que nous. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Daniel Mandon. C'est un procès d'intention !

M. Christian Bataille. Les réactions hostiles que j'entends sur ces bancs confirment que nous avons des raisons de nous inquiéter !

Il y a quelques années, M. Bayrou nous a donné l'exemple d'une agression contre l'école de la République. Il n'y a pas de raison qu'il n'y ait pas, aujourd'hui, des agressions contre le service public des télécommunications ! Je le répète : en respectant le principe de laïcité, ce service ne fera au fond que respecter un principe républicain.

M. Daniel Mandon. Vous n'avez pas le monopole de l'esprit républicain !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Claude Gaillard, rapporteur. Le rapporteur est tout à fait admiratif. Nous venons de passer un grand moment ! Je conserverai d'ailleurs le compte rendu au *Journal officiel* de cette approche de la laïcité à l'occasion de l'examen d'un projet de loi concernant le statut de France Télécom !

M. Louis Lauga. C'est du petit Bataille !

M. Claude Gaillard, rapporteur. J'aurais, pour ma part, davantage compris que l'on parle de confidentialité plutôt que de laïcité.

Naturellement, la commission a repoussé cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Comme M. Bataille, je prendrai cet amendement avec humour. On peut s'interroger sur sa portée juridique, sur les contrôles qu'il faudrait exercer sur les abonnés du téléphone pour savoir s'ils répondent bien au critère de laïcité évoqué. Je préfère considérer que cet amendement donne une bonne idée de l'entreprise engagée par le parti socialiste pour rendre difficile, voire impossible, l'adoption de ce texte, en entravant le bon déroulement des débats de l'Assemblée nationale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Mme Ségolène Royal. C'est le débat qui vous gêne !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 28. *(L'amendement n'est pas adopté.)*

M. le président. Mme Royal, MM. Emmanuelli, Bataille, Dray et Bartolone ont présenté un amendement, n° 29, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Le service public des télécommunications satisfait au principe de transparence. »

La parole est à M. Christian Bataille.

M. Christian Bataille. Je ne peux que relever avec surprise les propos de M. le ministre. Il est clair que le groupe socialiste considère cette loi comme un mauvais coup porté au service public et qu'il entend bien défendre celui-ci pied à pied, jusque dans les détails. Et lorsque

nous revendiquons les principes de laïcité ou de transparence, comme je vais le faire, nous ne pouvons admettre que le gouvernement y voie quelque légèreté de notre part. Par là même, en effet, nous rappelons les principes fondateurs des services publics dans la République française.

Nous demandons donc aussi, que le service public des télécommunications satisfasse au principe de transparence, et cela pour des raisons évidentes. En effet, nous vivons dans une société « surinformée », médiatisée. Nous sommes bombardés chaque heure, chaque minute, d'informations divulguées par divers journaux, radios, chaînes de télévision et, en réalité, cette surabondance d'informations ne contribue pas à la transparence. Elle brouille le message, le paysage, et ceux qui détiennent le pouvoir dans une entreprise peuvent en profiter pour prendre leurs décisions de manière opaque – ne voyez là, mes chers collègues, aucun jeu de mots, d'ailleurs, je me corrige tout de suite en disant « dans l'opacité » pour qu'il n'y ait pas la moindre équivoque !

Effectivement, ce qui caractérise l'entreprise privée, c'est l'opacité, alors que ce qui devrait caractériser l'entreprise publique, c'est la transparence. J'admets avec vous que ce n'est pas toujours le cas, que les entreprises publiques ne prennent pas toujours des décisions transparentes – nous pouvons le déplorer –, mais la représentation nationale peut agir en faveur de la transparence de différentes façons, notamment par le vote du budget et à l'occasion des débats organisés à l'initiative du Gouvernement, de l'Assemblée ou de vous-même, monsieur le président. Nous l'avons fait dans certains domaines.

Je le sais pour avoir suivi certains dossiers relatifs à l'énergie électrique. Nous avons fait en sorte que les entreprises publiques dans ce domaine assurent mieux la transparence que par le passé.

A partir du moment où le service des télécommunications échappera peu ou prou à l'autorité du Gouvernement, au contrôle du Parlement – et nous savons bien que ce sera le cas – la transparence dans un domaine aussi essentiel que celui-ci ne sera plus assurée de la même manière. En demandant que le service public des télécommunications satisfasse au principe de transparence, nous avons voulu pousser le débat, monsieur le ministre, et faire en sorte que vous nous répondiez. On vous parle de laïcité et vous répondez : obstruction, blocage ! Je vous parle en ce moment de transparence. Comment entendez-vous faire respecter ce principe et êtes-vous d'accord pour l'inscrire dans la loi ?

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Claude Gaillard, rapporteur. Comme je l'ai rappelé plusieurs fois hier, le service public a été clairement défini, notamment par le Conseil d'Etat, comme reposant sur les principes de continuité, d'égalité et d'adaptabilité. Les autres principes, qu'il doit respecter plus que satisfaire d'ailleurs, pour des raisons étymologiques que j'ai également rappelées hier, sont implicitement contenus dans les textes. Les notions de transparence, de responsabilité et autres ont déjà été clairement précisées par le Conseil d'Etat. Pour cette raison, la commission a repoussé l'amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Même avis que la commission.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 29. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Mme Royal, MM. Emmanuelli, Bataille, Dray et Bartolone ont présenté un amendement, n° 30, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Le service public des télécommunications satisfait au principe de responsabilité. »

La parole est à M. Christian Bataille.

M. Christian Bataille. De la même manière, nous demandons que le service public des télécommunications satisfasse au principe de responsabilité et, par extension, au principe de démocratie. Car la démocratie est un régime dans lequel un maximum de citoyens – tous, autant que faire se peut – sont responsables.

Le principe de responsabilité s'applique à notre époque et dans notre pays.

A notre époque : il ne s'agit pas, au travers de projections qui ne sont pas avérées, de dire que, dans le futur, les responsabilités nous échapperont, les évolutions technologiques faisant de la démocratie une vieille lune ! Somme toute, la démocratie, applicable à l'époque des coursiers à cheval, ne le serait plus à l'époque des télécommunications modernes, à l'époque d'Internet. C'est un peu ce que l'on entend aujourd'hui. Pour nous, le principe de responsabilité est un principe d'actualité qui décrit ce que doit rester le service public des télécommunications.

Dans notre pays : le principe de responsabilité s'applique dans les limites de la République française, là où s'exerce l'autorité de l'Etat. Car, même si les télécommunications sont internationales, même si notre régime juridique doit tenir compte de l'environnement international, nous ne devons pas pour autant renoncer à ce que nos électeurs et nos concitoyens attendent de nous, c'est-à-dire l'exercice de l'autorité de la République dans les limites du territoire national. La responsabilité, c'est aussi faire en sorte que les élus de la République puissent à tout moment, en particulier à l'Assemblée nationale, exercer la plénitude de leurs pouvoirs. En abandonnant une part de l'autorité de l'Etat et de la République sur le service public des télécommunications, nous abandonnons un peu de la parcelle d'autorité que détient la souveraineté nationale.

Nous espérons donc que la loi, dans sa version définitive, tiendra compte du principe de responsabilité, pour que la souveraineté nationale et la démocratie puissent s'exercer à tous les niveaux. Nous craignons que, si le projet de loi est adopté en l'état, le principe de responsabilité ne soit plus respecté.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Claude Gaillard, rapporteur. Je me suis expliqué à l'occasion de l'amendement précédent. La commission a également repoussé celui-ci.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Contre !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 30. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Mme Royal, MM. Emmanuelli, Bataille, Dray et Bartolone ont présenté un amendement, n° 31, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Le service public des télécommunications satisfait au principe de simplicité. »

La parole est à Mme Ségolène Royal.

Mme Ségolène Royal. Le service public des télécommunications doit également satisfaire au principe de simplicité.

Le Gouvernement ne pourra être qu'en accord avec cette préoccupation, en tout premier lieu en ce qui concerne la tarification, qui doit rester simple. Cette nécessité découle du principe de transparence, que nous avons précédemment évoqué. En effet, la tarification à l'usage, c'est-à-dire selon la durée et la distance, bien acceptée par les utilisateurs, notamment en raison de son caractère égalitaire, n'a d'autre but que de permettre globalement la prise en charge de l'ensemble des coûts de toute sorte inhérents à l'exercice des missions de service public : non seulement les coûts fixes d'infrastructure, de maintenance, de consommation et d'ordre financier, mais aussi la rémunération des personnels, les dépenses de formation et de coopération internationale, le financement des travaux de recherche-développement avec le soutien éventuel à l'industrie en vue de la modernisation et de la diversification, etc.

Votre prétention de rapprocher les tarifs des coûts et de remettre ainsi en cause ce processus global, qui est un processus de simplicité, n'est en fait destinée qu'à favoriser l'entrée sur le marché d'acteurs qui ne paieront plus la totalité des coûts de revient parce qu'ils rechercheront la meilleure rentabilité. Cette démarche de complexité conduit inéluctablement à la sélection des utilisateurs – car c'est de là que proviendront les recettes commerciales – selon le système bien connu de l'écrémage. Elle risque aussi d'entraîner une fragmentation des réseaux, résultat inverse, vous en conviendrez, de celui que nous recherchons : une société de communication où chacun, même modeste, aurait accès sans difficulté à l'ensemble des connaissances et de l'information et pourrait choisir en toute liberté ses interlocuteurs en vue des coopérations les plus fructueuses.

Néanmoins, il reste aisé d'envisager des voies assurant une péréquation satisfaisante, en dehors de celle qui consisterait à opérer limitativement dans le cadre de la gestion de l'exploitant public, des voies n'excluant pas, par conséquent, l'entrée de nouveaux opérateurs. Mais la condition primordiale aurait été la volonté de mettre à la charge de ces nouveaux opérateurs l'ensemble des missions de service public dans toutes leurs dimensions.

Vous avez choisi, au contraire, de mettre certaines de ces missions à la charge de l'Etat, notamment la recherche et l'enseignement supérieur professionnels dont le financement sera assuré par la fiscalité. Il est aisé de montrer que ce choix aboutira à affaiblir rapidement la valeur, l'efficacité, et par conséquent la compétitivité globale de ce secteur en France, à l'inverse des ambitions que vous affichez.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Claude Gaillard, rapporteur. Je suis subjugué par cette argumentation ! On plaide pour le service public, c'est-à-dire pour l'Etat, tout en dénonçant comme un désastre le transfert de France Télécom à l'Etat de la responsabilité de la recherche et de l'enseignement supérieur. La cohérence intellectuelle de cette démonstration m'échappe !

Je me rallierais très volontiers au principe de simplicité, même si, dans cette grande entreprise de service public qu'est la SNCF, Socrate n'a pas été un succès. Mais ce principe est sous-jacent dans la notion même de service public.

Pour toutes ces raisons, la commission a repoussé cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Même avis que la commission.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 31. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Mme Royal, MM. Emmanuelli, Bataille, Dray et Bartolone ont présenté un amendement, n° 32, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Le service public des télécommunications satisfait au principe d'accessibilité. »

La parole est à Mme Ségolène Royal.

Mme Ségolène Royal. Le service public des télécommunications doit satisfaire au principe d'accessibilité. En effet, si ce principe n'est pas affirmé dans la loi, nous craignons que le Gouvernement ne prenne pas les dispositions qui s'imposent pour limiter les hausses de facture que va inéluctablement provoquer le projet de loi. Ces hausses de facture, notamment pour les communications locales, vont remettre en cause le principe d'accessibilité, principe de base du service public.

Qui souhaite la privatisation, qui la réclame avec votre soutien zélé ? Ces industriels que chacun connaît bien : Bouygues, la Générale des Eaux, Alcatel, bref l'ensemble des milieux financiers. Leur seul intérêt pour les télécommunications tient aux bénéficiaires qu'ils escomptent. Et pour les réaliser, ce n'est pas aux consommateurs peu solvables qu'ils vont s'adresser.

La guerre des prix aura un coût. Et il faudra bien que quelqu'un règle la facture. Si ce ne sont pas les nouveaux entrants, ce seront les utilisateurs. Les 33 millions d'utilisateurs individuels vont être mis à contribution par le biais de l'augmentation de l'abonnement.

Je lisais à l'instant une dépêche de l'AFP où l'actuel responsable de France Télécom, M. Bon, admettait qu'il y aurait une hausse des communications locales. Ces projets sont toujours restés très discrets. Il serait intéressant de connaître les simulations.

Vous niez cette augmentation, monsieur le ministre ? J'ai sous les yeux les déclarations de M. Bon. Il a indiqué que les tarifs des communications longue distance et internationales – celles des entreprises – baisseraient très fortement avec la concurrence, tandis que ceux des abonnements risquaient d'augmenter « un petit peu ». Vous avouerez que ces précautions de langage laissent planer le doute. On aimerait savoir quels chiffres se cachent derrière ces intentions de hausse. Car si le principe en est déjà admis, cela prouve qu'elles sont bien réelles. Quelles augmentations sont prévisibles ? L'entreprise a certainement réalisé des simulations.

Nous aimerions, monsieur le ministre, que vous répondiez à cette question, car elle touche de près le principe d'accessibilité. En Grande-Bretagne, les tarifs locaux ont augmenté de 40 à 50 p. 100, ce qui les a portés au moins au double des tarifs français ; le raccordement y est sept fois plus cher que chez nous et l'abonnement près de 20 p. 100 plus coûteux.

M. Jean Besson. C'est complètement faux !

Mme Ségolène Royal. Malgré la hausse prévue, les services rendus ne seront pas forcément garantis. Que deviendront les cabines téléphoniques non rentables et les raccordements d'abonnés en zone rurale ?

Aujourd'hui, les usagers font confiance aux agents de France Télécom, qui ne vendent pas n'importe quoi. Demain, il n'en sera pas de même. Les agents devront pousser à la consommation pour faire monter le chiffre d'affaires, ce qui n'est pas la logique actuelle de l'entreprise.

Par conséquent, il est clair que l'égalité d'accès des citoyens sera remise en cause. Les droits ne seront pas les mêmes, comme l'attestent les déclarations de M. Bon, pour les gros consommateurs et pour les usagers individuels. Pour les gros, ça baisse ; pour les petits, ça monte ! C'est quand même un comble pour une réforme qui intervient dans un contexte social extrêmement difficile !

L'égalité des citoyens sera donc remise en cause. Les tarifs ne seront pas identiques si l'on consomme beaucoup ou peu, si l'on téléphone à l'autre bout de la planète ou à sa grand-mère. De plus, suivant leur situation géographique, les usagers paieront des tarifs différents. Vous savez pourtant à quel point les Français sont attachés à l'égalité devant le service public.

Le principe d'accessibilité peut aussi se décliner sur le mode de l'accessibilité à l'emploi. Là encore, qui va régler la facture ? Il faudra bien quelqu'un pour solder la différence, puisque vous nous dites qu'il faut privatiser partiellement pour procurer des bénéfices nouveaux à l'entreprise et lui permettre ainsi d'être plus compétitive.

Au bout du compte, qui va payer ? Nous vous posons cette question depuis hier, monsieur le ministre. La facture sera-t-elle payée par les salariés en termes de diminutions d'emplois, c'est-à-dire par la société tout entière qui subit toujours les suppressions d'emplois ? Sera-t-elle payée par les usagers, et si oui par lesquels, puisqu'on nous annonce que les prix des communications vont baisser pour les entreprises ? Ou bien sera-t-elle acquittée au prix d'une baisse de la qualité du service ?

Nous n'en savons rien, mais il faut bien qu'il y ait une somme à taux nul. Si certains opérateurs privés ont intérêt à venir sur le marché du téléphone, c'est pour s'enrichir, c'est parce qu'il y a des bénéfices à récolter.

Et d'ailleurs, pourquoi ne laissez-vous pas l'entreprise publique réaliser ces bénéfices pour qu'elle puisse justement développer la recherche, l'accessibilité, l'égalité des citoyens devant les nouvelles technologies ? Une entreprise publique est attachée à d'autres enjeux que ceux d'une logique purement commerciale. C'est la première question.

Deuxième question : si des entreprises privées s'apprêtent à engranger des profits sur ce marché-là, qui va payer la différence ? Sur qui vont être prélevés ces profits ?

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Claude Gaillard, rapporteur. S'agissant de l'accessibilité, je rappelle que la loi de réglementation qui vient d'être votée prévoit le maintien d'un service restreint. Pour les personnes qui ne pourront plus payer, le téléphone ne sera pas coupé, elles auront toujours accès aux appels d'urgence gratuits et elles continueront de recevoir les appels. C'est un pas en avant qui vient d'être franchi. Cet exemple démontre non seulement que le principe d'accessibilité nous a préoccupés, mais qu'il est traduit dans la loi et qu'il est financé, pour un coût estimé à un milliard de francs, dans le cadre du fonds de service universel.

Pour cette raison, entre autres, la commission a repoussé l'amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. J'ai déjà répondu plusieurs dizaines de fois à ce sujet, mais comme plusieurs de nos collègues n'ont pas assisté à la discussion de la loi de réglementation, je tiens à préciser que, partout où la libéralisation du secteur des télécommunications a eu lieu, le coût des communications, et notamment des communications locales, a baissé.

J'entends toujours Mme Ségolène Royal parler de la grand-mère à qui l'on téléphone. Moi, j'ai une belle-mère (*Sourires*), qui habite en Grande-Bretagne, qui est assez âgée et qui vit seule. Je tiens à la disposition de Mme Royal ses notes de téléphone. Elle pourra constater, comme j'ai eu l'occasion de le lui dire dix fois de suite, que ces factures sont de 30 p. 100 inférieures à ce qu'elles seraient en France.

Mme Ségolène Royal. Ce sont des communications internationales, puisqu'elle vous appelle en France !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Non, madame Royal, je parle des communications locales.

Par ailleurs, vous vous dites satisfaite du mode actuel de facturation des communications, qui est basé sur la durée et sur la distance. Eh bien, c'est une erreur ! Demain, le consommateur réclamera, et il aura raison, des forfaits sur les communications locales. Si nous voulons que les services en ligne se développent, si nous voulons, par exemple, que tous les Français puissent accéder chaque jour au serveur Internet de l'Assemblée nationale (*Sourires*), il faudra bien en venir à des forfaits. C'est le cas aux États-Unis, où l'on peut, grâce à des tarifs inférieurs aux nôtres, se connecter pendant des heures sur le réseau local.

Ce que nous voulons, c'est la baisse du prix des communications et l'augmentation du trafic téléphonique, qui est en France l'un des plus bas des pays développés. C'est grâce à l'augmentation du trafic que France Télécom et les opérateurs privés pourront équilibrer leurs investissements et réaliser les profits qui semblent si insupportables à Mme Royal.

Mme Ségolène Royal. Pas besoin de privatiser pour cela !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 32. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Mme Royal, MM. Emmanuelli, Bataille, Dray et Bartolone ont présenté un amendement, n° 67, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Le service public des télécommunications, comme tous les services publics, doit demeurer un lieu privilégié de l'exercice de la citoyenneté, vis-à-vis de ses agents et vis-à-vis de ses utilisateurs. »

La parole est à Mme Ségolène Royal.

Mme Ségolène Royal. Comme tous les services publics, celui des télécommunications doit demeurer un lieu privilégié de l'exercice de la citoyenneté, tant vis-à-vis de ses agents que vis-à-vis de ses utilisateurs. Considérer les agents et les utilisateurs, c'est-à-dire finalement tous les Français, comme des citoyens, cela signifie d'abord que l'on doit faire des réformes justifiées et compréhensibles.

Tout service public s'adresse d'abord au citoyen et ne le considère pas comme un simple consommateur. Et le citoyen, lui, a besoin de comprendre pourquoi on semble

vouloir détruire ce qui fonctionne bien, pourquoi on change ce qui lui donne satisfaction. Or, jusqu'à présent, monsieur le ministre, vous n'avez avancé aucun argument convaincant à l'appui d'une transformation, au nom du bien public, de l'exploitant public France Télécom en société anonyme.

En vérité, cette transformation ne sert que des intérêts privés, et la démonstration que vous venez de faire n'est pas du tout convaincante. Car, même pour s'acheminer vers des tarifications au forfait, qu'est-il besoin de privatiser ? France Télécom est une entreprise parfaitement capable de s'adapter et d'évoluer. Dans notre esprit, il n'a jamais été question de défendre le *statu quo*. Mais vous allez lui retirer les secteurs les plus performants. Comment voulez-vous, dans ces conditions, qu'elle puisse s'adapter ? Elle a besoin, au contraire, des marges de manœuvre financières que vous allez lui retirer.

On voit bien votre objectif : demain, lorsque France Télécom ne pourra plus s'adapter au marché, on mettra cette incapacité sur le compte des entreprises publiques qui, même si elles restent à capitaux majoritaires d'État, ne tiennent pas la route par rapport à la logique du privé. Finalement, vous confondez les fins et les moyens.

Même le prétexte de la possibilité de participations croisées avec d'autres opérateurs, déjà contestable à titre général en raison des risques et des aléas de ces accords, prouvés par d'innombrables exemples, est démenti par le comportement actuel du partenaire. Celui-ci a parfaitement permis à France Télécom de faire les opérations qu'elle souhaitait à l'extérieur mais, justement à cause de votre réforme, il se montre désormais très peu pressé de nouer de tels accords.

On peut estimer par ailleurs que les conditions envisagées pour la capitalisation de France Télécom constituent à l'égard de la collectivité et des usagers, et donc de la citoyenneté, une véritable spoliation par abus de pouvoir de ceux qui sont en charge de l'autorité publique. A quel prix social, en effet, allez-vous mettre sur le marché ces actions ?

Hier, nous avons eu un débat sur l'entreprise Moulinex, que vous connaissez bien, monsieur le ministre. Vous avez même réclamé une intervention de l'Etat, alors que vous organisez son désengagement dans France Télécom. Quel paradoxe ! En tout état de cause, vous avez pu constater qu'à la suite de l'annonce du plan social, l'action Moulinex a grimpé de 21 p. 100. Lorsque vous mettrez France Télécom sur le marché boursier, il vous faudra donc annoncer des suppressions d'emplois. C'est une des conditions de la réussite de l'entrée de France Télécom sur le marché. Mais c'est le contraire de la citoyenneté, tant à l'égard des agents que des utilisateurs du téléphone, c'est-à-dire de tous les Français.

C'est la raison pour laquelle nous proposons cet amendement. Nous nous employons à améliorer ce projet de loi car, en dépit de nos efforts pour y déceler quelques points positifs, nous n'y trouvons que des éléments négatifs, qu'il s'agisse de la cohésion sociale, de la diffusion de nouvelles technologies ou de ses effets sur l'emploi.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Claude Gaillard, *rapporteur.* La commission a repoussé cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Le Gouvernement est contre.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 67. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Mme Royal, MM. Emmanuelli, Bataille, Dray et Bartolone ont présenté un amendement, n° 73, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« La mise en place de structures et de procédures de participation des usagers doit promouvoir la citoyenneté au sein du service public des télécommunications. »

La parole est à M. Christian Bataille.

M. Christian Bataille. Nos amendements ont pour objet d'améliorer le service public et d'en préciser la définition dans le contexte de ce projet. Comme le dit l'adage, qui veut tuer son chien l'accuse de la rage.

Mme Ségolène Royal. Eh oui !

M. Christian Bataille. Privatiser France Télécom au prétexte que le service public rend de mauvais services est un peu facile, monsieur le ministre. Que n'avez-vous contribué à son amélioration ces dernières années !

Dans un grand journal de ma région, dont je tairai le nom pour ne pas lui faire de publicité – disons simplement que c'est le plus grand quotidien régional – on pouvait lire aujourd'hui que les responsables départementaux du bureau « consommation » de la confédération syndicale du cadre de vie ont déposé une pétition au service national consommateurs de France Télécom à Ville-neuve-d'Ascq. L'article précise que 1 300 signatures ont été déposées, parmi lesquelles figurent celles de plusieurs maires, dont votre collègue de la majorité Marc-Philippe Daubresse, de Lambersart, aux côtés de Jean-Pierre Balduyck, de Tourcoing, et de Jean-Claude Gosselin, de Faches-Thumesnil.

Je constate donc avec plaisir que M. Daubresse, élu de la majorité, signe une pétition visant à améliorer le service public. Les signataires réclament en effet la gratuité de la facturation détaillée. Il s'agit de pouvoir vérifier et maîtriser sa consommation téléphonique. C'est déjà possible avec d'autres services publics, tels EDF-GDF, ou même des services privés, sur les factures d'eau par exemple. Mais laissons de côté ces derniers, car nous n'en sommes pas encore là.

Alors que le nombre de litiges est grandissant, l'administration de France Télécom pourrait améliorer le service public. Le responsable qui les a reçus a déclaré aux pétitionnaires que cela allait se faire. « Quant à la gratuité, elle fait partie des mesures à l'étude », leur a-t-on répondu. Bref, demain, on rase gratis. Mais le barbier ne sera plus le service public, si je comprends bien ce qui nous réunit aujourd'hui. Le même responsable a d'ailleurs précisé que, vu la situation de concurrence, cela allait vraisemblablement aboutir ! C'est donc préjuger lamentablement que le service public ne saurait faire aboutir une revendication que la situation de concurrence permettra, elle, de satisfaire.

Notre amendement prévoit qu'il faut promouvoir la citoyenneté au sein du service public des télécommunications. Car le service public, c'est aussi le droit pour chacun, et notamment les agents, de ne pas être taillable et corvéable à merci. Je dois d'ailleurs constater que cette notion du service public a quelque peu régressé ces dernières années. Mais nous avons aucune crainte quant à la capacité du service public à respecter ses agents, ses collaborateurs, à écouter leurs doléances, bref, à respecter le principe de citoyenneté. Nous n'avons pas la même confiance, en revanche, dans une entreprise devenue privée. C'est pourquoi nous soutenons cet amendement.

Ségolène Royal a démontré que la privatisation du service des télécommunications aboutira inévitablement à des suppressions d'emplois. J'ajouterai que la privatisation du service public des télécommunications aboutira tout aussi inévitablement à une dégradation des conditions de travail et à des baisses de salaires, au nom de cet argument, mille fois entendu, de la compétitivité internationale. Il ne manquait qu'un élément à votre démonstration, monsieur le ministre : dire que si les télécommunications françaises sont plus chères que les télécommunications anglaises, c'est parce que les salaires des employés français du service public pèsent plus lourd ! Vous ne l'avez pas encore utilisé, mais je m'attends à l'entendre évoquer d'ici à la fin des débats, si ce n'est par le Gouvernement, à coup sûr par l'un de mes collègues des groupes parlementaires majoritaires.

La citoyenneté constitue en quelque sorte l'antidote aux abus que pourraient commettre les dirigeants d'un service privatisé, uniquement guidés par les principes de coûts et de rentabilité. Il reste encore aujourd'hui des entreprises citoyennes, ce sont les entreprises publiques. Je doute que les entreprises privées, au-delà de leur déclaration de bonnes intentions, sachent se comporter aujourd'hui en entreprises citoyennes.

M. le président. Monsieur Bataille, vous avez fait votre devoir et au-delà : sept minutes au lieu de cinq !

M. Christian Bataille. Voilà pourquoi, monsieur le président, nous tenons au maintien des télécommunications dans le service public.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Claude Gaillard, rapporteur. Je rappelle qu'il ne s'agit pas d'un service privé, mais d'une entreprise publique : l'entreprise s'appelle entreprise nationale. La commission a donc repoussé cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Même avis.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 73. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Mme Royal, MM. Emmanuelli, Bataille, Dray et Bartolone ont présenté un amendement, n° 57, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Le service public dans le domaine des télécommunications permet la citoyenneté par le respect des droits, la prise en compte d'une déontologie, la préservation de la confidentialité des usagers. »

La parole est à M. Emile Zuccarelli.

M. Emile Zuccarelli. Je suis surpris de l'obstination du Gouvernement et de la commission à refuser toute référence au service public en préambule à ce projet de loi relatif à France Télécom. Si nous multiplions les tentatives pour introduire cette référence de la manière la plus claire possible, c'est que nous considérons que le couple – que je n'oserais qualifier d'inférieur – que constituent la loi de réglementation des communications et ce texte sur le statut de France Télécom fait peser des menaces très précises et très préoccupantes sur le service public.

Lorsque nous demandons que soient rappelés certains des principes qui fondent le service public, tel le principe d'égalité, vous vous bornez à nous dire que c'est inutile, car c'est évident. Mais ce n'est pas si évident que cela !

Comment ne pas se préoccuper de l'égalité devant le service public lorsque vous proposez de rapprocher le statut, voire, je le crains, le fonctionnement de France Télécom de ceux de British Telecom ? Celle-ci, en effet, a déjà piétiné le principe d'égalité, puisque les citoyens d'une quelconque bourgade qui veulent téléphoner à Londres paient plus cher, fussent-ils à la même distance, que s'ils étaient à Birmingham. Alors, ne dites pas que nous enfonçons des portes ouvertes ! C'est faux !

Quant à l'accessibilité, il convient pour la définir de prendre aussi en compte la notion de prix. Il ne suffit pas de dire qu'un service est disponible ; un service est toujours disponible pour peu qu'on y mette le prix.

Ségolène Royal a évoqué les problèmes de la téléphonie pour les usagers. Je voudrais, pour ma part, mettre le doigt sur l'une des contradictions de votre propos. Dans la loi de réglementation, vous précisez que le service public comprend le service universel et les services obligatoires. Grâce à cette dualité, vous trouvez un moyen commode de justifier que votre service universel soit un service croupion. Les services obligatoires répondent-ils aux critères d'accessibilité, par exemple ? Pas du tout ! L'accès au réseau numérique, l'intégration de services qui intéressent les PME ne leur seront pas facturés au même prix selon qu'elles sont situées en province ou dans les grandes agglomérations. Peut-être certaines ne les trouveront qu'à des prix inabordables, inaccessibles.

Parmi les éléments constitutifs du service public, figurent la déontologie, le respect des droits et la préservation de la confidentialité. Que va-t-il se passer lorsque nous allons être en présence d'une pluralité d'opérateurs ? Notons d'ailleurs que vous vous donnez beaucoup de mal pour organiser le transfert de numéro le plus commode possible : on emmènera son numéro avec soi lorsqu'on changera d'opérateur.

Je souhaite que le Gouvernement soutienne cet amendement, qui traduit une préoccupation très sérieuse.

M. le président. Monsieur Zuccarelli, votre amendement pose un problème de rédaction. Et, même s'il devait être repoussé, nous ne souhaitons pas que l'Assemblée s'exprime sur des textes imprécis. Il est question de la préservation de la confidentialité des usagers.

M. Emile Zuccarelli. Il s'agit de la confidentialité des communications.

M. le président. J'allais vous proposer de rectifier votre amendement en prévoyant « la préservation de l'anonymat des usagers » ou « la préservation de la confidentialité des communications des usagers ».

M. Emile Zuccarelli. Je préfère m'en tenir à la préservation de la confidentialité des communications. Tel était l'esprit de l'amendement.

M. le président. L'amendement n° 57 devient donc l'amendement n° 57 rectifié et se trouve ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Le service public dans le domaine des télécommunications permet la citoyenneté par le respect des droits, la prise en compte d'une déontologie, la préservation de la confidentialité des communications des usagers. »

Quel est l'avis de la commission sur l'amendement n° 57 rectifié ?

M. Claude Gaillard, rapporteur. La commission avait repoussé l'amendement n° 57.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Le Gouvernement est contre.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 57 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Mme Royal, MM. Emmanuelli, Bataille, Dray et Bartolone ont présenté un amendement, n° 58, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Le service public dans le domaine des télécommunications permet la citoyenneté par le respect des droits. »

La parole est à Mme Ségolène Royal.

Mme Ségolène Royal. Le service public dans le domaine des télécommunications permet la citoyenneté par le respect des droits : au premier rang de ces droits, nous plaçons le droit à l'emploi.

Or, partout où il y a eu privatisation des télécommunications, les emplois ont été supprimés par dizaines de milliers, sous la pression des marchés financiers. C'est normal, puisque la privatisation suit la logique des marchés financiers et boursiers. On le constate tous les jours, chaque fois qu'une entreprise annonce un plan de licenciement, son cours en bourse remonte. Il y a donc une antinomie fondamentale entre l'emploi et la vente d'une entreprise sur le marché boursier, ce que vous vous apprêtez à faire et que nous combattons. En Grande-Bretagne, British Telecom a supprimé 100 000 emplois ; aux Etats-Unis, ATT annonce 40 000 suppressions d'emplois pour 1996 ; en Allemagne, Deutsche Telekom prévoit 70 000 suppressions.

Avec plus de trois millions de chômeurs en France – et comme nous l'avons vu à l'occasion des questions d'actualité, la situation ne cesse de s'aggraver – pouvez-vous, monsieur le ministre, vous payer le luxe d'une telle réforme idéologique qui ne se solde même pas par un progrès en termes de création d'emplois ? Au bout du compte, la responsabilité des politiques ne consiste-t-elle pas aujourd'hui à se demander, chaque fois qu'ils prennent une décision ou déposent un projet de loi, si, oui ou non, cela va conduire à créer des emplois ? En l'occurrence, la réponse est non. Plus dramatiquement, ce projet va même conduire à accélérer les suppressions d'emplois puisque, je le répète, c'est la condition de la réussite de la réforme proposée.

Pourtant, il y avait d'autres façons de procéder, nous l'avons dit hier, et nous le répéterons encore. On pouvait faire autre chose que soumettre aux caprices du marché boursier une entreprise publique qui, aujourd'hui, fonctionne bien et qui, demain, sera obligée de supprimer des emplois pour donner des gages à ce marché.

Les activités du secteur des télécommunications représentent des centaines de milliers d'emplois et les restructurations engagées dans tous les pays industriels donnent le spectacle de suppressions d'emplois par dizaines de milliers. Ce phénomène se propagera en France, malgré les assurances exprimées ici ou là, et vous n'avez donné aucune réponse précise à ces interrogations. Est-il acceptable, dans un des pays les plus riches, qu'une profession parmi les plus prospères, les télécommunications, comportant, puisque c'est ce que vous dites dans les attendus de votre réforme, des perspectives de développement prolongé, créatrices d'une part croissance de produit intérieur brut, ne soit pas soucieuse d'assurer des conditions de vie décente à une fraction déterminée de la

population nationale ? Pourra-t-on l'y contraindre demain au nom de l'intérêt général ? La réponse est non, puisque France Télécom sera soumis à la volonté de ses actionnaires.

Le rôle des activités économiques les plus compétitives doit-il se limiter à enrichir les nouveaux propriétaires d'entreprises du secteur, et ce d'autant plus que des emplois sont détruits ? Ces activités ne doivent-elles pas plutôt assurer d'abord des conditions de vie matérielles améliorées à des proportions croissantes de la population, tout en augmentant leur droit d'accès aux nouvelles technologies de communication ?

A quoi sert le profit dégagé par une entreprise ? Telle est la question fondamentale. Or, vous le savez très bien, dans une entreprise publique cette marge n'est pas utilisée de la même façon que dans une entreprise privée. Elle va servir à la recherche, aux droits des usagers, à l'amélioration du service, au maintien de l'emploi, à la péréquation géographique, à la péréquation sociale, à la péréquation tarifaire, et certainement pas des intérêts qui sont étrangers à ceux des usagers et des salariés de l'entreprise.

Par conséquent, la question que nous vous posons au regard du respect des droits est la suivante : n'y a-t-il pas un paradoxe insupportable et révélateur dans ce décalage entre la façon dont les élites dirigeantes gouvernent le pays et les besoins fondamentaux de la société tels qu'ils s'expriment aujourd'hui ? A-t-on le droit d'évoquer la mondialisation et la conquête du marché tout en constatant que l'emploi régresse dans les activités de télécommunications, alors même que les quatre cinquièmes des habitants de la planète sont encore dans le sous-développement quantitatif et qualitatif pour le simple usage du téléphone ?

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Claude Gaillard, rapporteur. Deux mots, bien que tout cela n'ait pas grand-chose à voir avec le texte.

Je vais finir par devenir schizophrène ! On diabolise ce qui est privé, donc il faut tout nationaliser. Or cela a été fait, et n'a pas marché. Mais, de toute façon, on ne fait pas confiance à l'Etat, car quand nous expliquons que c'est l'Etat qui va s'occuper de la recherche et de l'enseignement, on nous répond qu'il va y avoir des problèmes. Comment voulez-vous qu'on s'y retrouve ?

Cela étant, je précise que le problème de l'emploi a été au centre de nos préoccupations dans la loi de réglementation, et qu'il est au cœur des négociations que nous avons demandé au président de France Télécom de conduire d'ici à la fin de l'année.

Je noterai simplement un point – parler d'un point de rencontre serait exagéré : la mondialisation du système, sur un plan philosophique, donne effectivement à réfléchir. Mais ce n'est pas tout à fait le sujet qui nous occupe.

La commission a repoussé cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Monsieur le président, le débat sur l'emploi aura lieu à l'article 7, et je suis sûr que nous allons bientôt y arriver !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 58. *(L'amendement n'est pas adopté.)*

M. le président. Mme Royal, MM. Emmanuelli, Bataille, Dray et Bartolone ont présenté un amendement, n° 59, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Le service public dans le domaine des télécommunications permet la citoyenneté par la prise en compte d'une déontologie. »

La parole est à M. Christian Bataille.

M. Christian Bataille. Je voudrais insister sur la nécessité de la prise en compte d'une déontologie.

Une littérature déjà assez ancienne disait que l'enfer est pavé de bonnes intentions. La déontologie figure au détour des discours du Gouvernement. M. le Premier ministre se proposait d'inscrire le service public dans la Constitution ; le rapport Borotra en disait au moins autant. Mais arrêtons-nous quelques instants sur le principe freudien de la dénégation. Freud le démontre : lorsqu'on parle beaucoup d'une chose que l'on ne voudrait pas faire, c'est bien qu'on a l'intention de la faire. Ce principe, nous allons pouvoir l'appliquer à la situation du service public, dans le domaine des télécommunications et en général.

La déontologie, sous la forme de l'inscription dans la Constitution, c'est-à-dire au plus haut niveau de nos textes de référence, figure au détour de tous vos discours. « Le service public est un principe vis-à-vis duquel nous ne saurions déroger », entend-on vos orateurs proclamer, avec parfois des trémolos dans la voix. Mais, au moment de l'appliquer et de l'inscrire dans un texte, vous l'oubliez.

Aussi nous vous demandons par cet amendement, de réparer cet oubli ; et que l'on ne vienne pas nous dire que cet argument est destiné à noyer le débat ! La déontologie, qui consiste à inscrire le principe du service public dans les textes, c'est vous-mêmes qui la proclamez. Nous vous demandons tout simplement de mettre les textes que vous proposez à l'approbation du Parlement en accord avec vos propres discours.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Claude Gaillard, rapporteur. Elle a repoussé cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Contre.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 59. (L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Mme Royal, MM. Emmanuelli, Bataille, Dray et Bartolone ont présenté un amendement, n° 18, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Le service public des télécommunications est un mode de régulation qui a pour moyen la citoyenneté. »

La parole est à Mme Ségolène Royal.

Mme Ségolène Royal. Par cet amendement, nous souhaitons affirmer que la réforme que vous nous proposez de mettre en œuvre doit s'adresser aux citoyens, c'est-à-dire se faire comprendre avant même d'exister. Or, de tous les arguments que vous avez avancés, aucun ne nous paraît convaincant. J'en rappellerai quelques-uns.

Pour commencer, il faut, avez-vous dit, permettre le développement international de France Télécom. La puissance de ses concurrents américains et asiatiques justifierait des alliances en Europe et en Amérique du Nord ; or celles-ci, à vous entendre, ne seraient réalisables que grâce

à un changement de statut et à l'ouverture du capital. Pour prendre les Français pour des citoyens, encore faut-il que vos arguments soient explicités et convaincants. Or la réforme du statut réalisée en 1990 par Paul Quilès, ici présent,...

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Il considère que vous en avez dit beaucoup de mal !

M. Claude Gaillard, rapporteur. Il a été beaucoup critiqué par ses amis pendant son absence !

Mme Ségolène Royal. ... reposait précisément sur la coexistence d'activités concurrentielles et de missions de service public. Elle aura, du reste, parfaitement permis à France Télécom d'organiser des alliances.

Ce premier argument n'étant guère convaincant, vous nous avez expliqué ensuite qu'il fallait permettre à France Télécom de faire face à la concurrence en France. Encore faut-il que la concurrence soit ouverte ! Vous l'ouvrez donc, après quoi vous dites vouloir permettre à France Télécom d'y faire face. Avouez que l'argument est un peu spéculatif.

S'il fallait retenir cette thèse, seule une privatisation partielle donnerait à France Télécom une autonomie par rapport à l'Etat. Or, dans le même temps, vous nous expliquez que pour que France Télécom soit crédible à l'étranger, ce ne doit plus être une entreprise nationale. Mais comme, pour nous rassurer, vous prévoyez que l'Etat conservera malgré tout 51 p. 100 du capital, vous ne nous dites pas si vos interlocuteurs, ceux-là mêmes qui se plaignent d'avoir affaire à une entreprise nationale, n'auront pas les mêmes objections à l'égard d'une entreprise dont l'Etat détiendra 51 p. 100 du capital.

A notre avis, ils vous opposeront les mêmes arguments ; cela devrait sans doute justifier une évolution du statut dans les années qui viennent. On a vu ce qui s'est passé dans l'entreprise Renault ; nous craignons que la même chose ne se produise à France Télécom. En d'autres termes, en conservant 51 p. 100 du capital, vous ne répondez pas à l'objection que vous-même avez soulevée pour justifier votre réforme ! Au surplus, vous ne pouvez soutenir que cette privatisation partielle rendra l'entreprise plus crédible à l'égard de ses interlocuteurs. Lesquels, d'ailleurs ? J'aimerais bien le savoir. Ces interlocuteurs qui se plaignent d'avoir affaire en face d'eux à une entreprise nationale, quels sont leurs intérêts, quelle est leur stratégie par rapport à notre pays ? Car c'est bien à ce niveau que la question doit se poser.

Dans le même temps, vous cherchez à nous rassurer en affirmant vouloir maintenir les objectifs de service public. Votre attitude à l'égard de tous nos amendements prouve qu'il y a tout lieu de craindre une évolution des missions d'intérêt général. Sinon, pour quelle raison vous y opposeriez-vous ? Mais notre conviction est que l'idée même de mission d'intérêt général disparaît lors d'une entrée en bourse, puisque le rendement du titre devient le critère principal d'appréciation des performances. Je vous citais hier une déclaration, en novembre 1955, du président de Deutsche Telekom, Ron Sommer : « Pour réussir notre entrée en bourse, nous allons supprimer des emplois et ainsi assurer la solidité du titre. »

Autant de raisons pour lesquelles nous estimons que les arguments que vous avancez, monsieur le ministre, pour défendre une réforme contraire aux intérêts du pays, des usagers du téléphone, des salariés de France Télécom, ne respectent pas le principe de la citoyenneté. Lorsque l'on

veut valoriser la citoyenneté dans un pays, on met en avant des arguments crédibles, recevables, compréhensibles. En l'occurrence, ce n'est pas le cas.

Voilà pourquoi nous souhaitons que soit inscrit très clairement dans la loi que le service public des télécommunications est un mode de régulation qui a pour moyen la citoyenneté, ce qui revient en premier lieu à expliquer les considérations qui conduisent à le réformer.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Claude Gaillard, rapporteur. Comme d'habitude, l'explication n'a rien à voir avec le sujet ! Mais puisque nous sommes en pleine période de bac, je vous invite à relire cet amendement : « Le service public des télécommunications est un mode de régulation qui a pour moyen la citoyenneté ». Je demande qu'on m'explique ce que cela veut dire ! Par ailleurs, le service public est pour moi beaucoup plus qu'un mode de régulation. Enfin, la citoyenneté comme moyen : de grâce ! La commission repousse cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Le Gouvernement est contre l'amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 18. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Mme Royal, MM. Emmanuelli, Bataille, Dray et Bartolone ont présenté un amendement, n° 17, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Le service public des télécommunications est un mode de régulation qui a pour projet la cohésion économique et sociale et pour moyen la citoyenneté. »

La parole est à M. Christian Bataille.

M. Christian Bataille. Cet amendement risque de déplaire au rapporteur, qu'il m'en excuse par avance.

M. Claude Gaillard, rapporteur. Vous en avez le droit.

M. Christian Bataille. Je suis très près d'admettre avec lui que prendre la citoyenneté comme moyen renvoie à un projet de société qui n'est pas le sien. La citoyenneté ne doit pas se réduire à quelques exercices électoraux, essentiels certes, mais qui, au fond, limitent quelque peu la participation du citoyen. Le reste du temps, le citoyen, hormis ces quelques choix essentiels, se retrouve amené à subir. Cela appelle une réforme profonde de la société, une réforme profonde du fonctionnement des entreprises. Or, c'est justement par le maintien des entreprises publiques comme lieu de citoyenneté que nous pourrions commencer et diffuser ce qui, au départ, doit bien être considéré comme une expérience que le service public a le devoir de prendre en charge.

J'en viens à la cohésion économique et sociale pour projet, objet du présent amendement. La société française d'aujourd'hui repose sur un héritage fort ; les uns l'appelleront colbertiste, les autres républicain, les autres encore...

M. Claude Gaillard, rapporteur. Jacobin !

M. Christian Bataille. ... l'affirmeront tiré des conquêtes sociales. C'est en tout cas la particularité de la France. On y trouve la laïcité que je citais tout à l'heure ; l'importance du rôle du service public en est également un élément bien réel.

Des commentateurs ont parfois souligné cette exception française qui aura permis, sous la IV^e et sous la V^e République, pour prendre des exemples récents, une meilleure cohésion économique et sociale. Nous n'avons pas, contrairement à nos voisins allemands, des traditions de dialogue avancé, avec des syndicats qui conduisent le dialogue avec leurs interlocuteurs patronaux. Nous avons en revanche des entreprises publiques ou des services publics, comme France Télécom, où la cohésion économique et sociale est assurée de façon presque naturelle, comme l'air que l'on respire.

Leurs dirigeants ont su faire preuve des réflexes nécessaires pour se mettre autour d'une table avec leurs interlocuteurs, même si cela est un peu moins vrai aujourd'hui. C'est le cas dans d'autres secteurs : l'on sent bien la différence entre la capacité de dialoguer dans une entreprise publique comme Renault et l'incapacité à dialoguer, ou plutôt la capacité à organiser la répression syndicale d'autres sociétés.

La cohésion économique et sociale que l'on constate dans le service public, celui des télécommunications, apparaît comme un élément constitutif et original de l'opinion française, de notre démocratie, à la grande différence de ces sociétés d'affrontement dur, en Angleterre, aux Etats-Unis, que vous citez en exemple. Ce terreau de cohésion économique et sociale, qui s'est ainsi, par chance, créé en France, vous êtes en train de le mettre à mal par des projets de loi inadaptés, inconséquents, historiquement irréfléchis. Ce terreau dans lequel se développe le dialogue pour s'étendre ensuite, par contagion, aux autres secteurs de la société, sera stérilisé.

Vous aurez alors, il est vrai, remporté une grande victoire ; on aura peu à peu privatisé, créant les conditions de l'amertume, de l'affrontement dans des secteurs de la société habitués aujourd'hui au dialogue. Les mêmes commentateurs qui nous prétendent incapables de conduire le dialogue social, prenant sans doute les Français pour des Gaulois plus attirés par les querelles perpétuelles, plaident aujourd'hui pour la destruction, la stérilisation de la cohésion économique et sociale dans les secteurs où elle existe déjà. Voilà pourquoi je me permets d'insister auprès du rapporteur et du ministre pour qu'ils réfléchissent bien à cette notion et qu'ils la remettent au cœur de ce projet de loi.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Claude Gaillard, rapporteur. La commission a repoussé l'amendement n° 17.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Le Gouvernement est contre.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 17. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Mme Royal, MM. Emmanuelli, Bataille, Dray et Bartolone ont présenté un amendement, n° 36, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Le service public des télécommunications, par les résultats qu'il atteint, est un moyen privilégié pour la France d'atteindre l'objectif de cohésion économique et sociale qui est le sien. »

Sur cet amendement, MM. Grandpierre, Auchédé et Mme Jambu ont présenté un sous-amendement, n° 562, ainsi rédigé :

« Dans l'amendement n° 36, après les mots : "le service public des télécommunications", insérer les mots : "assuré par l'établissement public France Télécom". »

La parole est à Mme Ségolène Royal, pour soutenir l'amendement n° 36.

Mme Ségolène Royal. Les services publics sont fréquemment présentés comme l'un des éléments majeurs qui permettent de maintenir la cohésion économique et sociale du pays et de lutter contre ce que certains ont appelé la fracture sociale. Il y a donc, vous en conviendrez, un certain paradoxe, au moment où le pays traverse de graves difficultés économiques, à mettre à mal un service public qui contribue précisément à la cohésion sociale.

Cela est d'autant plus paradoxal que ce projet de loi est conduit par un responsable politique qui, avec certains de ses amis, dont certains sont présents dans cet hémicycle, nous avait habitués à défendre le service public et des thèses sur lesquelles nous nous retrouvons parfois. Ainsi en est-il du rapport de M. Borotra comme de la proposition de M. Pandraud, tendant à inscrire à l'ordre du jour de la Conférence intergouvernementale la défense des services publics. Les socialistes s'étaient joints à cette démarche afin d'engager un effort au plan européen pour modifier l'article 90 du traité. Mais, depuis, ces bonnes intentions ont fait long feu – Christian Bataille l'a relaté – comme a fait long feu la proposition du Premier ministre d'inscrire le service public dans la Constitution.

Nous croyons très fermement que le service public est un des éléments de la cohésion sociale et que le moment est bien mal choisi pour faire régresser celle-ci dans un secteur essentiel, où se jouent des questions aussi importantes que l'égalité d'accès aux connaissances et aux communications. Nous prenons date, monsieur le ministre ; nous ne laisserons pas, dans quelques mois, défendre le service public par des responsables politiques qui le mettent à genoux sur le plan national. Cela vaut pour le secteur des télécommunications, cela vaut pour le secteur de l'énergie où nous avons entendu le Gouvernement jurer ses grands dieux, à commencer par M. Borotra, qu'au grand jamais il ne privatiserait plus de 5 p. 100 du marché de l'énergie. Au total, c'est à plus de 30 p. 100 de privatisation que le Gouvernement français s'est rallié ! Cela vaut aussi pour le secteur de la poste. Le Gouvernement nous assurait qu'il opposerait le principe de subsidiarité ; au bout du compte, grâce à des indiscrétions de couloir, on apprend que des négociations sont engagées pour privatiser des secteurs entiers, comme le courrier transfrontalier ou les envois en nombre à domicile. Des décisions aussi graves sont une mauvaise manière faite au pays.

Vous avez répété à plusieurs reprises, non sans une certaine ironie d'ailleurs, que le monde syndical était calme et qu'il ne se mobilisait pas autour de ce problème. Laissez-moi vous dire, monsieur le ministre, que le malaise social ne se mesure pas toujours au nombre de manifestants dans la rue.

M. Daniel Colin. Ce sont les socialistes qui décident du malaise social ?

Mme Ségolène Royal. A la suite d'un mouvement social comme celui du mois de décembre dernier, les salariés, qui n'ont pas forcément de très hauts salaires, mettent plusieurs mois à payer les prélèvements opérés pour faits de grève. A France Télécom, vous le savez, ces prélèvements ne s'achèveront qu'à la fin du mois de juin.

Les familles ont besoin de leur salaire pour vivre et ce n'est pas tous les quatre matins que l'on peut déclencher des mouvements sociaux ! Mais vous auriez tort de sous-estimer la désapprobation et la résistance du corps social, d'autant que les grands mouvements sociaux de ces derniers mois ont tous eu lieu sur le thème de la défense du service public. Et si, dans quelques mois, vous nous refaites des discours larmoyants sur le service public, nous serons là pour vous faire remarquer que vous avez organisé le démantèlement de l'un des plus performants du pays !

Dois-je vous rappeler que les grandes manifestations de janvier 1995 ont eu lieu pour la défense de l'école publique ? Dois-je vous rappeler que le grand mouvement de décembre a eu lieu pour la défense de la sécurité sociale et des services publics ? Ce mouvement social « par procuration » a eu lieu précisément contre une tentative du Gouvernement de diviser les salariés qui seraient protégés et les usagers qui seraient victimes de ces grèves. Et si le Gouvernement a échoué, c'est parce que les usagers ont fait bloc avec les salariés des services publics, notamment avec les cheminots. (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Ils ont fait bloc pour défendre les services publics auxquels ils étaient attachés. Car ils ont senti, consciemment ou inconsciemment, que ce qui se jouait dans cette compétition inégale entre le marché et le service public allait se solder par une régression sociale, dont ils feraient les frais.

M. Michel Meylan. Hors sujet !

M. le président. La parole est à M. Michel Grandpierre, pour soutenir le sous-amendement n° 562.

M. Michel Grandpierre. Le secteur des télécommunications est marqué par un double enjeu : financier d'abord, car on estime ce marché à 10 p. 100 du PIB mondial pour les années 2000 ; de civilisation ensuite, car la combinaison des nouvelles technologies de la communication porte en elle la capacité de bouleverser en profondeur nos sociétés.

Le Gouvernement engage la privatisation totale de tout le secteur français des télécommunications. Une loi vient d'anticiper sa déréglementation en permettant à des opérateurs privés d'exploiter, à titre expérimental, réseaux, technologies ou services nouveaux, qui préparent les grandes composantes des autoroutes de l'information, le grand marché convoité par les groupes.

Les modalités d'ouverture à la concurrence de nos activités nationales de télécommunications et de téléphonie sont maintenant fixées. Et la privatisation de France Télécom nous est présentée de façon rassurante : l'Etat resterait majoritaire et les agents continueraient à bénéficier de leur statut.

Mais ce n'est qu'illusion. Les grandes manœuvres visent à cacher l'essentiel : la liquidation du service public par le démantèlement de l'établissement public national bénéficiant du monopole sur les réseaux et infrastructures.

Voilà pourquoi nous avons déposé notre sous-amendement n° 562 qui vise à ajouter après les mots : « le service public des télécommunications », les mots : « assuré par l'établissement public France Télécom. »

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur le sous-amendement et l'amendement ?

M. Claude Gaillard, rapporteur. La commission n'a pas examiné le sous-amendement n° 562, mais je pense pouvoir dire qu'elle y serait défavorable. Ce sous-amendement parle d'établissement public, ce qui est contraire à l'esprit de la réforme.

J'aimerais également rectifier ce qu'a dit notre collègue Grandpierre. Il n'y a pas de privatisation du secteur des télécommunications. Le projet vise à mettre fin au monopole et à modifier le statut de France Télécom pour transformer cet établissement public en société nationale.

Quant à notre collègue Ségolène Royal, à force de l'entendre dire ce qu'on a dit, mais qu'on n'a pas dit, les Français vont croire qu'on a bien dit ce qu'elle dit qu'on a dit, mais qu'on n'a pas dit. Cela devient désagréable !

Sur le service public, on n'a jamais dit ce qu'elle dit qu'on a dit ! Cela devient compliqué et insupportable. Nous pensons, tout comme elle, que le service public est important pour maintenir la cohésion sociale et la solidarité nationale. A tel point que nous l'avons défini et que nous l'avons financé.

Je l'ai dit dans ma première intervention, l'évolution de France Télécom et celle d'EDF sont de natures différentes. Elles ne sont donc pas comparables. Je refuse la technique de l'amalgame, qui complique notre analyse.

Pour ces raisons et pour d'autres, la commission a repoussé l'amendement n° 36.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Sur l'amendement n° 36 de Mme Royal, le Gouvernement a adopté la même position que sur les soixante amendements qui n'ont rien à voir avec ce projet puisqu'ils concernent la définition du service public, que le Parlement a adoptée la semaine dernière.

Le Gouvernement est évidemment défavorable au sous-amendement n° 562 déposé par le groupe communiste. Il vise, en effet, à maintenir un établissement public, alors que l'objet de la réforme est justement de transformer un établissement public en société anonyme pour lui permettre de s'adapter à l'ouverture à la concurrence.

M. le président. Je mets aux voix le sous-amendement n° 562.

(Le sous-amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 36.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Mme Royal, MM. Emmanuelli, Bataille, Dray et Bartolone ont présenté un amendement, n° 16, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Le service public des télécommunications est un mode de régulation qui a pour projet la cohésion économique et sociale. »

La parole est à M. Christian Bataille.

M. Christian Bataille. Cet amendement donne au rapporteur, à nos collègues de la majorité et au ministre l'occasion de se racheter, après avoir refusé nos amendements.

Il constitue à leur égard une « concession idéologique ». En remplaçant les termes « moyen privilégié » par les termes « mode de régulation », nous sacrifions à un vocabulaire plutôt « dirigeant cynique un peu patronal ».

Cette expression pourrait laisser croire que l'objectif de cohésion économique et sociale est rempli parce qu'il y a un service public, et que le seul objet du service public est la cohésion économique et sociale. C'est assez inexact. Mais vous pourriez aller dans cette voie et nous rejoindre.

Je veux simplement indiquer, comme l'a fait Mme Royal, que le service public assure indiscutablement une bonne cohésion sociale. Personne, dans vos rangs, n'osera dire « une meilleure cohésion sociale que les entreprises à but privé ». Mais c'est évident. J'ai d'ailleurs noté avec intérêt, dans les propos de M. le rapporteur, une certaine approbation. J'ai même relevé qu'il considérait que les intentions du Gouvernement à l'égard de EDF étaient bien plus lourdes de conséquences que celles qu'il nourrit à l'égard de France Télécom à travers ce projet. C'est une sorte d'aveu, que nous allons retenir. Et, peut-être bien, monsieur Fillon, que votre collègue de l'industrie, M. Borotra, en sera interloqué, lui qui passe son temps à affirmer que le service public n'est en rien remis en cause à EDF.

Mais nous parlions de cohésion économique et sociale. Je ne comprends pas, en termes de stratégie et d'intérêt politique, l'acharnement de votre gouvernement et de votre majorité à vouloir régler son compte au service public ! On a l'impression que vous vous passez les nerfs « idéologiquement » et que vous prenez une revanche sur le service public.

Ce genre de satisfaction risque de vous coûter très cher politiquement. Dans l'immédiat, elle ne vous rapportera rien, sinon des concessions aux membres les plus extrêmes de votre majorité. Je pense à M. Madelin, qui a quitté le Gouvernement parce qu'il estimait qu'il n'en faisait pas assez. Aujourd'hui, il est sûrement satisfait de retrouver le gouvernement libéral dont il rêve, un gouvernement qui tord le cou, qui règle son compte au service public !

Seulement, le service public correspond à une culture très ancienne dans notre démocratie et dans notre société française. Et ce n'est pas par vote que vous allez réformer cette culture et cet état d'esprit. Les salariés du service public, ceux qui apprécient le service rendu vous en voudront, et ils auront raison.

En vous exhortant à retenir le principe de cohésion économique et sociale, nous vous appelons une fois de plus à la sagesse. Nous vous demandons d'intégrer à votre projet certains aspects pour éviter, à travers une privatisation à marche forcée, l'explosion d'une crise sociale.

Si celle-ci ne se manifeste pas aujourd'hui, c'est pour des raisons uniquement conjoncturelles ; nous sommes à l'approche des vacances, il y a la coupe d'Europe de football, avec une admirable équipe de France – je ne développe pas, monsieur le président – composée de joueurs de toutes origines, venant de tous les départements français, ce dont nous nous réjouissons. Et je suis sûr que vous-mêmes, dans la majorité, vous vous réjouissez avec nous de voir tous les départements français et toutes les nuances de Français représentés dans cette équipe.

Et puis, il y aura le Tour de France – je ne développe pas non plus, monsieur le président.

M. Jean Proriot. Il y a Atlanta, aussi !

M. Christian Bataille. Certes, il y a aussi les jeux Olympiques.

Ainsi, la colère sociale ne s'exprimera pas avant l'été. Mais, de par les décisions précipitées, imprudentes, irréfléchies que vous êtes en train de prendre et de par l'agression que vous continuez à commettre sur le service public, attendez-vous à un automne assez chaud ! Car ceux qui seront victimes des décisions que vous voulez prendre manifesteront leur amertume.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Claude Gaillard, rapporteur. Elle a repoussé cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Le Gouvernement est contre, mais il s'associe aux encouragements prodigués à l'équipe de France.

M. Christian Bataille. Nous sommes au moins d'accord sur quelque chose !

M. le président. Encore que, au rythme où nous allons, je doute que vous soyez libérés demain, entre seize heures et dix-huit heures. *(Sourires.)*

M. Julien Dray. Le président aura à cœur de suspendre la séance !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 16. *(L'amendement n'est pas adopté.)*

M. le président. Avant que nous poursuivions nos travaux, je voudrais rappeler que le Gouvernement a inscrit ce texte à l'ordre du jour en souhaitant un vote définitif – et éventuellement un accord entre les deux chambres – avant la fin de la présente session.

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Absolument !

M. le président. Au rythme où nous allons, il y a peu de chances pour que ce calendrier soit tenu.

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Je le constate.

M. le président. Pour autant, ceux de nos collègues qui font en sorte que nous ayons le rythme que nous avons appliquent le règlement, sous le contrôle de la présidence. Dès lors qu'ils souhaitent défendre systématiquement chacun des amendements et user de tous leurs droits, nous ne terminerons pas samedi. Au Gouvernement d'en tirer les conséquences qu'il souhaitera, quelles qu'elles soient.

J'ajoute que si nous ne terminions pas samedi, je ne souhaiterais pas que nous continuions ce genre de débat qui n'apporte rien, demande d'insignes efforts et d'imagination à certains d'entre nous, et n'est pas forcément à l'honneur de notre Assemblée.

(M. Loïc Bouvard remplace M. Philippe Séguin au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

M. le président. Mme Royal, MM. Emmanuelli, Bataille, Dray et Bartolone ont présenté un amendement, n° 14, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Le service public des télécommunications est un mode de régulation qui a pour projet la cohésion économique. »

La parole est à Mme Ségolène Royal.

Mme Ségolène Royal. C'est une bonne nouvelle que le président vient de nous annoncer. Il était en effet incongru d'examiner selon la procédure d'urgence un texte modifiant de façon aussi fondamentale l'un des services publics auxquels les Français sont le plus attachés.

France Télécom joue un rôle considérable dans la vie économique et sociale du pays. C'est un service public de plus de cent ans. Plébiscité par 33 millions d'utilisateurs, il est un modèle non seulement pour d'autres entreprises publiques, monsieur le ministre, mais également pour de nombreuses entreprises privées.

France Télécom a réussi à équiper le pays et à faire du téléphone un produit de consommation de masse, un produit de communication de qualité, de même qu'elle a réussi à équiper tous les Français du minitel. Et sans sous-bretout, sans les affaires de corruption que nous avons eues à déplorer dans d'autres secteurs, comme celui de la distribution de l'eau.

C'est parce que nous ne voulons pas que ce secteur exemplaire, qui a su répondre à des défis très importants, en se dotant de règles déontologiques et éthiques, en respectant le service public et la protection des emplois, ressemble à d'autres dont les Français désapprouvent le fonctionnement que nous souhaitons que le débat de fond se déroule aussi longtemps qu'il le faudra.

Voilà pourquoi cet amendement n° 14 prévoit que « le service public des télécommunications est un mode de régulation qui a pour projet la cohésion économique ».

Vous avez justifié votre projet en opposant la logique industrielle à la logique du service public. Nous ne pouvons pas l'accepter. Nous pensons que le service public peut être parfaitement efficace tout en faisant prévaloir une éthique absente du fonctionnement boursier et étrangère aux quelques actionnaires industriels proches du pouvoir, qui recherchent la meilleure rentabilité.

Vous avez justifié l'ouverture du capital à des capitaux privés par la nécessité de préserver les atouts du développement international de France Télécom. Mais vous aviez d'autres moyens pour y parvenir : vous auriez pu créer une société de développement international dans laquelle France Télécom aurait été opérateur industriel, aurait choisi ses partenaires sans passer par la mise sur le marché.

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Cela aurait été du démembrement !

Mme Ségolène Royal. Vous brisez l'unité des personnels de l'entreprise en faisant coexister salariés sous contrat, salariés à contrat à durée déterminée, salariés à contrat à durée indéterminée, fonctionnaires, etc. Là encore, vous auriez pu procéder différemment, en négociant un pacte de croissance avec l'ensemble des salariés.

Nous ne pouvons pas accepter non plus que soit réduite la vocation de service public de France Télécom. Vous estimez, ce que nous contestons fondamentalement, que la logique du marché est forcément la meilleure. En fait, la privatisation risque de faire disparaître progressivement les missions d'intérêt général de l'entreprise. Les critères retenus ne seront plus liés à l'utilité économique et sociale de France Télécom dans son environnement, mais, on l'a vu tout à l'heure, au cours de la bourse.

Certes, France Télécom a besoin d'alliés internationaux pour peser dans la compétition qui s'est engagée et pour affronter la concurrence internationale. Mais elle le fait déjà aujourd'hui ! Et quand une entreprise dispose d'une partie de son capital sur les marchés, vous savez très bien que le rendement du titre devient le critère principal d'appréciation des performances.

La logique du statut actuel de France Télécom est précisément de permettre la coexistence des activités concurrentielles et des missions de service public. C'est la raison pour laquelle cette question du statut se pose de façon extrêmement aiguë.

Cette entreprise se situe dans un secteur où va rapidement apparaître un excès d'offre. Dès lors, les fonctions de régulation de la pénurie qu'assurait France Télécom, avec son statut d'administration, ces missions d'intérêt général – et c'est ce que nous désapprouvons –, vous ne les considérez plus comme légitimes.

Monsieur le ministre, la collectivité nationale doit-elle abandonner ses missions d'intérêt général dès lors qu'un bien ou qu'un service peut être offert en abondance et à des conditions solvables ? Doit-elle les abandonner automatiquement à des opérateurs privés ? Vous n'avez pas répondu à ces questions.

Nous pensons que non. Aujourd'hui, les services publics doivent préparer le tournant du siècle. En les privant de leur marge de manœuvres financières, c'est-à-dire en les concédant à des entreprises privées, à des industriels privés, au demeurant proches du pouvoir, vous les empêchez de s'adapter, de se moderniser, de maintenir l'égalité des tarifs, de défendre la péréquation sociale et tarifaire. Et lorsque, demain, vous les aurez privés de la demande la plus solvable, il ne vous restera plus qu'à invoquer leur non-rentabilité pour recommander, encore une fois, leur privatisation.

Nous, ce que nous souhaitons, c'est préserver les missions d'intérêt général et la solidarité, y compris dans des secteurs où l'offre est abondante et en fort développement, car, pour nous, la notion de service public est une notion moderne, une notion d'avenir, alors que la logique du marché est celle du XIX^e siècle. Vous vous trompez d'époque !

N'ayant pas reçu de réponses à toutes ces interrogations qui sont fondamentales pour les choix de société, nous souhaitons, du moins, que sur les amendements qui défendent les services publics, vous mettiez en accord vos votes avec vos déclarations.

M. Julien Dray. Quel talent !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Claude Gaillard, rapporteur. La commission a repoussé l'amendement n° 14.

M. Julien Dray. La commission semble un peu fatiguée !

M. Claude Gaillard, rapporteur. Elle s'est expliquée en votre absence tout à l'heure, monsieur Dray !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Bien entendu, le Gouvernement est contre cet amendement.

Le président de l'Assemblée nationale a évoqué tout à l'heure le rythme de nos débats. Le Gouvernement a le temps.

M. Julien Dray. L'opposition aussi !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Nous avons jusqu'à samedi. Mais le Gouvernement ne laissera pas une entreprise aussi importante que France Télécom dans l'incertitude.

Mme Ségolène Royal. Vous l'avez déjà déstabilisée !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Il est donc bien dans ses intentions de faire en sorte que ce texte soit adopté avant la fin de cette session.

Nous discutons du service public des télécommunications depuis le 6 mai dernier, date à laquelle je suis venu devant votre assemblée présenter le texte qui définit le

fonctionnement du service public et sur lequel portent en fait tous les amendements que nous sommes en train d'examiner. Car je vous fais remarquer que, après une journée et demie de débats, nous n'avons pas encore commencé à examiner la réforme de France Télécom et que nous en sommes encore au débat sur l'organisation du service public des télécommunications !

Mme Ségolène Royal. C'est le principal débat !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Le Gouvernement n'a pris personne par surprise. Les débats se déroulent normalement.

J'ajoute, madame Royal, que M. Quilès – qui, malheureusement, vient de nous quitter – avait lui aussi, en 1990, demandé l'urgence sur son texte. Mais il est vrai que vous vous êtes livrée, à plusieurs reprises hier, et encore à l'instant, à une vive critique de son action et des projets que vous aviez à l'époque votés, me semble-t-il. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme Ségolène Royal. Spécieux !

M. André Fanton. Mme Royal était même au Gouvernement !

M. Michel Meylan. N'entrons pas dans leur jeu !

M. le président. La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Monsieur le ministre, l'opposition elle aussi a le temps, peut-être plus encore que vous si l'on songe aux futures échéances électorales. Mais je ne voudrais pas évoquer quelque chose de douloureux pour vous.

M. André Gentien. Démago !

M. Julien Dray. Rira bien qui rira le dernier. Il y a toujours un rendez-vous !

Vous n'avez pas été pris par surprise, nous l'avons dit dès lundi matin : nous comptons vous forcer à répondre et prendre le pays à témoin.

L'opposition, comme l'a rappelé le président de l'Assemblée nationale, utilise tous les moyens qui lui sont offerts par le règlement de l'Assemblée nationale pour prendre le pays à témoin, comme il vous est arrivé de le faire, monsieur le ministre, et à certains de vos amis, à une autre époque.

Nous pensons que la question est d'importance et qu'elle nécessite que l'ensemble des salariés de France Télécom, comme l'ensemble de nos concitoyennes et concitoyens, voient bien que deux conceptions s'affrontent dans cet hémicycle concernant le service public et son avenir. Vous en défendez une qui conduira inévitablement à la privatisation. Nous pensons, nous, qu'on peut faire autrement et que les réformes qui avaient été entreprises en 1990 permettaient l'évolution du service public sans en passer par la privatisation, avec toutes les réserves qu'on peut avoir. Car si la majorité est plurielle, l'opposition l'est aussi et elle peut exprimer des appréciations et des nuances. On a pu constater pendant les derniers week-end des tonalités et des musiques qui ne sont pas exactement semblables sur toutes les questions. Nous ne pratiquons pas le « centralisme démocratique », que nous n'avons d'ailleurs jamais pratiqué. Certains de nos collègues semblent l'avoir dépassé aussi. C'est pour cela qu'il y a débat, et sa richesse permet d'avancer.

Par conséquent, l'opposition continuera, comme elle le fait depuis lundi, et elle a le temps, à vous pousser à prendre en considération ses arguments ou en tous cas à apporter un certain nombre de réponses.

M. Jean Besson. Ce sont des simulacres d'arguments !

M. le président. Je ne vois pas que l'opposition soit bridée, monsieur Dray !

M. Julien Dray. Au contraire, monsieur le président !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 14.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Mme Ségolène Royal, MM. Emmanuelli, Bataille, Dray et Bartolone ont présenté un amendement, n° 15, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Le service public des télécommunications est un mode de régulation qui a pour projet la cohésion sociale. »

La parole est à M. Christian Bataille.

M. André Fanton. Il est défendu !

M. Julien Dray. Vous devriez écouter, monsieur Fanton, vous qui avez évoqué ce matin la nécessité de préserver la SNCF !

M. André Fanton. Je ne m'occupe pas de vos affaires, monsieur Dray !

M. le président. Seul M. Bataille a la parole !

M. Christian Bataille. Puisque vous n'avez pas accepté d'inscrire dans le texte la cohésion économique et sociale, peut-être accepterez-vous d'y insérer la cohésion sociale seule. En effet, vous voudrez sans doute assurer une cohérence minimale avec vos discours.

Vous vous situez dans le cadre de l'économie capitaliste dont vous êtes les ardents défenseurs, mais le ministre du travail, M. Barrot s'échine à nous répéter, lors de chaque séance de questions orales, que le Gouvernement et sa majorité ont un projet social, que le contexte est ce qu'il est, que le monde est dur, l'économie impitoyable, mais que cela ne les empêche pas de prendre en considération les problèmes sociaux.

Avec cet amendement, nous faisons un effort qui va au-delà de ce que nous avons l'habitude de faire, et va à l'encontre de la pensée profonde des socialistes, car nous pensons que le contexte social est intimement lié aux conditions de l'économie. Nous acceptons de distinguer les deux, pour vous donner l'occasion de montrer votre caractère « social ». Certains d'ailleurs, dans votre majorité, avaient ce mot dans leur dénomination et l'ont abandonné. Cela signifie-t-il que l'objectif social est abandonné lui aussi ? J'en ai l'impression. Mais prouvez-nous le contraire !

La cohésion sociale est effectivement un élément essentiel dans le fonctionnement de la démocratie. Mais elle est très difficile à traduire dans les faits et, j'en conviens, au-delà de ce l'on appelle la démocratie formelle, au-delà de son fonctionnement minimal, à travers les règles démocratiques les plus simples, elle n'est pas facile à répercuter dans le dialogue social.

Les lois Auroux s'y étaient essayées dans tous les domaines. Elles ont été très difficiles à traduire dans les faits, notamment à cause de la réticence des dirigeants d'entreprise, quand ils détenaient à eux seuls l'autorité, à laisser le dialogue social s'établir. Nous avons la chance extrême de disposer dans notre pays d'un secteur public fort qui peut servir de moteur pour répandre la contagion de l'esprit public. Quand le service public entraîne la société derrière lui, de gré ou de force, tout le monde est bien obligé de suivre. Nous voyons bien qu'à travers les

coups portés à tous les services publics – et nous en parlerons au cours de ce débat – qu'il s'agisse des télécommunications, d'EDF ou de la SNCF, c'est aussi le caractère exemplaire du dialogue social et de la cohésion sociale que vous voulez détruire, car un tel fonctionnement est extrêmement gênant.

La meilleure preuve en est que, dans les pays où les conquêtes sociales n'ont jamais pu se concrétiser, où les choses ont toujours été fort lentement – par exemple, les États-Unis – le service public est très réduit. Et dans les pays où la droite la plus classique, la plus extrême, la plus conservatrice, l'emporte depuis des années, je pense notamment à l'Angleterre, l'effort prioritaire des gouvernants – Mme Thatcher puis M. Major – a été de réduire le poids du service public, de diminuer en quelque sorte son emprise et sa capacité à « contaminer » toute la société.

Au fond, à travers ce projet – je m'en excuse, monsieur le rapporteur – vous n'êtes, dans les intentions, que de pâles imitateurs de la politique de Mme Thatcher, d'une politique ancienne déjà, jamais appliquée en France...

M. Julien Dray. Un peu vieillie !

M. Christian Bataille. ... un peu poussiéreuse. Vous en êtes encore aux principes libéraux énoncés par des théoriciens depuis des décennies et vous les appliquez avec une relative brutalité, d'une manière accélérée en cette année 1996.

Mais je parierais que vous interrompez ce travail de démolition du service public vers la fin de l'année prochaine, misant sur la capacité d'oubli de ceux qui sont concernés ! Soyez assurés que, quelle que soit la date que choisira le Président de la République pour l'échéance électorale, nous serons là pour leur rafraîchir la mémoire et leur rappeler quelles intentions vous poursuiviez en démantelant le service public et en empêchant le dialogue social de se poursuivre sur des terrains d'expériences intéressants.

C'est vrai, vous rendez service à vos amis, mais vous tuez des entreprises qui marchaient bien.

M. Julien Dray. Très bien !

M. Christian Bataille. Même si vous allez répétant « le service public, c'est trop cher et le service est mal rendu », tout le monde s'accorde à dire qu'il fonctionne bien, que la cohésion sociale y est meilleure qu'ailleurs. Vous vous acharnez à détruire ce qui marche non seulement économiquement, mais socialement.

Voilà pourquoi, monsieur le président, nous demandons à nos collègues de la majorité de retenir l'amendement qui leur est proposé.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Claude Gaillard, rapporteur. L'antépénultième amendement visait la cohésion économique et sociale. Puis ce fut le tour de la cohésion économique. Là, c'est la cohésion sociale. Ces arguments ont déjà été développés, je les écoute toujours avec intérêt, mais la commission a repoussé ces amendements.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Le Gouvernement est contre.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 15.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Mme Royal, MM. Emmanuelli, Bataille, Dray et Bartolone ont présenté un amendement, n° 68, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« L'évaluation des finalités d'utilité sociale du service public des télécommunications et de ses résultats doit contribuer à la cohésion sociale. »

La parole est à Mme Ségolène Royal.

Mme Ségolène Royal. Cet amendement a pour but de prévoir que « l'évaluation des finalités d'utilité sociale du service public des télécommunications et de ses résultats doit contribuer à la cohésion sociale ».

Dans la mesure où votre projet ne répond pas à l'objectif de cohésion sociale, l'avis que vous donnerez sur cet amendement ne fait aucun doute. Mais, compte tenu des observations fort judicieuses présentées à l'instant par M. le président de l'Assemblée nationale, je vous demande, monsieur le ministre, de retirer votre projet de loi. Vous le voyez bien, vous avez choisi, par erreur, la procédure d'urgence, et ce en fin de session parlementaire, ce qui traduit un manque de respect à l'égard de France Télécom, entreprise très importante qui méritait, à tout le moins, le respect des procédures normales de l'Assemblée nationale, pour que le débat ait lieu de façon approfondie.

Sachez-le, l'opposition exercera ses responsabilités par rapport à cet enjeu que nous considérons comme capital.

Il est une autre raison justifiant le retrait de votre projet de loi : si le corps électoral en décidait ainsi, France Télécom, en tout état de cause, serait réintégrée au service public. Dès lors, pourquoi, par un changement de statut, fragiliser et déstabiliser une entreprise nationale qui fonctionne à la satisfaction de tous ? Pour quelle raison la déstructurer au profit de quelques industriels qui ne remplissent même pas correctement, pour certains d'entre eux, leurs obligations de service public dans les secteurs où ils en ont ?

Nous vous demandons de retirer ce projet dans l'intérêt même de France Télécom, qui ne peut pas être ballotée ainsi, de réforme en réforme, sans qu'on sache si elles aboutiront. Nous voulons dire très clairement qu'il y a une barrière à ne pas franchir dans la logique libérale, qui va aujourd'hui à contre-courant des intérêts du pays. Cette barrière, nous y sommes confrontés avec la modification du statut de France Télécom, qui ne correspond à l'intérêt ni des usagers, ni des personnels, ni de l'entreprise, ni du pays. Nous n'accepterons jamais que ce soit un cours en bourse qui détermine la stratégie d'une entreprise ayant des responsabilités dans un secteur aussi crucial que celui des télécommunications !

Le retrait de votre projet présenterait un autre avantage, monsieur le ministre : vous pourriez mettre en application les convictions que vous avez exprimées dans d'autres enceintes. Je veux parler de votre souhait de voir modifier les traités européens s'agissant du service public. Car, si vous parveniez à mettre à égalité le service public avec le principe de libre concurrence, comme le suggérait d'ailleurs le rapport Borotra, vous pourriez peut-être revenir devant nous, à l'automne, avec un nouveau projet plus conforme à l'intérêt général et au service public.

Pour ce faire, plusieurs niveaux d'action s'offrent à vous.

Vous pouvez entreprendre de rééquilibrer le principe général de concurrence en le mettant à égalité avec le service public à l'article 90 du traité, qui aujourd'hui prévoit seulement que le service public est une exception. Il s'agirait donc d'en faire un cas général au même titre que la concurrence.

Vous pouvez choisir de rattacher le service public à l'exercice des droits fondamentaux de la personne et à la non-discrimination dans l'accès à ces services fondamentaux, en modifiant l'article 3 pour y ajouter explicitement le service d'intérêt général et l'égalité d'accès des citoyens aux services d'utilité publique.

Ou bien, vous pourriez travailler à modifier l'article 8 du traité sur la citoyenneté, lequel dispose que le service d'intérêt général garantit la non-discrimination et qu'il est un facteur de cohésion sociale.

Ou encore, vous pouvez modifier l'article 77 qui prévoit que des subventions d'Etat aux entreprises pour rembourser certaines servitudes inhérentes à la notion de service public ou permettant la coordination dans les moyens de communication sont légitimes.

Et surtout, vous pourriez profiter du délai que vous donnerait un report de ce texte pour travailler au niveau européen, avec vos homologues ministres des télécommunications, à promouvoir la création de services publics européens.

Par exemple, dans le titre XIV du traité, qui porte sur la cohésion économique et sociale dont nous parlons précisément dans cet amendement, pourrait être ajoutée la création de services d'intérêt général européens. Ce serait une façon de tirer le débat vers le haut, en prenant acte du fait que, d'une façon ou d'une autre, et sous des formes variables, existent dans les pays européens des services d'intérêt général auxquels les peuples sont attachés.

Je sais bien que le gouvernement français s'est engagé dans une impasse en défendant la notion de service public à la française. On voyait bien le sens et la portée de cette expression, mais, au niveau européen, elle a été plutôt mal ressentie.

Cela dit, ce n'est pas trop grave. Au fond, il s'agissait de reconnaître qu'il y a une sorte de plate-forme culturelle, une sorte de patrimoine culturel. La notion de service public était propre à la France, mais on pouvait la retrouver sous d'autres formes dans d'autres pays européens.

Nous devons donc être présents sur tous les fronts à ce niveau : continuer à défendre les services publics à la française, mais rééquilibrer cette notion par la volonté de faire émerger des services publics européens ; revendiquer parfois l'application du principe de subsidiarité, mais en mettant à égalité la notion de service public et la notion de libre concurrence dans les objectifs à atteindre ; permettre aussi de défendre le service public sans forcément utiliser le principe de subsidiarité.

C'est la raison pour laquelle le retrait de votre projet serait un grand service rendu au pays...

M. Louis Mexandeau. Très bien !

Mme Ségolène Royal. ... et à France Télécom. Cela vous laisserait le temps d'agir au plan européen, comme vous vous y étiez d'ailleurs engagé, pour faire progresser la notion de service public et, ainsi, revenir devant nous avec des textes de loi plus conformes au patrimoine français dans ce domaine.

Faire progresser la notion de service public au plan européen et la faire inscrire dans les traités aurait aussi l'avantage de nous permettre de préparer ce que nous craignons pour la suite, c'est-à-dire la transcription en droit français des directives sur l'énergie et des futures directives sur La Poste, que nous désapprouvons les unes et les autres.

Comme il manque l'arrière-plan juridique européen, c'est-à-dire cette reconnaissance au niveau des traités – sur laquelle, je le répète, vous vous étiez pourtant engagés – en droit français, tout est possible. C'est un peu l'anarchie par rapport aux règles européennes.

Vous-même, monsieur le ministre, et j'en terminerai par ce point, vous avez protesté hier à plusieurs reprises parce que nous vous reprochions d'utiliser l'Union européenne pour faire croire que la modification du statut de France Télécom était incontournable. Vous avez prétendu n'avoir jamais utilisé un tel argument. Alors, lisez *le Figaro* de ce matin et vous verrez une déclaration de vous entre guillemets. Je pense qu'on peut faire confiance au journaliste à qui vous avez parlé.

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Justement, non !

Mme Ségolène Royal. Moi-même, je vous ai entendu sur les radios et télévisions à plusieurs reprises justifier par l'Europe ce démantèlement du service public, alors que vous allez au-delà de ce qu'exigent les règles européennes et que vous ne faites même plus l'effort de promouvoir le service public dans les traités, comme vous vous y étiez engagé.

Tout cela, vous le voyez bien, est un peu trop rapide et mal préparé. Il y a une déstabilisation de l'entreprise par laquelle vous lui portez atteinte. Nous vous demandons donc de retirer votre projet de loi.

M. Louis Mexandeau. Bravo !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Claude Gaillard, rapporteur. La commission a repoussé cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Le Gouvernement est contre.

M. le président. Vous ne retirez donc pas votre projet de loi !

Je mets aux voix l'amendement n° 68.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Mme Royal, MM. Emmanuelli, Bataille, Dray et Bartolone ont présenté un amendement, n° 70, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« La recherche de l'efficacité du service public des télécommunications ne peut s'éloigner des objectifs de cohésion sociale auxquels il appartient à ce service de répondre. »

La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Cet amendement s'inscrit évidemment dans la continuité de la bataille que nous menons depuis plusieurs heures, mais il a, comme chaque amendement, sa spécificité : il essaie de concilier les missions de service public qui sont assignées à France Télécom avec les objectifs de cohésion sociale auxquels, d'après nous, ce service doit répondre.

Je relisais tout à l'heure l'excellente intervention de mon collègue Jean-Luc Mélenchon au Sénat. Il vous avait interpellé avec force conviction et arguments, monsieur le ministre, et vous n'aviez pas répondu à ses questions, qui renvoient justement à cet amendement.

Pour nous, la question qui est posée, c'est le lien social que représente France Télécom. Je le disais dans le débat hier après-midi, la question du téléphone, dans une civili-

sation urbaine fortement densifiée comme celle dans laquelle vit la majorité de nos concitoyennes et de nos concitoyens, est une question essentielle.

Peut-être que, dans votre département, il n'y a pas ce rapport direct des familles avec le téléphone, cet instrument d'utilité pour les enfants, pour donner de leurs nouvelles à leurs parents lorsqu'ils se déplacent, notamment dans les situations difficiles que nous connaissons aujourd'hui en termes de sécurité, ou pour les plus anciens, pour être en relation avec leurs fils et leurs filles, leur donner des nouvelles ou, plus généralement, pour discuter, dialoguer dans un monde qui pousse de plus en plus à l'isolement et au repli de chacun sur soi.

Le téléphone représente un moyen technologique qui permet à chacune et à chacun de rompre cet isolement, et il joue un rôle de cohésion sociale en permettant un échange, qui a pris des formes nouvelles, notamment avec le Minitel.

Vous comprenez donc bien la nécessité de maintenir la possibilité pour chaque citoyenne et citoyen d'avoir accès à cette technologie, de bénéficier de ce lien-là.

Sinon, vous savez bien le risque que cela va faire courir. Il y aura des moyens de télécommunication extrêmement modernes à la disposition de ceux qui disposent de ressources financières importantes, et les autres seront obligatoirement obligés de limiter leur consommation. Ils seront obligés de compter et c'est une partie de leur existence qui sera fragilisée, dans leurs rapports avec les autres, avec leur famille, avec leurs enfants.

Il faut rappeler cela avant d'aller plus loin dans la réflexion sur le devenir de l'entreprise et, d'un certain point de vue, il est du devoir du Gouvernement de le rappeler dans la discussion, car il est responsable de la cohésion sociale. C'est un impératif absolu de son action que d'essayer de la maintenir par tous les moyens possibles.

Par conséquent, au moment où il fait évoluer une entreprise qui avait cette vocation de service public et qui avait ce rôle-là, il est nécessaire qu'il rappelle ce devoir de cohésion sociale, qu'il l'inscrive dans la loi pour que, par la suite, ceux qui seront amenés à la mettre en musique s'en souviennent, qu'il s'agisse des tarifs, de la simplicité de l'information ou de la transparence – nous avons évoqué toutes ces questions tout à l'heure.

Voilà pourquoi il me semble nécessaire, dans la continuité de ce que nous avons dit jusqu'à maintenant, que cet amendement soit adopté. J'espère au moins que nous aurons des réponses, celles que, monsieur le ministre, nous n'avez pas données à mon excellent collègue sénateur.

M. le président. Je vous remercie en tout cas, monsieur Dray, d'avoir contenu votre intervention dans les cinq minutes qui vous étaient imparties.

M. Julien Dray. Je suis très respectueux du règlement, monsieur le président !

M. le président. Cela n'a pas été le cas auparavant !

M. Julien Dray. De ma part, toujours !

M. le président. De votre part, oui !

Quel est l'avis de la commission sur l'amendement n° 70 ?

M. Claude Gaillard, rapporteur. Je me suis déjà exprimé sur la cohésion sociale à propos d'un autre amendement, je n'y reviens pas. La commission a repoussé cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. J'ai longuement répondu à M. Mélenchon,...

M. Julien Dray. Ce n'est pas ce qui ressort du compte rendu.

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. ... qui avait abordé ce débat avec un esprit beaucoup plus constructif que le groupe socialiste de l'Assemblée nationale puisqu'il n'avait déposé qu'un amendement par article : dix au total.

M. Julien Dray. C'est le train de sénateur ! il est plus lent. (*Sourires.*)

M. le président. Je vous en prie, monsieur Dray !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Les amendements nous ont permis de débattre longuement de ce texte, pendant trois jours, dans des conditions tout à fait normales, ce qui n'est à l'évidence pas le cas ici, à l'Assemblée nationale !

M. le président. La parole est à M. Louis Mexandeau, pour répondre au Gouvernement.

M. Louis Mexandeau. Je trouve cet amendement justifié, pertinent...

M. Claude Gaillard, rapporteur. Intelligent !

M. Louis Mexandeau. ... car c'est en effet l'un des fondements mêmes du service public auquel il se réfère, et que j'ai défendu des dizaines de fois.

M. Louis Lauga. En quelle année ?

M. Louis Mexandeau. J'ai été cinq ans en charge de ce secteur ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. André Gentien. On s'en souvient !

M. Julien Dray. De belles années pour le service public !

M. Louis Mexandeau. Pendant ces cinq ans, ont été installées huit millions de lignes téléphoniques en France. Et j'en suis fier ! Aucun ministre n'en a fait autant depuis, ni avant.

Cela répondait vraiment à un besoin. Lorsque je suis arrivé, le délai d'installation du téléphone était de deux à trois ans dans les régions de l'Ouest, notamment en Basse-Normandie ! Dans le département de la Manche, il y avait même quelqu'un qui attendait depuis cinq ans !

Mme Ségolène Royal. Vous vous rendez compte !

M. Louis Mexandeau. Lorsque je suis parti, cinq ans après, il ne fallait jamais plus de quinze jours !

M. Julien Dray. Ça, c'est un bilan !

M. André Gentien. Non !

M. Louis Mexandeau. L'un des premiers fondements du service public des PTT, c'était la péréquation sociale, l'égalité de traitement entre tous les citoyens, où qu'ils se trouvent. La vieille maman au fond du chemin creux reçoit son courrier, affranchi avec un timbre de même valeur que celui utilisé par quelqu'un dont le correspondant habite le VIII^e arrondissement de Paris, alors que, bien entendu, les coûts sont différents. C'était l'un des fondements, l'une des noblesses du service public.

Il en va de même en matière de téléphone. Un jour, nous avons installé une ligne téléphonique qui coûtait au service 45 millions de centimes parce que c'était en montagne.

Nous avons tout de même obtenu de ce futur abonné qu'il mette son téléphone à la disposition des promeneurs et des randonneurs. C'était avant l'âge du téléphone mobile.

Il est incontestable que toute dérive vers une privatisation aboutira à une ségrégation sociale par les prix. A partir du moment où on est engagé dans une logique de profit, de ségrégation, d'appropriation, de privatisation...

M. Louis Lauga. Une logique capitaliste ?

M. Louis Mexandeau. ... on aura une différenciation des tarifs, qu'il s'agisse du trafic postal ou du téléphone, au détriment des plus isolés, des plus démunis, rivaillés dans leur solitude, en général des abonnés des régions rurales.

Aujourd'hui, il n'y a plus de ségrégation par la non-satisfaction, puisque tout le monde ou presque dispose du téléphone, à moins d'une volonté contraire ou d'un total dénuement. Les personnes âgées, notamment celles qui sont isolées, qui ressentent un sentiment d'insécurité, à cause de la maladie, de l'âge, des infirmités, peuvent être rattachées à leurs enfants, qui sont parfois à des centaines de kilomètres. En général, le téléphone est un récepteur. Ce n'est pas l'abonné isolé qui appelle. J'ai déjeuné aujourd'hui avec un homme de profession libérale dont la maman vit seule, à quatre-vingt-six ans, dans un village du Pas-de-Calais, dans la région de Saint-Omer, qui est mon département d'origine. Depuis le décès de mon père, il y a deux ans, m'a-t-il dit, je téléphone tous les jours à ma mère.

M. Michel Meylan. C'est bien.

M. Julien Dray. C'est l'esprit de famille !

M. Louis Mexandeau. La cohésion sociale, la péréquation sociale, c'est cela, quel que soit le coût, et ce coût est forcément modeste.

M. Julien Dray. C'est un élément de la politique familiale !

M. Louis Mexandeau. Cela fait rire le député de Bonneville, mais il devrait savoir que cela est vrai aussi pour le Chablais, pour le Faucigny, pour les Bauges, pour les Bornes, pour la Grande-Chartreuse, pour le Vercors, c'est-à-dire pour toutes les Préalpes françaises. (*Rires sur divers bancs.*) On pourrait également parler des grandes Alpes, du massif de la Vanoise, du Champsaur. Et cela est vrai aussi, bien entendu, pour les massifs pyrénéens, pour le Vignemale, pour la vallée de Bethmale, pour le Canigou...

M. Michel Meylan. Pour les Vosges !

M. Louis Mexandeau. ... pour les Vosges, bien entendu, pour quelqu'un qui est au col de Bussang.

M. Michel Meylan. Et l'Ille-et-Vilaine ?

M. Louis Mexandeau. Puisque, monsieur le député de Bonneville, vous évoquez l'Ille-et-Vilaine, si Louvigné-du-Désert, d'où vient Mme Boisseau, est moins désertifié aujourd'hui, est rattaché au reste de la civilisation, c'est tout de même largement grâce au téléphone !

M. Julien Dray. Quelle carte de géographie. Quelle connaissance du terroir ! Applaudissez, messieurs ! (*Rires et applaudissements sur divers bancs.*)

M. Louis Mexandeu. Tout cela pour dire qu'il y a un indispensable fondement de péréquation sociale.

Le slogan de ce qui n'était que la direction générale des télécommunications, partie des PTT, et que j'aurais souhaité qu'elle reste, était : les hommes qui relient les hommes.

M. Jean-Yves Haby. Et les femmes ?

M. Louis Mexandeu. Les hommes au sens générique bien entendu. Souvent, en effet, il s'agit de femmes, des vieilles mamans que j'évoquais tout à l'heure.

Cet amendement a donc une admirable justification. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Julien Dray. Remarquable. Si tous les députés avaient de telles connaissances en géographie, quelles économies on ferait !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Pas en temps !

M. le président. Je vous rappelle, chers collègues, que vous avez chacun cinq minutes pour apporter vos commentaires. Nous sommes très intéressés par tous ces commentaires, mais tâchez de les faire tenir dans votre temps de parole.

Je mets aux voix l'amendement n° 70.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. Julien Dray. Quel dommage !

M. le président. Mme Royal, MM. Emmanuelli, Bataille, Dray et Bartolone ont présenté un amendement, n° 64, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Le service public dans le domaine des télécommunications est un élément de contrat social pour les personnels et les usagers. »

Madame Royal, les amendements nos 65 et 66 évoquent également le principe du contrat social. Puis-je vous suggérer d'en faire une présentation commune ?

Mme Ségolène Royal. J'aurais bien voulu vous être agréable, monsieur le président, mais, compte tenu de l'importance que nous accordons à ces débats, nous préférons défendre séparément ces amendements.

M. le président. Vous avez donc la parole pour défendre l'amendement n° 64.

Mme Ségolène Royal. La superbe leçon de géographie que vient de nous donner notre collègue Louis Mexandeu est aussi une leçon de morale, monsieur le ministre, d'une certaine façon.

M. Henri Houdouin. Nous n'en avons pas besoin !

Mme Ségolène Royal. Vous avez ricané tout à l'heure...

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Je ne ricane jamais.

Mme Ségolène Royal. ... quand il a parlé de grand-mères. M. Mexandeu a su, avec beaucoup de talent et beaucoup de cœur, défendre précisément ces usagers qui ne sont pas rentables pour une entreprise privée...

M. André Gentien. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait quand il était ministre ?

M. Julien Dray. Il l'a fait !

Mme Ségolène Royal. ... essentiellement parce qu'ils ne font que recevoir des communications. A quel titre, demain, auraient-ils eu accès au téléphone ? Si France

Télécom avait fonctionné sur des critères privés, une grand-mère qui se contente de recevoir les appels téléphoniques de ses enfants n'aurait sans doute pas été équipée !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Dans les autres pays, les grand-mères n'ont pas le téléphone, peut-être ?

M. Julien Dray. Il est moins bon.

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Il n'y a pas eu Mexandeu, c'est vrai !

M. Julien Dray. On a eu la chance de l'avoir !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. En Belgique, en Allemagne, en Angleterre, en Hollande, elles n'ont pas le téléphone ?

M. Louis Mexandeu. En Hollande, il n'y a pas de montagnes !

Mme Ségolène Royal. Vous ricanez, monsieur le ministre, mais c'est souvent à partir d'exemples simples que l'on met en valeur les défauts de certains raisonnements un peu trop technocratiques !

C'est en m'appuyant sur cet exemple que je voudrais défendre l'amendement n° 64, selon lequel le service public est un élément de contrat social pour les personnels et pour les usagers.

C'est si vrai que ces valeurs rejoignent celles qui englobent l'ensemble de l'intérêt général des usagers et des personnels, mais surtout, comme on vient de le voir, des usagers.

Au fond, si c'est un élément de contrat social, c'est parce que, dans le domaine des télécommunications, le service public prend en compte non seulement l'intérêt général, mais aussi l'équilibre du territoire, la citoyenneté, la promotion de la recherche, les perspectives à long terme, le niveau élevé d'éducation et de communication auquel a droit toute une population, quel que soit son niveau de revenus, et enfin la protection de l'utilisateur.

Nous avons eu l'occasion de vous le dire hier, mais nous souhaitons insister sur ce point : cet élément de contrat social est vrai également au plan européen. Et, pour nous, il n'y a pas de distinction entre le débat que nous avons aujourd'hui et le débat que le gouvernement français devrait avoir au plan européen. Nous allons insister là-dessus. Car, compte tenu des échéances qui viennent de vous être précisées et des délais qui vous restent, ou plutôt qui ne vous restent pas, pour faire voter cette loi, nous souhaitons que le temps supplémentaire dont vous allez disposer en attendant la session d'automne soit utilisé par vous pour reprendre une offensive au plan européen et pour faire reconnaître, là aussi, que le service public est un élément du contrat social. Parce que, sur cette idée-là, les Européens peuvent se retrouver. C'est en s'appuyant sur cette notion-là que l'Europe pourra résister à la mondialisation, qu'elle pourra mettre une ligne de résistance autour des principes qui sont les siens et qui fondent la civilisation européenne.

Vous savez, monsieur le ministre, il y a peu de valeurs communes à faire émerger dans un modèle de civilisation par rapport à ce qui se passe en Asie ou aux Etats-Unis. Quelle est notre spécificité, à la fois française et européenne ? Il y a peu de valeurs communes. Eh bien ! le service public est l'une de ces valeurs communes, parce qu'il répond justement à d'autres critères d'organisation que la simple loi du marché, qui, par définition, élimine toujours les hommes et les femmes, puisque, par nature, elle considère que le travail est un coût.

Donc, le marché élimine la nature humaine. Si l'on veut inventer d'autres modèles de civilisation, commençons par défendre les logiques qui ne sont pas celles du marché ! Et parmi celles-là, la France a la chance d'avoir une tradition, d'avoir un patrimoine dans ce domaine. Elle a une responsabilité particulière au plan européen, parce que c'est elle qui doit porter ces valeurs pour les faire progresser.

Or, que faites-vous avec votre projet de loi ? Avec ce projet, et c'est cela qui est grave sur le fond, vous allez au-delà de ce que l'Europe exige. La Commission européenne vous a dit que la concurrence n'était pas incompatible avec le maintien d'un statut public. C'est cela, d'abord, que nous vous reprochons ! C'est d'aller au-delà de la réglementation européenne. Qui, demain, pourra porter les valeurs du service public au plan européen, si la France ne le fait plus ? Car ceux qui, parmi vos partenaires, sont contre le service public vous diront : « Ecoutez, monsieur le ministre des télécommunications de la France, ne venez pas nous faire des discours sur le service public, puisque vous-même, au plan franco-français, vous êtes allé bien au-delà de ce que vous réclamait l'Europe ! Qui, demain, sera crédible pour défendre le service public ? »

C'est la France qui devrait être à la pointe de ce combat-là. Et vous le savez parfaitement, les socialistes étaient prêts à vous soutenir là-dessus, puisque nous l'avons fait au moment de la présentation du rapport Borotra. Les socialistes vous ont demandé, justement, de porter la modification des traités pour y faire inscrire le service public.

Mais, avec cette loi de démantèlement de France Télécom et la mise sur le marché boursier, quelle crédibilité aurez-vous demain ? C'est maintenant que les choses s'engagent. C'est dans les mois qui viennent que s'engage la Conférence intergouvernementale et où l'on rentre dans le vif du sujet. Quelle crédibilité aurez-vous pour défendre le service public ? Aucune !

C'est finalement une aide que nous vous apportons en vous demandant de retirer ce projet de loi. Ainsi garderez-vous au plan européen une crédibilité pour défendre le service public.

M. Louis Mexandeau. Très bien !

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur l'amendement n° 64 ?

M. Claude Gaillard, rapporteur. Cet amendement a été repoussé par la commission.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. C'est parce que nous avons construit le service public le plus large et le plus généreux en Europe dans le domaine des télécommunications, avec le texte que le Parlement a voté la semaine dernière, que la France pourra, mieux encore que par le passé, porter les valeurs du service public.

Parce que nous, nous ne nous contentons pas de crier en sautant sur notre chaise : « Le service public ! Le service public ! » Nous lui avons donné une définition et un financement, ce qui n'avait jamais été fait avant la loi de réglementation que le Parlement a adoptée.

Bien entendu, le Gouvernement est contre cet amendement.

Mais je tiens à relever un mot que Mme Royal a utilisé tout à l'heure, à tort comme beaucoup. Elle a parlé de « ricanement ». Elle a prétendu que je « ricanais » en

parlant des grand-mères. Non, madame ! J'ai beaucoup de respect pour la vieille dame dont je vous parlé, qui vit dans le fond des montagnes du Pays de Galles et qui paie moins cher ses communications téléphoniques que la même vieille dame qui habite dans notre pays.

Moi, je ne « ricane » pas, car le débat que nous avons est important pour l'avenir du secteur des télécommunications, au moment où s'ouvre à la concurrence ce secteur dans le monde entier. Des millions d'emplois dépendront de notre capacité à innover et à introduire la concurrence dans ce secteur. Nous devrions avoir ici un débat plus digne que celui que nous avons.

Si j'ai goûté tout à l'heure le talent et l'humour de M. Mexandeau, je pense que le visage rigolard...

Mme Ségolène Royal. Pardon ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. ... et le style avec lequel vous conduisez ce débat montreront aux Français que, au fond, vous poursuivez là des objectifs qui sont purement politiques et qui n'ont rien à voir avec leurs intérêts. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme Ségolène Royal. Je demande la parole pour un rappel au règlement !

M. le président. Je vous donnerai la parole, madame Royal, après le vote sur l'amendement.

Je mets aux voix l'amendement n° 64.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. La parole est à Mme Ségolène Royal.

Mme Ségolène Royal. Je tiens à relever le mot que vient d'utiliser M. le ministre et qui justifierait un « fait personnel ». Je ne pense pas, monsieur le ministre, que nous ayons eu un visage « rigolard » ! Permettez-moi de relever cette « grossièreté », pour reprendre l'un des termes que vous avez utilisés hier.

Nous pensons, monsieur le ministre, que 33 millions d'utilisateurs sont concernés par ce débat et que, en défendant le service public, nous défendons des valeurs fondamentales de notre société.

Ce débat a eu une tenue parfaitement honorable au regard de ces valeurs fondamentales.

Pour protester contre votre façon de faire, le vocabulaire que vous utilisez et la désinvolture avec laquelle vous écoutez l'opposition, nous demandons une suspension de séance d'une heure. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Moi, je préférerais deux heures ! (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Chère collègue, les suspensions de séance ne sauraient avoir pour objet de sanctionner un ministre.

Mme Ségolène Royal. Je le sais !

M. le président. Vous ne pouvez formuler une telle demande que pour permettre à votre groupe de se réunir. Une suspension d'une heure est-elle nécessaire pour cela ?

Mme Ségolène Royal. Monsieur le président, j'aurais dû, en effet, préciser qu'il s'agissait de réunir notre groupe, pour déterminer la suite que nous allions donner

au contenu du débat, en fonction des amendements qui ont déjà été présentés et dont aucun n'a été retenu par le Gouvernement sans que ce dernier avance le moindre argument de fond.

Nous avons donc besoin d'examiner les amendements qui restent avant l'article 1^{er} pour poursuivre ce débat, auquel nous attachons une grande importance car nous considérons que c'est l'avenir d'un des principaux secteurs du pays qui est en jeu.

M. le président. Un quart d'heure vous conviendrait-il ?

Mme Ségolène Royal. Soit !

M. Julien Dray. Nous allons essayer de vous faire plaisir, monsieur le président. (*Sourires.*)

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures trente, est reprise à dix-neuf heures cinquante-cinq.*)

M. le président. La séance est reprise.

Mme Royal, MM. Emmanuelli, Bataille, Dray et Bartolone ont présenté un amendement, n° 65, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Le service public dans le domaine des télécommunications est un élément de contrat social pour les personnels. »

La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Pour montrer que nous avons à cœur de vous faire plaisir, je serai un peu plus succinct que Mme Ségolène Royal.

Cet amendement s'inscrit dans la lignée des précédents.

Je profite de l'occasion pour revenir sur la remarque qu'a faite tout à l'heure M. le ministre. Il nous a dit que, lors du débat au Sénat, il avait eu un échange fructueux, notamment avec notre excellent collègue, le sénateur Mélenchon.

M. Henri Emmanuelli. Ne pas confondre avec Melanchthon, qui était un théologien allemand !

M. Julien Dray. Si le débat à l'Assemblée nationale revêt une forme différente de celle qu'il a revêtu au Sénat, c'est parce que l'examen par le Sénat a précédé le nôtre, et que nous en tirons les conclusions.

Or il n'a malheureusement pas été répondu à certaines des questions qu'ont posées nos collègues sénateurs. C'est la raison pour laquelle nous livrons ici une autre forme de bataille, qui passe par la multiplication des amendements, pensant que ce qui n'a pas été possible au Sénat le sera peut-être à l'Assemblée.

Nous le faisons avec le souci de respecter les arguments des uns et des autres. Nous ne jetons pas d'anathème, nous ne disons pas que nous détenons la vérité et que vous êtes dans l'erreur. Nous essayons simplement d'insister sur le risque que recèle cette réforme.

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Tous vos collègues ne sont pas d'accord !

M. Julien Dray. Notre force à nous réside dans notre diversité.

M. Henri Emmanuelli. Tout à fait !

M. Julien Dray. Chacun de nous a son caractère, son approche. Je crois d'ailleurs qu'une maxime gaulliste veut que les gaullistes chassent en meute. Mais, dans une meute, chacun n'a pas le même rôle, ni le même comportement.

M. Henri Emmanuelli. Nous, nous ne sommes pas une meute, mais un essaim ! (*Sourires.*)

Mme Ségolène Royal. De petites abeilles !

M. le président. Et travailleuses ! (*Sourires.*)

M. Louis Lauga. Et qui butinent !

M. Julien Dray. Chacun butine à sa manière, chacun pique avec son dard aiguisé et nous pouvons faire notre miel de ce travail collectif.

Ce que nous voulons, avec cet amendement, c'est essayer d'avancer, c'est défendre les principes du contrat social, qui a été l'un des éléments forts de la Révolution française. C'est parce qu'il y a eu une réflexion sur le contrat social que l'esprit révolutionnaire est né.

C'est donc Jean-Jacques Rousseau qui a défini la notion de contrat social. On me dit que c'était un rocardien, ce que j'ignorais. (*Sourires.*) Toujours est-il que la notion de contrat social est au cœur de l'esprit de la République. Et les services publics sont devenus essentiels pour créer les conditions de ce contrat social.

Voilà pourquoi nous pensons que, dans le cadre de ce projet de loi, il faut rappeler l'esprit du contrat social et le rôle des services publics par rapport à celui-ci en marquant du sceau de cet amendement la volonté du Gouvernement de rester fidèle à cet état d'esprit pour l'avenir.

Mme Ségolène Royal. Très bien !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Claude Gaillard, rapporteur. La commission a repoussé cet amendement, malgré la dissertation sur le contrat social qui est fondamental tant dans les collectivités qu'ailleurs !

Je rappelle que le Gouvernement a demandé au président de France Télécom de négocier le volet emploi, le volet social, d'ici à la fin de l'année. Il s'agit d'un volet important ; mais il n'a rien à faire ici.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Si cet amendement avait été mieux placé, le Gouvernement aurait pu s'y intéresser, car le contrat social pour les personnels a justifié les très longues négociations qu'il a menées avec ceux-ci pour préparer cette réforme. D'ailleurs, ce souci du contrat social se traduit par l'engagement de M. le Premier ministre de maintenir le statut des personnels fonctionnaires. Il est concrétisé dans ce texte par l'engagement de prendre en charge le paiement des retraites de ces personnels fonctionnaires. Il est également très présent à l'article 10, qui prévoit l'organisation d'un débat au sein de l'entreprise. Il n'est pas si fréquent qu'un texte de loi prévoit l'organisation d'un débat social dans une entreprise et en fixe à la fois le terme – le 1^{er} janvier 1997 – et les objectifs.

Les personnels auront ainsi toutes les garanties que M. Dray souhaite : garantie de l'emploi, garantie que France Télécom aura une politique ambitieuse de recrutement, en particulier de jeunes – elle recrutera plus de jeunes que par le passé, plus que ces dix dernières années notamment.

Le souci de contrat social est également concrétisé par la mise en place d'un dispositif permettant aux personnes qui le souhaitent – et nous nous sommes aperçus, au cours des longues négociations que nous avons menées, qu'elles étaient très nombreuses – de partir avant l'âge légal de la retraite pour prendre, dans des conditions qui soient économiquement bonnes, un repos bien mérité, compte tenu de l'effort qu'elles ont fourni et du travail accompli, en particulier au long de ces années qui ont été tout à l'heure magnifiées par M. Mexandeau.

Vous voyez donc que le souci du contrat social est extrêmement présent dans le projet. Nous pourrions en discuter si nous abordions l'examen des articles, car ils sont tous consacrés aux droits des personnels, à l'exception de l'article 1^{er}. Mais nous n'en sommes pas encore là. Je souhaite donc que l'Assemblée nationale rejette cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Henri Emmanuelli.

M. Henri Emmanuelli. S'agissant du contrat social, rendons à César ce qui est à César.

Avant Rousseau, au XI^e siècle, il y a eu Abélard, théologien fameux qui discourait sur la montagne Sainte-Geneviève à l'époque où les théologiens se faisaient appeler artistes pour leur compétence en matière de dispute, au sens théologique du terme. Abélard eut un adepte qui s'appelait Arnaud de Brescia, lequel écrivit les premières lignes sur la suprématie du suffrage universel. Et vous savez qu'entre Abélard et l'abbesse Héloïse il exista un sentiment fort et pur, qui resta pur d'ailleurs parce que Abélard ne voulut jamais consommer au prétexte que cela l'empêchait de raisonner.

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. On s'éloigne de la laïcité !

M. Henri Emmanuelli. Ce père du rationalisme, donc, eut une amie qui s'appelait l'abbesse Héloïse, un disciple qui s'appelait M. de Brescia, lequel écrivit sur le suffrage universel. Et M. Dray vous explique pourquoi Rousseau, qui savait parfaitement tout cela, ne choisit pas au hasard le titre de *La Nouvelle Héloïse* quelques siècles plus tard.

Vous voyez donc que le contrat social dont nous parlons aujourd'hui a des racines lointaines et profondes. Compte tenu d'une antériorité historique aussi forte et du rôle qu'a joué le suffrage universel dans nos républiques, je ne comprends pas, monsieur le ministre, que vous refusiez cet amendement.

Ce qui est évident en revanche – je le constate chaque fois que je reviens dans cet hémicycle –, c'est que dès lors qu'il s'agit de donner des garanties au personnel ou de faire en sorte que de futurs actionnaires privés puissent trouver sur leur chemin des précisions juridiques qui entraveraient la logique qui est la leur, c'est-à-dire celle du marché pur et simple, vous refusez les propositions qui vous sont faites au prétexte soit qu'elles sont inscrites dans la loi de réglementation, soit qu'elles sont prématurées, soit qu'elles sont superflues. Vous devriez réfléchir à tout cela si vous voulez calmer les inquiétudes qui existent sur votre attachement au service public et les légitimes revendications des personnels de France Télécom.

Votre réponse ne nous a pas convaincus et les assurances que vous nous avez données ne convaincraient pas davantage, je le crains, les personnels de France Télécom. Nous maintenons donc cet amendement, parce qu'il s'agit là d'un dispositif important de notre démonstration et nous souhaitons qu'il fasse l'objet d'un vote.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Je souhaite que M. Emmanuelli retienne bien que le Gouvernement serait prêt à examiner cet amendement s'il était placé à l'article 10, qui traite en particulier des droits des personnels. Je serais donc d'accord pour qu'il soit réservé jusqu'à l'article 10.

M. le président. Madame Royal, êtes-vous d'accord avec la proposition de M. le ministre ?

Mme Ségolène Royal. Oui, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° 65 est donc réservé.

Mme Royal, MM. Emmanuelli, Bataille, Dray et Bartolone ont présenté un amendement, n° 66, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Le service public dans le domaine des télécommunications est un élément de contrat social pour les usagers. »

La parole est à Mme Ségolène Royal.

Mme Ségolène Royal. Peut-être M. le ministre nous invitera-t-il aussi à réserver l'amendement n° 66 qui est cohérent avec l'amendement précédent, puisqu'il prévoit que le service public dans le domaine des télécommunications est un élément du contrat social pour les usagers.

A aucun endroit dans ce projet de loi on ne parle des usagers et on ne précise nulle part quel sera l'impact de ce texte sur eux. C'est une des grandes lacunes du texte car un service public, comme son nom l'indique, c'est avant tout le service du public. Or jamais ni dans l'exposé des motifs, ni dans les différents éléments communiqués préalablement, nous n'avons entendu parler de l'impact que cette réforme aura sur les usagers. C'est très regrettable car ils sont 33 millions, 33 millions à vouloir le savoir.

Transformer le statut de France Télécom comme vous le faites, c'est opérer un retournement économique et social complet vis-à-vis de la société française, de ses citoyens, de ses acteurs car, en créant une société anonyme, vous dénaturez profondément le lien qui existe entre un service public et la collectivité. C'est d'ailleurs sans doute la raison pour laquelle vous ne parlez pas des usagers dans ce projet. En créant une société anonyme, vous modifiez en profondeur le lien traditionnel qui existe entre un service public et ses usagers.

Dès lors, malgré toutes les précautions de langage ou d'écriture que vous prenez, vous n'empêchez pas que France Télécom soit dorénavant le théâtre de négociations, de combinaisons financières. Ses objectifs de gestion seront fixés en fonction des cours de la bourse et il faudra donc, selon la plus pure logique capitaliste, ajuster sans cesse les capacités de production au marché et la rentabilité financière aux investissements.

L'Etat, nous dites-vous, restera majoritaire dans la future société – nous n'avons d'ailleurs aucune assurance sur ce point – mais il n'est pas plus à l'abri des tropismes du marché que d'autres actionnaires, surtout lorsqu'il est sous la coupe de la logique libérale que vous défendez. En outre, les comptes de la maison France ne peuvent que susciter l'inquiétude et l'Etat n'est pas à l'abri de difficultés financières qui le conduiraient à ne plus remplir son rôle d'actionnaire principal.

Deux hypothèses se présenteraient alors. Ou France Télécom, faute de pouvoir prétendre accroître ses capacités de financement, serait contrainte d'emprunter et se retrouverait ainsi dans la situation précédente, précisément celle que vous avez voulu éviter. Ou elle se tourne-

rait vers d'autres actionnaires privés ou augmenterait leur participation au capital de la société, avec la bénédiction des pouvoirs publics qui, une fois de plus, prétendraient défendre l'intérêt collectif. Vous le savez, cet avenir est déjà inscrit en filigrane dans l'article 10 du projet de loi.

C'est pour toutes ces raisons que la loi de 1990 n'avait pas doté France Télécom d'un capital social, comme c'est la règle dominante dans les établissements publics.

Mais, au-delà des considérations économiques et financières, le changement de statut va briser les fondements sur lesquels sont bâtis les services publics dans notre pays et qui sont inscrits dans la Constitution. C'est la raison pour laquelle il nous semble nécessaire de mentionner dans la loi que le service public est un élément du contrat social, non seulement pour les personnels, comme vous venez d'ailleurs de le reconnaître, monsieur le ministre, mais aussi pour les usagers.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Claude Gaillard, rapporteur. Il est effectivement important que les usagers soient pris en compte. D'ailleurs, lors de la discussion de la loi de réglementation, le Gouvernement a accepté des amendements mentionnant les associations de consommateurs agréées. C'est dire l'importance que nous y avons attachée.

Je rejoins donc Mme Royal sur l'argumentation, mais je considère que sa préoccupation est déjà prise en compte et que son amendement n'a pas de raison d'être. La commission l'a donc repoussé.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Tout d'abord, madame Royal, il ne faut pas confondre les clients et les usagers. Vous parlez toujours de 33 millions d'usagers. En réalité, ce sont 33 millions de clients, car il y a beaucoup plus d'usagers : près de 50 millions.

Ensuite, la question de savoir s'il faut parler d'usagers ou d'utilisateurs a été longuement débattue au Sénat et de bons arguments ont été échangés.

Le mot « utilisateurs » est apparu dans la loi de 1990.

Mme Ségolène Royal. Ce sont les mots « contrat social » qui sont importants ici !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Nous y viendrons !

Le mot « utilisateurs » est donc apparu dans la loi de 1990, dont M. Quilès, qui vient d'arriver, est l'auteur. Nous avons beaucoup parlé de lui au cours de ces débats.

M. Paul Quilès. Surtout en mon absence !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Cela, monsieur Quilès, ce n'est pas notre faute ! Pour ma part, j'ai souvent parlé de vous en bien, ce qui n'a pas été le cas de tous les membres de cette assemblée.

Le mot « utilisateurs » méritait d'être employé.

Vous me demandez, madame Royal, si j'accepterais de réserver cet amendement. Je ne saurais le faire, car c'est la loi de réglementation qui définit le service public. Le texte que nous examinons traite, dans ses articles 7 et 10 notamment, des garanties apportées aux salariés de France Télécom, et c'est ce qui a justifié ma demande de réserve de l'amendement précédent. En revanche, il est clair que la notion de contrat social pour les usagers dans le cadre du service public est intégrée dans la loi de réglementation. C'est donc à l'occasion de l'examen de celle-ci que ce débat aurait dû avoir lieu.

M. le président. La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. J'apprécie de voir M. le ministre entrer progressivement dans la discussion. Il accepte maintenant un dialogue constructif avec l'opposition, ce qui devrait nous permettre d'avoir un échange fructueux. À partir de là, peut-être modifierons-nous, les uns et les autres, notre approche de la situation dans laquelle va se trouver l'entreprise France Télécom.

L'arrivée de notre excellent collègue Quilès, qui est à l'origine de la réforme de 1990, va densifier la discussion et nous aurons toutes les explications voulues sur ces questions. Comme nous l'avons déjà dit – je vous le rappelle monsieur le rapporteur – la réforme de 1990 est un point d'appui qui aurait pu éviter la situation dans laquelle vous allez placer l'entreprise France Télécom.

Nous pensons que le terme « usagers » est bon parce qu'il fait référence à la particularité du service public. Pour nous, le rapport que le citoyen entretient avec le service public n'est pas simplement un rapport marchand. Il est particulier dans la mesure où le citoyen est actionnaire du service public, puisque celui-ci vit aussi de la contribution de l'Etat, qui est elle-même financée au départ par l'impôt du contribuable. Il y a bien là un rapport particulier qui ne peut se réduire à un simple rapport marchand, car le service public prend en charge certaines actions de solidarité nationale, de péréquation, etc. Le mot « usagers » nous semble beaucoup plus approprié dans la mesure où il respecte ce rapport alors que le terme d'« utilisateurs », et encore plus celui de « clients », réduisent cette spécificité. Nous sommes attachés à ce que la notion de contrat social soit liée à celle d'usager, parce qu'elle donne le profil de l'entreprise France Télécom telle que nous voudrions la voir se développer.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 66.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Mme Royal, MM. Emmanuelli, Bataille, Dray et Bartolone ont présenté un amendement, n° 49, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Le service public dans le domaine des télécommunications garantit une indépendance stratégique, mais aussi économique et industrielle. »

Peut-être les amendements n°s 49 à 52 pourraient-ils faire l'objet d'une présentation commune, monsieur Bataille ?

M. Christian Bataille. Ce serait possible, monsieur le président, mais ce n'est pas la même chose de considérer ensemble l'indépendance stratégique, l'indépendance économique et l'indépendance industrielle ou de les envisager séparément... à moins que le Gouvernement n'accepte l'amendement n° 49 qui les regroupe.

Cela étant, le service public a une grande importance au regard des notions de stratégie, d'économie et d'industrie, et l'on peut multiplier les exemples.

Avant d'en venir aux télécoms, arrêtons-nous un instant sur le cas de l'électricité. Elle est produite aujourd'hui par le service public et elle revêt un caractère stratégique, parfois même militaire. Il n'est pas envisageable, en tout cas, que cette production essentielle, qui est un bien national, échappe au contrôle du service public et relève un jour de capitaux privés.

Il en va de même pour les télécommunications. Les privatiser, c'est faire en sorte que des éléments stratégiques qui peuvent avoir une importance militaire ou

concourir à l'indépendance nationale relèvent d'intérêts privés et de décisions privées, et ne soient plus placés sous le régime du service public tel que nous l'avons décrit, dans sa neutralité, dans sa laïcité, dans sa capacité à garantir le bien public.

Indépendance stratégique mais aussi économique et industrielle, car il faut faire le lien entre les trois, entre ce qui relève de choix pouvant toucher à la défense nationale et ce qui implique des décisions susceptibles d'inflencer notre stratégie économique et industrielle. Sur tous ces plans – nous l'avons dit à plusieurs reprises depuis le début de ce débat, moi-même ou des membres du groupe socialiste – nous nous méfions d'un niveau de décision qui ne relèverait plus de l'intérêt public.

Nous avons, dans ce secteur, des industries bien développées qui ont un rayonnement mondial...

M. Julien Dray. Planétaire !

M. Christian Bataille. ... et que lorgnent de puissants concurrents en Europe ou de l'autre côté de l'Atlantique. Ce qui se prépare, c'est la multiplication de *Concorde bis* ! Que l'on réfléchisse un instant à cet exemple ! Voici un fleuron de notre industrie qui a été privé de son succès commercial.

M. Julien Dray. Par les Américains !

M. Christian Bataille. Ce produit de notre recherche, de notre université, de notre économie, s'est trouvé, à un moment donné, sorti de force du marché par la volonté de puissants concurrents.

Cet avion a été produit par l'économie nationale.

M. Julien Dray. Il a même été copié par les Russes !

M. Christian Bataille. Qu'en sera-t-il des télécommunications lorsque les décisions ne seront plus prises par le Gouvernement et la représentation nationale ? On peut s'interroger. Et je n'ai abordé que les implications économiques et industrielles. La liaison avec l'indépendance stratégique est évidente.

Monsieur le président, j'ai fait de ces trois amendements une présentation globale.

M. Julien Dray. Synthétique !

M. Christian Bataille. Il appartient au Gouvernement et à la majorité de se prononcer. Au nom du groupe socialiste, je les exhorte à prendre vos amendements en considération, car engager la privatisation des télécommunications, c'est mettre à mal le service public et remettre en cause la capacité de notre pays d'affirmer son indépendance stratégique, économique et industrielle.

M. le président. Je vous remercie, mon cher collègue, d'avoir défendu ces quatre amendements.

M. Julien Dray. Non ! Il en a juste donné l'esprit. Nous les détaillerons ensuite !

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur l'amendement n° 49 ?

M. Claude Gaillard, rapporteur. Je ne suis pas sûr que les explications de M. Bataille suffisent à nous éclairer sur l'intérêt de ce type d'amendement. Il est vrai que l'indépendance stratégique est primordiale mais, là encore, la notion de service public n'entraîne pas les mêmes conséquences d'un service public à l'autre. Défendre le service public dans la perspective de l'indépendance stratégique peut, par exemple, impliquer des évolutions radicalement opposées pour EDF et France Télécom.

Si France Télécom ne reste pas dans les cinq premiers opérateurs mondiaux, je crains que notre indépendance en souffre. C'est pourquoi, tout en préservant le service public et en le finançant, nous avons fait en sorte que notre champion puisse affronter la concurrence internationale.

A partir de la même volonté, nous avançons, dans la majorité et dans l'opposition, des propositions différentes. Aussi la commission a-t-elle repoussé cet amendement et les trois suivants, qui sont de même nature.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Même avis.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 49. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Mme Royal, MM. Emmanuelli, Bataille, Dray et Bartolone ont présenté un amendement, n° 50, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Le service public dans le domaine des télécommunications garantit l'indépendance stratégique. »

La parole est à Mme Ségolène Royal.

Mme Ségolène Royal. Vous avancez, monsieur le rapporteur, de curieux arguments. Vous admettez à chaque fois que nos amendements sont si fondés qu'ils ont été pris en considération dans la loi de réglementation ; il y a donc une certaine incohérence à ne pas vouloir les retenir également dans la loi sur France Télécom.

M. Claude Gaillard, rapporteur. Je l'ai dit pour d'autres amendements, mais pas pour celui-là !

Mme Ségolène Royal. Vous avez tout de même souligné que l'indépendance stratégique était une considération à prendre en compte et que la première loi n'y avait pas manqué.

L'amendement n° 50 pose la question de savoir qui, mieux que l'Etat, peut garantir l'indépendance stratégique du service public des télécommunications. Personne, à notre avis. C'est pourquoi nous ne souhaitons pas que France Télécom soit privatisée. Ce secteur est essentiel à la vie de la collectivité, son indépendance stratégique doit être préservée et la puissance publique est le mieux à même d'y pourvoir.

De même, c'est la puissance publique qui peut le mieux préserver l'indépendance stratégique du secteur de l'énergie. Nous avons le même raisonnement dans ces deux domaines. Nous ne souhaitons pas que la puissance publique fuie ses responsabilités en matière d'indépendance stratégique. La question n'est donc pas de savoir comment privatiser au mieux dans l'intérêt privé de quelques groupes industriels, elle est au contraire de savoir comment renforcer le service public dans des secteurs qui aujourd'hui fonctionnent bien, afin d'en conforter l'indépendance stratégique.

Vous avez lu – c'est à la « une » d'un grand quotidien de l'après-midi – que plusieurs dizaines de milliers de suppressions d'emplois sont annoncées dans le pays. Alors, quel besoin avez-vous de déstabiliser une entreprise qui fonctionne bien et qui assure notre indépendance stratégique dans le domaine des télécommunications ? C'est cela que nous n'arrivons pas à comprendre ! C'est sur ce point-là que nous voudrions que le débat s'engage !

La vraie question n'est pas de savoir comment faire reculer l'Etat. A un moment où le pays connaît une déstructuration sociale aussi grave, où il y a tant de souff-

frances liées au chômage, la question est plutôt de savoir comment renforcer l'Etat pour qu'il exerce mieux ses missions de solidarité et ses missions de service public. Aujourd'hui, vous nous proposez le contraire dans un contexte économique déjà extrêmement difficile. C'est cela que nous ne pouvons comprendre.

Les questions auxquelles je voudrais que vous répondiez, ce n'est pas comment privatiser au mieux, c'est quel degré d'ouverture à la concurrence on doit accepter, pour quelles raisons et avec quelles conséquences. Quelle organisation faut-il mettre en place pour que les réformes statutaires correspondent à un progrès social et non pas à un risque de régression sociale ?

Sans oublier une autre question : peut-on étendre le champ du service public ? Il est en effet dans la logique de ce gouvernement libéral de ne jamais se demander s'il existe des secteurs ou des sous-secteurs dans lesquels il faudrait étendre le service public, au lieu de toujours vouloir le restreindre au nom d'une logique idéologique, qui est celle du marché. Il faut quitter cette position de repli et adopter une posture offensive pour valoriser le service public, pour faire en sorte que les secteurs rentables profitent au service public et à ses missions plutôt que d'être abandonnés à des opérateurs dont les intérêts ne sont pas les mêmes que ceux de la collectivité.

Tous ces éléments contribuent à ce que nous appelons l'indépendance stratégique de ce secteur. Si l'on met sur le marché une partie de l'entreprise nationale, rien ne garantira plus l'indépendance de la stratégie de France Télécom. Quelle cohérence y aura-t-il dans les objectifs à atteindre ? Quel sera le projet de l'entreprise par rapport aux exigences des actionnaires ?

A aucune de ces questions, vous n'avez répondu. On ignore quel est l'enjeu de société, quelle est votre vision des télécommunications pour l'an 2000 et au-delà. Si les cours boursiers déterminent la stratégie, comment va s'imposer la société de l'information que nous avons à construire ?

Selon quelles valeurs, au demeurant ? A aucun moment, vous n'avez engagé ce débat. Comment voyez-vous la société de communication de demain ? A quoi les Français doivent-ils avoir accès ? Quels moyens de communication faut-il démocratiser ou au contraire soumettre à la loi du libre prix ?

Sur tous ces éléments, on ne perçoit pas les choix stratégiques, pour la bonne raison que votre principale préoccupation est de réussir une réforme libérale, c'est-à-dire de ne rien prévoir, de ne rien poser qui puisse apparaître comme une contrainte aux futurs actionnaires privés. Voilà bien le danger. Ayant choisi de mettre sur le marché 49 p. 100 de l'entreprise nationale dans un premier temps, vous ne pouvez même plus vous permettre d'assigner des ambitions collectives à l'entreprise de télécommunications pour le monde de demain.

On ne sait même plus quelles sont les valeurs, quels sont les modes d'organisation de la société que vous voulez voir se dessiner dans les années qui viennent. Pour notre part, c'est pourtant cette question-là qui nous intéresse : comment la société va-t-elle s'organiser par rapport aux nouvelles technologies de communication ? Comment les Français vont-ils y avoir accès ? Pour quoi faire ? Pour quel contenu ? Pour quel type de relations ? C'est de tout cela que nous voulons débattre, avec la volonté d'assurer l'indépendance stratégique de cette entreprise à laquelle nous sommes attachés.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Claude Gaillard, rapporteur. Je n'ai nulle intention d'allonger le débat, mais j'ai peu usé jusqu'à présent de mon droit d'explication.

L'indépendance stratégique me paraît fondamentale, tout autant que la définition du service public. Mais j'insiste à nouveau – si toutefois l'on veut bien m'entendre, et j'en déduis que la distinction est difficile à percevoir – sur la nécessité de moduler l'approche selon les secteurs. Je prendrai à nouveau l'exemple de la différence essentielle qui existe entre l'énergie et les télécommunications.

Dans les deux cas, service public et indépendance stratégique sont d'une égale nécessité. Mais pour l'énergie, que se passe-t-il ? L'énergie classique provient des matières fossiles. Nous n'en avons pas ou très peu, nous étions dépendants. L'Etat a défini une politique stratégique d'envergure, basée sur le nucléaire, qui nous a procuré tout à la fois l'indépendance nationale, des prix compétitifs et une évolution technologique forte.

M. Henri Emmanuelli. Et qui nous a permis d'être exportateurs.

M. Claude Gaillard, rapporteur. En effet – même s'il y a de temps en temps quelques difficultés liées à l'environnement – nous sommes globalement exportateurs. D'où ma prudence très forte, c'est le moins qu'on puisse dire, sur l'évolution d'EDF.

M. Julien Dray. Je ne suis pas un fanatique du nucléaire !

M. Claude Gaillard, rapporteur. Pour les télécoms, c'est complètement différent. Il n'y a aucun problème de matières premières. Il s'agit d'une prestation de services. Aujourd'hui, l'évolution technologique ayant aboli les frontières, nous nous faisons prendre notre marché par des entreprises étrangères. Le seul moyen de préserver l'indépendance stratégique, c'est donc d'avoir une entreprise performante capable de conserver le marché...

M. Henri Emmanuelli. Ben voyons !

M. Claude Gaillard, rapporteur. ... d'en gagner d'autres et de développer la technologie. Si nous restons repliés sur le marché intérieur, nous tomberons dans la dépendance. Face à l'évolution accélérée de la communication et des technologies sur lesquelles elle repose, il est impératif que France Télécom reste parmi les cinq premiers opérateurs mondiaux, faute de quoi nous deviendrons progressivement dépendants des progrès technologiques de nos concurrents.

C'est la raison pour laquelle l'indépendance stratégique requiert une approche rigoureusement inverse dans le secteur de l'énergie et dans le secteur des télécommunications. Et c'est aussi pourquoi il nous paraît fondamental de conduire l'évolution nécessaire à un moment où les choses vont bien, où la capacité de développement est forte. Nous éviterons ainsi de tomber dans une impasse financière et de devoir prendre, étant face au mur, des mesures rigoureuses, difficiles et dramatiques.

Cette approche de l'indépendance stratégique est fondamentale. Je souhaite que tous mes collègues en aient conscience et qu'ils réfléchissent, calmement et sans dogmatisme, à cette nécessité vitale pour l'avenir de notre pays.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Le Gouvernement partage l'analyse de M. Gaillard, qui a remarquablement démontré pourquoi cet amendement est inutile.

M. le président. La parole est à M. Henri Emmanuelli.

M. Henri Emmanuelli. Je vous remercie, monsieur le rapporteur, d'avoir donné une explication plus ample qu'à l'accoutumée et je comprends que vous vous sentiez fortement concerné. Car de quoi s'agit-il ? Il s'agit de notre indépendance stratégique et aussi, nous le verrons avec l'amendement suivant, de notre indépendance économique.

Il ne vous a pas échappé, pas plus qu'à M. le ministre, que si la France est aujourd'hui présente sur un certain nombre de créneaux de technologies avancées, c'est parce que, dans chacun de ces domaines, la puissance publique a joué un rôle déterminant.

Vous secouez la tête, monsieur Fillon, mais l'énergie, c'est EDF.

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Bien sûr !

M. Henri Emmanuelli. Le savoir-faire et la capacité de la France en matière de nucléaire civil, c'est EDF, c'est une entreprise publique.

De même pour l'espace et l'aéronautique. Ce n'est pas à vous que je rappellerai les décisions éminemment politiques, à caractère stratégique, qui ont été prises. On parle parfois d'entreprises hasardeuses. Certaines ont été fort coûteuses, en tout cas. Je me souviens du Concorde. Je ne regrette pas ce choix à titre personnel et je n'en ai jamais fait le procès, même si le coût a été gigantesque. Gigantesque ! Mais il y avait derrière toute l'industrie aéronautique.

De même, les choix militaires en matière aéronautique ont entraîné l'ensemble du secteur. Donc, si la France est aujourd'hui présente sur ce terrain, c'est grâce à des initiatives de la puissance publique.

Autre créneau de technologie avancée : les télécoms. Nous devons notre réussite dans ce secteur à une entreprise d'abord en régie, puis devenue société nationale. Je ne sais si la France en a toujours retiré le bénéfice maximum, mais c'est grâce à ce choix qu'elle est considérée comme compétente et compétitive sur ce créneau.

Je ne connais pas, je le dis sans dogmatisme, d'initiative privée qui ait situé la France sur un créneau de technologie avancée.

M. Julien Dray. La mode ! (*Sourires.*)

M. Henri Emmanuelli. Vous avez raison, monsieur Dray, Yves Saint Laurent !

M. Claude Gaillard, rapporteur. L'aéronautique !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Dassault !

M. Henri Emmanuelli. Dassault ? S'il n'y avait pas eu les commandes de l'Etat ! Moi qui ai été secrétaire d'Etat au budget, je peux vous le dire, le financement était public de bout en bout.

M. Claude Gaillard, rapporteur. Mais avant 1937 ?

M. Henri Emmanuelli. J'ai vu démarrer les programmes ; sans les lettres d'agrément du ministère du budget, Dassault n'aurait pratiquement construit aucun avion.

M. Claude Gaillard, rapporteur. Si, avant guerre.

M. Henri Emmanuelli. Peut-être avant la Seconde Guerre mondiale. Mais je suis né en 1945...

M. Julien Dray. Et moi en 1955 !

M. Henri Emmanuelli. ... et je parle des créneaux technologiques d'aujourd'hui. Ainsi, on n'a pas confié à Dassault la construction du premier supersonique civil.

La réalité est bien celle-là, messieurs, même si cela vous gêne dans vos raisonnements libéraux.

M. Claude Gaillard, rapporteur. On ne parle pas d'avant 45, alors ?

M. Henri Emmanuelli. Et que faites-vous aujourd'hui avec une entreprise publique qui a permis à la France d'être présente sur un créneau de technologie avancée ? Au mieux vous fragilisez, au pire vous vous apprêtez à brader ses intérêts. Car, et je reviendrai sur le sujet chaque fois qu'il le faudra, vous ne ferez croire à personne que dans une entreprise où l'actionnariat sera à 49 p. 100 privé ...

Mme Ségolène Royal. Dans un premier temps !

M. Henri Emmanuelli. ... dans un premier temps effectivement, vous allez éviter la logique d'une gestion privée, en termes économiques et stratégiques.

Dès lors, rien ne nous garantit que ce qui faisait l'avance, le savoir-faire, le *know how* de France Télécom ne sera pas récupéré par les actionnaires minoritaires bien présents et qui, à des titres divers, pourront piller ce qui aura été l'investissement national, l'investissement public. Vous n'ignorez rien de ces procédés. Pourtant, nous assistons depuis trois ans à vos tentatives acharnées de brader les entreprises publiques pour les confier à des intérêts privés,...

M. Julien Dray. L'affaire est d'importance !

M. Henri Emmanuelli. ... sans aucune garantie quant à leur devenir.

Vous ne pouvez donc prétendre, monsieur le rapporteur, que vous savez qu'il s'agit d'un aspect essentiel et que vous n'êtes pas indifférent à cette vision des choses puisque, dans le même temps, très tranquillement, très froidement, vous vous apprêtez à créer les conditions qui font que, pour l'avenir, nous n'aurons plus aucune garantie en la matière.

Comment pouvez-vous refuser nos amendements ? Certes leur libellé peut surprendre, mais ils ont toujours le même objectif : donner des garanties, défendre nos intérêts économiques et stratégiques et notre capacité technologique. Vous vous étiez proclamés les garants de notre indépendance, de notre autonomie, de notre capacité à garder notre avance stratégique. Or, en réalité, et c'est là que le bât blesse, soit pour faire face à de misérables questions de trous budgétaires, soit pour des projets plus empreints de duplicité, qui consisteraient par exemple à confier à quelques groupes privés des intérêts technologiques aussi puissants, vous fragilisez France Télécom et faites sauter la barrière qui, demain, pourrait empêcher qu'elle reste une entreprise publique sous contrôle public.

Si vous étiez conséquents avec les préoccupations que vous affichez, monsieur le rapporteur, et vous aussi, monsieur le ministre délégué, vous accepteriez cet amendement. S'il vous gêne, c'est très préoccupant pour la suite.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. La majorité et le Gouvernement ne peuvent accepter que l'on dénigre ainsi le travail de millions de salariés qui, dans les entreprises privées françaises,

et dans le monde entier, font rayonner la technologie de notre pays. J'en prends quelques-unes comme elles me viennent : la SAGEM, Peugeot, Air liquide, Matra, Dassault, avant la période que vous avez évoquée, ou encore Rhône-Poulenc.

M. Henri Emmanuelli. Rhône-Poulenc, nous l'avons sauvé de la faillite !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Et l'on pourrait trouver bien d'autres exemples encore où la technologie française est en pointe dans le monde, grâce à des entreprises privées comme à des entreprises publiques.

La différence entre vous et nous, c'est que, nous, nous n'opposons pas le secteur public et le secteur privé. Vous, vous êtes des ayatollahs du secteur public et vous dénigrez les salariés du secteur privé, ce que nous n'accepterons jamais. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Henri Emmanuelli. Parmi les ayatollahs du secteur public, il y avait un certain de Gaulle !

M. Arsène Lux. Vous êtes des doctrinaires !

M. le président. Je vous en prie, seul M. le ministre a la parole.

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. J'ajoute que l'exemple du Concorde est assez mal choisi. En effet, avec un plus grand sens du marché, nous aurions commencé par le programme Airbus, que nous avons démarré très tardivement, laissant aux Etats-Unis le quasi-monopole du transport aérien, pour ensuite réaliser Concorde, à un moment où la technologie et les marchés auraient été en correspondance. Nous aurions pris alors le leadership dans le domaine du transport aérien.

M. Christian Bataille. C'est bien intéressant, tout ça ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Julien Dray. C'est une écriture de l'histoire assez bizarre !

M. le président. Messieurs, je vous en prie !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Je me souviens des débats des années 70 sur ce sujet. Si nous avons pris un retard important sur les Etats-Unis, c'est que nous n'avons pas lancé assez tôt le programme d'avion de transport Airbus qui, aujourd'hui, connaît un grand succès mais aurait pu le connaître beaucoup plus tôt si le choix opéré avait été inspiré à la fois par les technologies que nous maîtrisions et par le marché. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Christian Bataille. On peut démontrer l'inverse à propos du TGV !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 50. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Mme Royal, MM. Emmanuelli, Bataille, Dray et Bartolone ont présenté un amendement, n° 51, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Le service public dans le domaine des télécommunications garantit l'indépendance économique. »

La parole est à M. Henri Emmanuelli.

M. Henri Emmanuelli. Vous l'avez compris, il s'agit là encore d'indépendance économique. Le sujet est à peu près le même, quoique un peu différent.

Monsieur le ministre, il n'y a pas d'ayatollah. Ce genre d'anathème, fort à la mode par les temps qui courent, ne prouve rien. Vous avez cité comme exemples de réussite des entreprises dont j'ai le regret de vous dire qu'à des moments cruciaux de leur existence, elles ont eu besoin non seulement de l'aide, mais aussi de la capitalisation de l'Etat.

M. Yves Nicolin. Il faut libéraliser !

M. Henri Emmanuelli. Parlons de Rhône-Poulenc. Comme vous le savez parfaitement, en 1981 nous avons trouvé cette entreprise dans une situation dramatique. Sa reprise par l'Etat a été, c'est vrai, une réussite. D'ailleurs, vous en avez tiré grand bénéfice, et cela devrait vous rendre modeste quand vous évoquez la facture socialiste.

M. Yves Nicolin. Et le Crédit lyonnais ?

M. Henri Emmanuelli. Il y a, certes, le Crédit lyonnais.

M. Julien Dray. Beaucoup de réussites, un échec. Même les meilleures équipes perdent des matchs de temps en temps !

M. Henri Emmanuelli. Mais la première banque mondiale, la National City Bank, combien a-t-elle perdu ?

M. Yves Nicolin. Beaucoup !

M. Henri Emmanuelli. Beaucoup, en effet : 7 p. 100 de son bilan. Vous n'avez pas participé à la commission d'enquête sur le Crédit lyonnais. Moi, j'y étais avec beaucoup de vos collègues. Lisez donc les conclusions de cette commission, vous constaterez qu'elles sont bien moins caricaturales que vos agitations sur le sujet depuis quelques semaines.

M. Yves Nicolin. Ne vous agitez pas sur Rhône-Poulenc !

M. Henri Emmanuelli. Je le répète une fois encore, même si cela doit contrarier votre idéologie, la France n'est présente sur des créneaux de technologies avancées que par l'intermédiaire d'entreprises publiques.

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. C'est faux !

M. Henri Emmanuelli. Non, ce n'est pas faux : les satellites, Ariane, le TGV, l'Airbus...

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Et GEC-Alsthom ?

M. Christian Bataille. GEC-Alsthom, vous l'avez privatisée !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. C'est pour cela qu'elle marche bien !

M. Henri Emmanuelli. Vous nous prenez pour des Bédiens, monsieur le ministre ! Pensez-vous que nous ignorions quand a été conçu le TGV ? Effectivement, vous avez privatisé GEC-Alsthom une fois que l'investissement public a eu lieu, que la recherche a été conduite et que la réussite a été affirmée. C'est à ce moment-là que vous vendez les bijoux de famille. C'est bien tout ce que vous savez faire !

Il fut un temps où l'indépendance économique d'un pays était liée à sa puissance militaire, à l'étendue de son empire, parfois à sa culture. Aujourd'hui, nos soldats de

l'avant sont les chercheurs, je viens de le rappeler. Pour être indépendant sur le plan économique, il faut disposer d'une certaine capacité technologique. Nous venons d'en parler, mais pas suffisamment, contrairement à ce que vous semblez penser, car il s'agit de la priorité numéro un pour notre avenir.

Oui, vous vous apprêtez à fragiliser une entreprise qui, dans le secteur des télécommunications, est technologiquement compétitive au niveau international. Vous le savez parfaitement, il n'y a pas beaucoup d'entreprises capables de réaliser les performances techniques et technologiques de France Télécom. La France a réussi des premières mondiales. Bientôt, on s'apercevra que, finalement, le minitel a été le précurseur de ce qui sera le successeur de l'ordinateur domestique. C'est dire à quel point cette entreprise a su voir à moyen et long termes.

Après la campagne présidentielle où il n'était question que d'indépendance économique de la France, après les promesses faites par le Premier ministre lors de son investiture, après les coups de menton au moment de la reprise des essais nucléaires pour affirmer l'indépendance et le rôle de la France, nous voici arrivés à une forme de capitulation.

Hier, vous avez parlé du plan Fouchet. Mais je n'ai lu nulle part dans ce plan que la France acceptait l'idée que l'utilisation de moyens militaires puisse être subordonnée à l'autorisation nord-américaine.

M. Jean Besson. Cela n'a rien à voir !

M. Henri Emmanuelli. Quelque chose a dû vous échapper, ou bien dans le plan Fouchet, ou bien dans ce qui est en train de se passer.

M. Yves Nicolin Fantasma !

M. Henri Emmanuelli. Non, il n'y a pas de fantasma : Conseil de l'Atlantique-Nord égale veto américain. M. de Charette s'en est félicité. Cela prouvait, selon lui, que les Américains étaient nos alliés et qu'en toute hypothèse nous serions d'accord avec eux. Il a même eu la naïveté, je ne sais s'il faut employer d'autre mot, de venir nous expliquer cela dans cet hémicycle.

M. Julien Dray. C'est bien connu, M. de Charette est un grand naïf !

M. Henri Emmanuelli. Je comprends que cela puisse vous gêner beaucoup, vous choquer même. Il n'en reste pas moins que c'est bien ce que vous êtes en train de faire.

Indépendance économique, indépendance technologique, le problème est le même. J'imagine fort bien que les Nord-Américains sont disposés à nous prêter le matériel. Cela ne fait aucun doute à mes yeux, surtout si on ne peut l'utiliser qu'avec leur consentement ! Ils vont même sûrement nous expliquer que ce n'est pas la peine de nous adonner à la recherche, pas plus qu'il n'est nécessaire de fabriquer par nous-mêmes – et quand je dis nous, je pense à l'Europe et pas forcément à la France. Les Américains savent parfaitement que c'est comme cela qu'ils garderont une avance technologique dans des créneaux vitaux pour l'avenir.

Indépendance technologique et indépendance économique sont indissociables. Or vous ne pouvez pas dire sérieusement qu'avec le statut que vous êtes en train de mettre en place pour France Télécom, vous aurez la moindre assurance sur l'avenir. Vous n'en avez aucune ! Demain, ce sera 51 p. 100 pour le public, et 49 p. 100 pour le privé. Mais il suffira d'un amendement adopté à

la sauvette, d'un petit texte de loi pour que les choses soient inversées et que France Télécom et son capital technologique passent sous contrôle privé. C'est d'ailleurs votre projet. Simplement, vous n'avez pas le courage d'y aller franchement, du premier coup. Alors, vous procédez par étapes. Mais c'est bien ce que nous dénonçons que vous avez derrière la tête et c'est ce que vous avez commencé à faire. Des membres de votre majorité, moins prudents ou moins patients que vous, ne s'en cachent d'ailleurs pas. N'est-ce pas !

M. Yves Nicolin. Oui !

M. Henri Emmanuelli. Voilà ! Vous avez entendu, monsieur le ministre : un député assis deux rangs derrière le confirme. Merci !

M. le président. Soyez aimable de conclure, cher collègue !

M. Henri Emmanuelli. Nous avons affaire à une majorité temporaire, certes, mais puissante.

M. Julien Dray. Intérimaire !

M. Henri Emmanuelli. Je ne dirai pas « intérimaire », monsieur Dray. Sait-on jamais ? Ne jouons pas avec le suffrage universel !

M. Julien Dray. C'est un souhait !

M. Henri Emmanuelli. En tout cas, une majorité qui ne se prive pas de brader les intérêts du pays. Et tout cela au nom de l'indépendance économique...

M. Yves Nicolin. Donneur de leçons !

M. Henri Emmanuelli. J'en suis un, parfaitement !

M. Julien Dray. C'est le privilège de l'âge !

M. Henri Emmanuelli. Que voulez-vous, je ne partage pas votre idéologie. Je ne considère pas, moi, qu'en bradant une entreprise à quelques groupes capitalistes internationaux, la France va forcément y trouver son compte !

M. Yves Nicolin. C'est votre imagination qui parle !

M. Henri Emmanuelli. Je ne confonds pas les intérêts de la France avec quelques intérêts boursiers !

M. Yves Nicolin. Vous fantasmez !

M. Henri Emmanuelli. Je ne fais pas ce genre de confusion ! Et je ne pense pas que ce qui sera bon pour les futurs actionnaires privés de France Télécom sera forcément bon pour la France.

M. le président. Bien ! Je vous remercie, monsieur Emmanuelli.

M. Henri Emmanuelli. Donc, monsieur le président,...

M. le président. Soyez aimable de conclure !

M. Henri Emmanuelli. ... puisque vous me le demandez si gentiment, je vais abrégé mon propos et en rester là.

M. Yves Nicolin. Quelle autorité !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Claude Gaillard, rapporteur. La commission a repoussé cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Même avis.

M. le président. Sur l'amendement n° 51, je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

M. le président. Je vous prie de bien vouloir regagner vos places.

Je rappelle que le vote est personnel et que chacun ne doit exprimer son vote que pour lui-même et, le cas échéant, pour son délégué, les boîtiers ayant été couplés à cet effet.

Je mets aux voix l'amendement n° 51.

Le scrutin est ouvert.

M. le président. Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	42
Nombre de suffrages exprimés	42
Majorité absolue	22
Pour l'adoption	13
Contre	29

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

M. Julien Dray. Dommage !

M. Yves Nicolin. C'était bien engagé !

M. le président. Mme Royal, MM. Emmanuelli, Bataille, Dray et Bartolone ont présenté un amendement, n° 52, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Le service public dans le domaine des télécommunications garantit l'indépendance industrielle. »

La parole est à M. Augustin Bonrepeaux, pour soutenir cet amendement.

M. Augustin Bonrepeaux. Il est dommage que l'amendement n° 51 n'ait pas été adopté ; c'est l'indépendance économique de notre pays qui était en cause. Mais il est encore possible de corriger cette erreur en préservant au moins notre politique industrielle.

Depuis le début de ce débat, nous nous interrogeons sur ce que vous voulez faire du service public. Certes, vous avez fait de belles déclarations, nous avons entendu parler du service public à la française...

M. Yves Nicolin. Voilà !

M. Augustin Bonrepeaux. ... mais nous voyons ce qu'il est en train de devenir.

M. Yves Nicolin. Mais non !

M. Augustin Bonrepeaux. Nous le voyons régulièrement ! Du reste, les effets de votre politique se traduisent déjà dans notre économie.

M. Claude Gaillard, *rapporteur.* Fantôme !

M. Augustin Bonrepeaux. Il suffit de regarder, jour après jour, les disparitions d'emplois, la croissance du chômage. Là se traduisent les effets de votre politique !

M. Yves Nicolin. Parce que vous avez fait mieux, peut-être !

M. Augustin Bonrepeaux. Et les propos que vous tenez ici sur le service public, vous n'osez pas les tenir dans vos circonscriptions.

Mme Ségolène Royal. Vous avez raison !

M. Christian Bataille. C'est vrai ! Allez dire cela à vos postiers ou à vos cheminots, messieurs de la majorité !

M. Augustin Bonrepeaux. Là-bas, bien sûr, vous portez, vous défendez le service public !

M. Yves Nicolin. Restez calme !

M. Augustin Bonrepeaux. Quelques-uns de vos collègues – j'ai leurs déclarations – n'hésitent pas à dire qu'ils ne sont pas d'accord avec ce que vous êtes en train de faire ici, car c'est bien sûr contraire à l'intérêt public. Ce que vous faites avec la SNCF, avec EDF, avec les télécommunications est contraire à l'intérêt de notre pays, contraire à l'aménagement du territoire, contraire au service qu'on peut apporter à la population.

M. Yves Nicolin. Vous travestissez la vérité !

M. Augustin Bonrepeaux. Mais tout cela, vous n'osez pas le dire ; vous tenez d'autres propos quand vous en parlez aux populations.

M. Christian Bataille. Qu'ils le disent chez eux, à leurs postiers et à leurs cheminots !

M. Augustin Bonrepeaux. Mais puisque vous êtes si courageux, expliquez-nous donc : pourquoi cet acharnement contre le service public ? Pour quelles raisons déréglementer ce qui fonctionne particulièrement bien, EDF, les télécoms, qui font le renom de notre pays ?

M. Yves Nicolin. Vous êtes des conservateurs !

M. Augustin Bonrepeaux. C'est votre logique, bien sûr, qui vous conduit à tout privatiser. Vous avez commencé avec les dénationalisations et nous en voyons les effets quotidiennement. C'est d'abord l'absence de politique industrielle. Et maintenant, vous allez aggraver cette dérégulation par la suppression du service public qui, justement, pourrait garantir l'indépendance industrielle de notre pays. Comment pourrions-nous lutter contre nos concurrents lorsque vous l'aurez fait passer sous la domination de capitaux étrangers qui n'auront plus la même conscience de notre politique industrielle ? Expliquez-le nous !

Nous n'avons jamais eu de réponse sur le résultat que vous attendiez de ces privatisations, si ce n'est qu'elles vous auront permis pendant quelque temps d'équilibrer les comptes, de réduire le déficit. Malheureusement, la source se tarit ; vous ne pourrez plus compter dessus. En dehors de ces recettes que vous avez d'ailleurs un peu, que dis-je, un peu, beaucoup dilapidées, quels effets attendez-vous de la privatisation des services publics, par exemple sur l'emploi ?

Ces effets, nous les voyons tous les jours ! Nous avons, cet après-midi, entendu s'égrener des plaintes sur tous les bancs, dont les vôtres, car certains de vos collègues aussi s'inquiètent de cette politique.

M. Julien Dray. Et il connaît beaucoup de collègues, M. Bonrepeaux !

M. Augustin Bonrepeaux. Ils sont préoccupés, bien sûr : dans leur circonscription, on vient leur demander des comptes et on leur en demandera de plus en plus, car la situation ne fera qu'empirer.

Comprenez donc, monsieur le ministre, qu'il est normal de vous interroger et de chercher à corriger ce que vous nous soumettez. Prêtez donc attention à nos propositions ; elles vont dans le sens de la garantie du fonctionnement du service public. Conservez au moins ce qui constitue le fleuron de notre pays.

Vous avez déjà commencé à engager la privatisation d'EDF, préservez au moins les télécoms ! Ce serait finalement un service que vous rendriez à votre majorité. Car elle a mauvaise conscience ! Sur le terrain, elle est forcée de dire qu'elle défend le service public ; mais dans cet hémicycle, elle est bien sûr obligée de mettre en œuvre votre politique de liquidation du service public, de liquidation de notre politique industrielle.

Jusqu'à présent, aucun de vos représentants, aucun des ministres n'a pu expliquer quelle politique industrielle il concevait pour notre pays lorsque la plupart de nos grandes industries auront été privatisées. Que deviendra l'aménagement du territoire ? Que deviendra l'emploi ? Jamais nous n'avons eu de réponse. La meilleure des garanties serait de donner satisfaction à cet amendement ; ce serait une preuve que vous voulez préserver l'indépendance industrielle de notre pays.

M. Didier Mathus. Très bien !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Claude Gaillard, rapporteur. Je savais M. Bonrepaux expert en fiscalité, mais j'ignorais qu'il avait cette capacité à sonder notre conscience et qu'il entretenait tant de contacts avec les membres de la majorité !

Je tiens à lui en rendre hommage.

M. Julien Dray. Il a plein de talents cachés !

M. Christian Bataille. C'est un montagnard très résistant !

M. le président. Je vous en prie, chers collègues, laissez le rapporteur s'exprimer !

Mme Ségolène Royal. Il tient des propos condescendants !

M. le président. M. le rapporteur a seul la parole.

M. Claude Gaillard, rapporteur. Je crois vous savoir originaire de l'Ariège, monsieur Bonrepaux. M. Mexandeau l'a, me semble-t-il, oublié tout à l'heure !

Vous avez dessiné – un peu largement – les contours de l'indépendance industrielle, évoquant les problèmes d'emploi. Ne voyez pas de mal dans mon propos, mais je souhaiterais qu'on ne prenne pas trop l'emploi en otage. En effet, à regarder ce qui s'est passé depuis de nombreuses années, y compris dans les entreprises publiques, on ne peut pas dire, hélas ! qu'il y ait eu un accroissement considérable des effectifs à la SNCF, à EDF, à GDF, à France Télécom ou à La Poste.

M. Yves Nicolin. Eh oui !

M. Claude Gaillard, rapporteur. Toutes ces entreprises publiques ont réduit leurs effectifs, non par des licenciements, certes, mais par non-renouvellement à hauteur des départs naturels. Dans le privé comme dans le public, il a fallu, hélas, diminuer les effectifs pour s'adapter. Cela s'impose à nous tous ; restons donc prudents sur ce sujet. Inversement, d'autres groupes industriels peuvent avoir momentanément accru leurs effectifs sans que cela prouve pour autant que le bilan soit totalement positif.

Autant, tout à l'heure, je comprenais assez bien en quoi l'enjeu de l'indépendance stratégique était considérable – et à ce titre, notre formulation était bien la meilleure – autant l'indépendance industrielle me paraît d'une autre nature. Les deux notions ne sont pas de même ordre. Prendre une ligne téléphonique avec tel ou tel opérateur n'a pas forcément de retombées directes en termes de stratégie industrielle. Votre raccordement de la notion

de service public à celle de la stratégie industrielle ne me paraît pas évident du tout ; de ce point de vue, cet amendement me paraît beaucoup moins fort que les précédents, qui mettaient en avant la stratégie d'indépendance au sens classique du terme. La commission l'a repoussé, mais je tenais à expliquer la différence d'analyse du rapporteur sur différents amendements qui se voulaient de même nature.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Monsieur Bonrepaux, le monopole n'a jamais protégé l'emploi ni garanti la croissance. C'est si vrai que, dans le domaine des télécommunications, plus de 10 000 emplois ont été supprimés à France Télécom entre 1984 et 1992.

M. Julien Dray. C'est trop !

Mme Ségolène Royal. Raison de plus pour ne pas aggraver la situation !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Cela vaut aussi lorsque l'on regarde les performances de notre industrie des télécommunications et celles d'autres pays industrialisés.

M. Henri Emmanuelli. Pour combien a-t-on sous-traité pendant ce temps-là ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Monsieur Emmanuelli, je vous ai écouté avec beaucoup d'attention, écoutez-moi jusqu'au bout.

M. le président. Monsieur Emmanuelli, je vous en prie, écoutez le ministre.

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Le secteur des télécommunications dans notre pays est moins développé que dans les pays où il a déjà été libéralisé...

M. Henri Emmanuelli. C'est cela !

M. Julien Dray. C'est du fanatisme !

Mme Ségolène Royal. Ce sont des ayatollahs !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. C'est ainsi, et je vais vous donner des chiffres.

M. Christian Bataille. Vous ne connaissez rien de mieux que John Major ou Helmut Kohl !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Les activités de télécommunication représentent 2,4 p. 100 du produit intérieur brut des Etats-Unis...

M. Henri Emmanuelli. C'est la World Company !

M. Claude Gaillard, rapporteur. Vous regardez trop la télévision privée !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Monsieur le président, constatez comme moi que l'on ne peut débattre dans ces conditions...

M. le président. Mes chers collègues, laissez M. le ministre s'exprimer. Je vous donne assez libéralement la parole. Vous pourrez le contredire ensuite si vous le souhaitez, mais, avec ces interruptions, on ne comprend plus rien.

Le ministre a seul la parole.

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Le secteur des télécommunications représente 2,4 p. 100 du produit intérieur brut aux Etats-Unis, 2,3 p. 100 en Grande-Bretagne, 2,4 p. 100 en Suède et seulement 1,6 p. 100 en France. Au Japon, on estime qu'avant 2005, l'industrie des télécommunications emploiera plus de personnes que l'industrie automobile aujourd'hui. Nous sommes dans un secteur en pleine croissance ; nous attendons de l'ouverture à la concurrence et de la transformation du statut de France Télécom qu'elles nous permettent d'abord de stimuler le marché en France, ensuite à France Télécom de prendre position sur tous les continents. Il faut que France Télécom puisse demain gagner des marchés en Europe de l'Est, où elle n'a rencontré que des échecs dans le domaine du téléphone mobile depuis deux ans. Il faut qu'elle puisse prendre des positions...

M. Julien Dray. Cela dépend quelles positions !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. ... sur le continent asiatique, un de ceux qui se développent le plus aujourd'hui. Il faut qu'elle puisse être présente sur le continent sud-américain, elle l'est déjà, mais aussi sur le continent nord-américain. De ce point de vue, le fait que nous ayons pris une participation dans le troisième opérateur téléphonique longue distance des Etats-Unis...

Mme Ségolène Royal. Prouve bien que le statut ne le gênait en rien !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. ... est un signe des ambitions que nous nourrissons pour notre champion national ; nous voulons lui donner les instruments pour partir à la conquête de ces nouveaux marchés.

M. Henri Emmanuelli. Ce sera bon pour la Bourse, mais pas pour les salariés !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Voilà pourquoi je trouve votre amendement particulièrement mal venu, car le monopole ne permet ni de protéger l'emploi ni d'assurer la croissance du secteur des télécommunications.

Mme Ségolène Royal. Prouvez-le !

M. le président. La parole est à M. Augustin Bonrepaux.

M. Augustin Bonrepaux. Monsieur le rapporteur, vous vous êtes interrogé sur les raisons pour lesquelles j'étais si attaché aux télécommunications. L'explication, vous l'avez certainement dans la position géographique de mon département qui commence déjà à subir les effets...

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. De la loi Quilès !

M. Augustin Bonrepaux. ... de la préparation de la privatisation. On s'en rend bien compte ; j'aurai l'occasion, monsieur le ministre, de vous en reparler demain.

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. C'est la loi Quilès !

M. Augustin Bonrepaux. J'espère que vous me répondrez et m'expliquerez pour quelles raisons une partie du territoire est laissée à l'écart...

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. C'est la loi Quilès !

M. Augustin Bonrepaux. ... et pour quelles raisons on refuse maintenant d'assurer le service public dans les zones les plus excentrées...

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. C'est la loi Quilès !

M. Augustin Bonrepaux. ... alors qu'on l'assurait il y a une dizaine d'années.

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. C'est la loi Quilès !

M. Augustin Bonrepaux. J'espère bien que vous pourrez demain m'apporter des réponses précises et donner des instructions afin de prouver que le service public est toujours d'actualité !

M. Yves Nicolin. C'est la loi Quilès !

M. Augustin Bonrepaux. On est en train d'abandonner des pans entiers du territoire sous le prétexte qu'on ne peut plus s'en occuper, alors qu'il y a dix ans ces zones étaient très bien desservies. Mais nous y reviendrons.

Voilà pourquoi, monsieur le rapporteur, sur tout le territoire et particulièrement dans nos régions les plus excentrées, notamment les zones de montagne, nous sommes attachés à la présence des services publics !

Cela vaut aussi pour les industries implantées dans ces régions. Donnez-nous le résultat des privatisations auxquelles vous avez procédé jusqu'à présent. Par combien d'emplois nouveaux se sont-elles traduites ?

Lorsque vous parlez de suppressions d'emplois, d'allègements, de dégraissages, vous aussi, monsieur le ministre, vous tenez un langage différent selon que vous êtes ici ou sur le terrain. Vous semblez vous préoccuper beaucoup des suppressions d'emplois chez Moulinex ; pourtant, ces suppressions d'emplois vont certainement, vous le dites vous-même ici, améliorer la compétitivité de l'entreprise face à la concurrence !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. On crée des emplois à France Télécom !

M. Christian Bataille. La compétitivité, c'est la suppression d'emplois !

M. Augustin Bonrepaux. Des emplois, vous en supprimez ; les effets de votre politique, semaine après semaine, nous ne les voyons pas, si ce n'est ces disparitions d'emplois, dont vous-même vous préoccupez sur le terrain, lorsque vous essayez de défendre les entreprises. Mais lorsque vous êtes ici, vous tenez un langage différent. Voilà pourquoi notre amendement se justifie particulièrement. J'espère bien que vous allez le comprendre et que vous nous donnerez une réponse favorable.

M. le président. Mon cher collègue Bonrepaux, je comprends que vous cherchiez à élever le débat, mais ne l'élevez pas avec la voix. Je vous sais passionné, mais à ce point !

Mme Ségolène Royal. C'est normal, ce qu'on lui dit est tellement aberrant !

M. Augustin Bonrepaux. C'est que je suis convaincu de la justesse de mes propos, alors que le ministre ne l'est pas de ce qu'il dit.

M. le président. La parole est à M. Emmanuelli.

M. Henri Emmanuelli. Si M. Augustin Bonrepaux fait preuve d'une certaine passion, c'est justement parce qu'il vient de l'Arrière, la « terre-courage ».

M. Yves Nicolin. Il n'y a pas de terres plus courageuses que d'autres !

M. Henri Emmanuelli. Cette année où l'on célèbre avant tant de fastes la conversion de Clovis, M. Augustin Bonrepaux porte dans sa mémoire (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) le souvenir du martyr collectif consécutif à l'alliance des rois francs et de la papauté. (*Exclamations sur les bancs du groupe de Rassemblement pour la République.*) D'où ses emportements.

M. Alain Danilet. N'importe quoi !

M. Henri Emmanuelli. Il faut comprendre que pour nous, les gens du sud de la Loire, cette alliance est de sinistre mémoire ! Elle nous a valu Simon de Montfort et une longue suite de désastres.

M. Julien Dray. Le bûcher de Montségur !

M. Henri Emmanuelli. Bref, vous auriez pu y penser avant. D'ailleurs, au moment où vous célébrerez la prétendue conversion de Clovis, sera organisée une journée des châteaux cathares.

M. André Gentien. Vous êtes vraiment un homme du passé !

M. Henri Emmanuelli. Mais revenons-en aux emplois.

Monsieur le ministre, au fur et à mesure que le débat avance, progresse, s'élève, conformément aux vœux du président, je suis très surpris de découvrir chez vous une forme d'hystérie libérale. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Les chiffres !

M. Henri Emmanuelli. Vos affirmations à l'emporte-pièce sur la capacité du secteur privé à créer des emplois ne me paraissent pas tout à fait fondées.

J'ai eu l'occasion, cet après-midi, d'interroger à ce propos le Premier ministre. Mais il n'a pas cru nécessaire de répondre. Il a envoyé plusieurs fois M. Barrot « au charbon » !

Mme Ségolène Royal. Ce pauvre M. Barrot !

M. Henri Emmanuelli. Pauvre M. Barrot, qui n'en pouvait mais !

M. Christian Bataille. Vous allez en faire un martyr !

M. Henri Emmanuelli. Le problème n'est pas la situation personnelle de M. Barrot.

M. Julien Dray. Mais M. Barrot n'est pas pauvre du tout ! Il est illuminé. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean Besson. Ce n'est pas un débat parlementaire, monsieur le président !

M. Christian Cabal. Suspension de séance, monsieur le président !

M. Claude Pringalle. Rappelez au débat, monsieur le président !

M. le président. Chers collègues !

M. Henri Emmanuelli. Vous trouvez qu'il est mauvais de rappeler que le chômage frappe 12,3 p. 100 de la population active (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union*

pour la démocratie française et du Centre), alors que vous avez annoncé 11,9 p. 100, qu'on a dépassé les 3 140 000 chômeurs et qu'on nous annonce des licenciements sur toute l'étendue du territoire ?

M. Yves Nicolin. Souvenez-vous des promesses de 1981 !

M. Henri Emmanuelli. Et avec 1 p. 100 de croissance, nous savons tous que la situation ne va pas s'améliorer à la rentrée.

M. André Gentien. Cela vous réjouit ?

M. Henri Emmanuelli. Est-ce que j'ai l'air réjoui ? Ecoutez, monsieur Gentien, je vous admire beaucoup. Hier, vous avez eu l'amabilité de trouver que je pouvais être à l'origine d'une certaine forme de jouissance. Aujourd'hui, vous me trouvez gai. Vous êtes bien le seul ! (*Rires.*)

M. Julien Dray. Ce n'était pas lui !

M. Jean Proriot. Non !

M. Henri Emmanuelli. Je m'en excuse. Mais si ce n'est pas vous, c'est votre collègue...

M. le président. Concluez, je vous prie !

M. Henri Emmanuelli. En tout cas, vous êtes bien le seul à me trouver drôle et gai. (*Sourires.*)

M. le président. Monsieur Emmanuelli, veuillez conclure !

M. Henri Emmanuelli. Tout à l'heure, M. le ministre a dit que de 1984 à 1992 France Télécom avait perdu 10 000 emplois. Je récusé un tel calcul parce que, et vous le savez parfaitement, dans le même temps, de très nombreux travaux ont été sous-traités.

M. Yves Nicolin. A qui ?

M. Henri Emmanuelli. Sous-traités, monsieur le ministre ! Ne dites pas, alors, que 10 000 emplois ont été perdus ! Il faut raisonner globalement. D'ailleurs, ce qui intéresse avant tout les Français, c'est qu'on leur trouve des emplois.

Quand cela vous arrange, les emplois du public compteraient double. Mais non ! Ce n'est pas le cas. Et vous ne pouvez pas dire non plus que le secteur des télécommunications, en France, a perdu des emplois dans la période que vous venez de nommer.

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. C'est ce que disent vos amis depuis le début !

M. Henri Emmanuelli. J'observe par ailleurs qu'à plusieurs reprises vous avez cité M. Quilès. Tout à l'heure, il était là. Et, comme par hasard, vous vous êtes bien gardé de la moindre allusion.

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Mais si !

M. Henri Emmanuelli. Hier, vous avez essayé de m'avoir « à l'estomac » sur certaines concessions, à propos desquelles il vous répondra demain. Je ne veux pas le faire à sa place, mais j'ai regardé les choses de près et je tiens à préciser que vous n'avez pas été tout à fait correct dans votre présentation.

Vous savez parfaitement que la concession dont vous parliez avait été le fait du prédécesseur de M. Quilès, un certain M. Gérard Longuet...

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. C'est faux !

M. Henri Emmanuelli. ... et que des engagements avaient alors été pris. Un de vos collaborateurs a même expliqué aujourd'hui qu'on ne pouvait s'en affranchir.

Mme Ségolène Royal. Eh oui !

M. Henri Emmanuelli. C'est donc plus compliqué que ce que vous avez eu l'air de dire, et vous vous accordez beaucoup de facilités.

En tout cas, j'attends des explications de votre part, compte tenu de la situation de l'emploi dans notre pays, du niveau de la croissance, des erreurs magistrales commises dans l'orientation de votre politique économique, qui a consisté à prélever 130 milliards de francs sur les ménages et à appliquer une médecine qui n'a fait que tuer le malade.

M. Christian Cabal. Il faut bien rembourser vos dettes !

M. Henri Emmanuelli. Sans compter les 90 milliards prélevés par M. Balladur ! 220 milliards en trois ans, c'est sans précédent ! De ce point de vue, vous avez atteint des sommets ! Sommets atteints aussi par le taux des prélèvements obligatoires, qui n'a jamais été aussi élevé !

M. Jean-Pierre Cognat. A cause de qui ?

M. Henri Emmanuelli. Alors, un peu de modestie ! Vous vous retranchez derrière je ne sais quelle fausse compétence qui n'est pas la vôtre !

Il y a des emplois dans le service public, monsieur le ministre, et vous seriez bien avisé de les conserver parce que, par les temps qui courent, nous recherchons plutôt des points d'ancrage que je ne sais quelle hypothétique explosion de la concurrence qui créera demain les emplois qu'elle détruit aujourd'hui ! A qui voulez-vous le faire croire ?

M. le président. La parole est à M. Jean Besson.

M. Jean Besson. Monsieur le président, nous supportons, depuis hier matin, avec une grande patience, une lamentable parodie de débat démocratique...

M. Christian Bataille. Vous ne pouvez pas parler ainsi de l'opposition !

M. Jean Besson. ... de la part de gens qui n'ont pas eu le courage...

M. Christian Bataille. C'est intolérable !

M. Jean Besson. ... de venir défendre le service public lors du débat qui lui était consacré il y a cinq semaines !

M. Christian Bataille. Vous insultez l'opposition !

M. Jean Besson. Ils se réveillent à contretemps, avec cinq semaines de retard !

M. Julien Dray. Il n'est jamais trop tard pour bien faire, monsieur Besson !

M. Jean Besson. Cette mascarade devient insupportable. Elle est dégradante pour la fonction parlementaire, et, au nom de mon groupe, je demande une suspension de séance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Chers collègues, nos débats devant s'interrompre à vingt et une heures trente, je vais plutôt lever la séance.

Mais auparavant, il nous faudra nous prononcer sur l'amendement n° 52, sur lequel je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

M. le président. Je vous prie de bien vouloir regagner vos places.

Je rappelle que le vote est personnel et que chacun ne doit exprimer son vote que pour lui-même et, le cas échéant, pour son délégué, les boîtiers ayant été couplés à cet effet.

Je mets aux voix l'amendement n° 52.

Le scrutin est ouvert.

M. le président. Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	50
Nombre de suffrages exprimés	50
Majorité absolue	26
Pour l'adoption	13
Contre	37

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

6

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

M. le président. J'ai reçu, le 25 juin 1996, de M. Philippe Houillon et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 relative au statut de la magistrature afin d'instituer une condition d'ancienneté pour l'exercice des fonctions de juge d'instruction.

Cette proposition de loi organique, n° 2915, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

7

DÉPÔTS DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu le 25 juin 1996 :

– de M. Bernard Carayon, un rapport, n° 2913, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'encouragement fiscal en faveur de la souscription de parts de copropriété de navires de commerce ;

– de M. Philippe Houillon, un rapport, n° 2916, fait au nom de la commission de lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur : le projet de loi, adopté par le Sénat après déclaration d'urgence, relatif à la détention provisoire (n° 2830) ; la proposition de loi de M. Michel Hunault, relative à la limitation de la détention provisoire (n° 2730).

8

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI MODIFIÉE PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, le 25 juin 1996, transmise par M. le président du Sénat, une proposition de loi, modifiée par le Sénat en deuxième lecture, relative à l'adoption.

Cette proposition de loi, n° 2912, est renvoyée à la commission spéciale, en application de l'article 83 du règlement.

9

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mercredi 26 juin 1996, à neuf heures, première séance publique :

Discussion, en troisième lecture, du projet de loi, n° 2887, portant dispositions diverses relatives à l'outre-mer :

M. Jean-Claude Bonaccorsi, rapporteur au nom de la commission des lois (rapport n° 2895) ;

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat après déclaration d'urgence, n° 2884, relatif à l'entreprise nationale France Télécom :

M. Claude Gaillard, rapporteur au nom de la commission de la production et des échanges (rapport n° 2891).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Discussion du texte élaboré par la commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat :

M. Ambroise Guellec, rapporteur (rapport n° 2908) ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt et une heures trente.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

Erratum

*Au compte rendu intégral de la 1^{re} séance du 18 juin 1996
(Journal officiel, Débats de l'Assemblée nationale,
du 19 juin 1996)*

Page : 4439 ; 1^{re} colonne, 7^e alinéa, 1^{re} ligne.

Au lieu de : M. Michel Barnier, *délégué aux affaires européennes.*

Lire : M. Michel Barnier, *ministre délégué aux affaires européennes.*

ORDRE DU JOUR ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

(Réunion du mardi 25 juin 1996)

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au samedi 29 juin 1996 inclus, terme de la session ordinaire, a été ainsi fixé :

Mardi 25 juin 1996 :

Le matin, à dix heures :

Questions orales sans débat.

L'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Allocution de fin de session de M. le président de l'Assemblée nationale.

Discussion du projet de loi autorisant l'adhésion de la République française à la convention sur la future coopération multilatérale dans les pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest (ensemble trois annexes) (nos 2877 et 2907) (*procédure d'adoption simplifiée*).

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'entreprise nationale France Télécom (nos 2884 et 2891).

(Les séances des mardi 25 juin 1996, mercredi 26 juin 1996 et jeudi 27 juin 1996 seront prolongées, s'il y a lieu, jusqu'à vingt et une heures trente.)

Mercredi 26 juin 1996 :

Le matin, à neuf heures :

Discussion, en troisième lecture, du projet de loi portant dispositions diverses relatives à l'outre-mer (nos 2887 et 2895).

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'entreprise nationale France Télécom (nos 2884 et 2891).

L'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Discussion, sur rapport de la commission mixte paritaire, du projet de loi relatif au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat (n° 2908).

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'entreprise nationale France Télécom (nos 2884 et 2891).

Jeudi 27 juin 1996 :

Le matin, à neuf heures :

Eventuellement, discussion, sur rapport de la commission mixte paritaire, de la proposition de loi relative à l'adoption.

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'entreprise nationale France Télécom (nos 2884 et 2891).

L'après-midi, à quinze heures :

Discussion, sur rapport de la commission mixte paritaire, du projet de loi relatif à l'encouragement fiscal en faveur de la souscription de parts de copropriété de navires de commerce.

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant règlement définitif du budget de 1994 (n° 2910).

Discussion, en troisième lecture, du projet de loi organique relatif aux lois de financement de la sécurité sociale.

Eventuellement, navettes diverses.

Vendredi 28 juin 1996 et samedi 29 juin 1996 :

Navettes diverses.

TRANSMISSION DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

Par lettres du 24 juin 1996, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale les propositions d'actes communautaires suivantes :

N° E 655. – Proposition de décision du Conseil et de la commission relative à la conclusion d'un protocole à l'accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres et la Fédération de Russie (COM [96] 150 final).

N° E 656. – Avant-projet de budget général des Communautés européennes pour l'exercice 1997, section III, Commission (volume 4) (COM [96] 300 FR).

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

de la 2^e séance du mardi 25 juin 1996

SCRUTIN (n° 282)

sur l'amendement n° 51 de Mme Ségolène Royal avant l'article 1^{er} du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'entreprise nationale France Télécom (le service public dans le domaine des télécommunications, garantie de l'indépendance économique).

Nombre de votants	42
Nombre de suffrages exprimés	42
Majorité absolue	22
Pour l'adoption	13
Contre	29

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe R.P.R. (259) :

Contre : 20 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Non-votant : M. Philippe **Séguin** (Président de l'Assemblée nationale).

Groupe U.D.F. (206) :

Contre : 9 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Non-votant : M. Loïc **Bouvard** (Président de séance).

Groupe socialiste (63) :

Pour : 12 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Groupe République et Liberté (23) :

Groupe communiste (23) :

Pour : 1 membre du groupe, présent ou ayant délégué son droit de vote.

Non inscrits (2).

SCRUTIN (n° 283)

sur l'amendement n° 52 de Mme Ségolène Royal avant l'article 1^{er} du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'entreprise nationale France Télécom (le service public dans le domaine des télécommunications, garantie de l'indépendance industrielle).

Nombre de votants	50
Nombre de suffrages exprimés	50
Majorité absolue	26
Pour l'adoption	13
Contre	37

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe R.P.R. (259) :

Contre : 25 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Non-votant : M. Philippe **Séguin** (Président de l'Assemblée nationale).

Groupe U.D.F. (206) :

Contre : 12 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Non-votant : M. Loïc **Bouvard** (Président de séance).

Groupe socialiste (63) :

Pour : 12 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Groupe République et Liberté (23) :

Groupe communiste (23) :

Pour : 1 membre du groupe, présent ou ayant délégué son droit de vote.

Non inscrits (2).

